

*Centre de recherche
pour l'étude
et l'observation
des conditions
de vie*

Sou1999-1196

142, rue du Chevaleret

75013 PARIS

Tél. 01 40 77 85 04

Fax 01 40 77 85 09

**CREDOC - DIRECTION
IMPORTANT**

Ce rapport est actuellement soumis à embargo ou à diffusion restreinte par le commanditaire de l'étude dont il traite. Il vous est adressé au titre de vos responsabilités à l'égard du centre.

**NOUS VOUS DEMANDONS DE NE PAS LE
DIFFUSER**

**Crédoc - Les actions d'éducation
artistique et culturelle. Octobre 1999.**

CREDOC•Bibliothèque



CRÉDOC

L'ENTREPRISE DE RECHERCHE

CREDOC

**LES ACTIONS D'ÉDUCATION
ARTISTIQUE ET CULTURELLE
EN MILIEU SCOLAIRE EN PICARDIE**

**Étude réalisée à la demande du
ministère de la Culture et de la Communication
Département des études et de la prospective**

Isabelle VAN DE WALLE

avec la collaboration de
Delphine Simoneau

Octobre 1999

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. LE CHAMP DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

I. 1. Le point de vue des financeurs : des conceptions qui s'opposent.

Les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture

Les partenaires de l'éducation artistique et culturelle en Picardie

I. 2. Une esquisse de délimitation du champ : du noyau à la périphérie.

II. L'ANALYSE DES BILANS

II. 1. Les informations disponibles

Les difficultés liées au recueil des bilans

Des outils de suivi administratif et financier

Informations disponibles et informations non disponibles

Des possibilités d'informations complémentaires

II. 2. Le recensement des actions engagées dans les établissements scolaires

III. L'ENQUÊTE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

III. 1. L'échantillon d'enquête

Les critères de sélection

Les établissements du département de l'Aisne

Les établissements du département de l'Oise

Les établissements du département de la Somme

III. 2. Les questionnaires d'enquête

Le questionnaire établissement

Le questionnaire action

III. 3. Le déroulement de l'enquête dans les établissements

Le mode de passation des questionnaires

Les actions recensées dans le questionnaire établissement

III. 4. Bilan de l'enquête dans les établissements

La réception et la sélection des questionnaires action

Les actions saisies dans la base de données

IV. LA BASE DE DONNÉES

IV. 1. La structure de la base de données

IV. 2. Les nomenclatures

La nature des actions

La nature des activités

Les dispositifs et procédures

Les domaines thématiques

Le profil des intervenants culturels

Les lieux et structures culturels

IV. 3. Le codage des questionnaires

V. LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

V. 1. Les actions proposées

La nature de l'action, des activités et le domaine thématique

La durée, le temps et le caractère d'obligation

V. 2. L'ouverture sur l'extérieur : les lieux et les intervenants

Les lieux extra-scolaires

Les intervenants extérieurs et leur structure de rattachement

V. 3. Dispositifs et financement

Les dispositifs

Les sources de financement

V. 4. Enquête de terrain ou consultation des bilans ?

CONCLUSION

ANNEXES

Annexe 1. L'éducation artistique et culturelle de la maternelle à l'université

B.O de l'Éducation nationale, n°31, 30 juillet 1998

Annexe 2. Liste des actions intégrées dans la base de données par établissement

Annexe 3. Classement des lieux extra-scolaires précisés dans les questionnaires selon la nomenclature lieux et structures culturels

Annexe 4. Classement des structures précisées dans les questionnaires selon la nomenclature lieux et structures culturels

INTRODUCTION

Les actions d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire se sont fortement développées depuis vingt ans. Le ministère de la Culture comme celui de l'Éducation Nationale sont persuadés de l'intérêt de ces actions, mais personne n'en a aujourd'hui une vision d'ensemble. Le nombre d'établissements potentiellement concernés est considérable (plus de 60 000 écoles et plus de 11 000 collèges et lycées), sans que l'on connaisse la proportion d'entre eux engagés dans la pratique. Le nombre d'actions réalisées chaque année est lui aussi inconnu. Les actions s'inscrivent dans des dispositifs et des procédures de financement extrêmement variés qui se superposent et sont souvent mal connus des partenaires du secteur éducatif. Les gestionnaires de dispositifs ou de financements ne connaissent que partiellement les intervenants culturels qui assurent l'animation des actions en milieu scolaire. Enfin, la terminologie et les catégories utilisées pour identifier les actions, les dispositifs, les intervenants, les structures culturelles opératrices..., restent imprécises.

Dans ce contexte, le département des études et de la prospective (DEP) du ministère de la Culture a souhaité confier au CRÉDOC la réalisation d'une étude, afin de définir les conditions d'une meilleure connaissance quantitative des actions d'éducation artistique et culturelle. Cette étude exploratoire, à caractère méthodologique, vise, par le biais d'une investigation locale dans la région de Picardie, à recenser les actions menées dans les établissements scolaires, mais surtout à préciser les conditions d'un recueil de données aboutissant à la constitution d'une statistique fiable au niveau national.

La méthodologie d'étude déroule trois étapes de travail :

1. l'examen critique des bilans établis aux niveaux national, régional et départemental par les services de l'État et des collectivités territoriales ;
2. l'investigation directe auprès d'un échantillon d'établissements scolaires de Picardie en vue d'établir l'inventaire des actions d'éducation artistique et culturelle menées pendant l'année scolaire 1997-1998 ;

3. la confrontation de l'inventaire issu du terrain avec les bilans existants, de manière à se prononcer sur le degré d'adéquation de ces bilans dans leur forme actuelle.

A partir du travail de confrontation des sources, l'étude apporte des diagnostics et des propositions sur trois aspects :

- la catégorisation des actions avec la constitution de nomenclatures pour les actions (nature, contenu...), les intervenants impliqués et les structures culturelles opératrices,
- la fiabilité des sources dans leur forme actuelle (degré de précision de l'existant et du possible),
- la chaîne de recueil de l'information (sa forme actuelle, les adaptations possibles).

Ce rapport d'étude est composé de quatre parties. La première confronte le point de vue de différents acteurs institutionnels sur le champ de l'éducation artistique et culturelle et propose une définition de ce champ qui sert de base à la réalisation du travail d'enquête. La seconde partie porte sur les conditions de recueil et sur l'analyse des bilans établis par les principaux financeurs de l'éducation artistique et culturelle : DRAC, rectorat et inspections académiques, DRAF, DDJS, conseil régional, conseils généraux, La troisième partie précise les conditions de réalisation de l'enquête dans les établissements scolaires (constitution de l'échantillon, élaboration des questionnaires, mode de passation...) et dresse son bilan. La quatrième partie présente la base de données élaborée suite à la réception, la sélection et la codification des questionnaires remis par les établissements. La cinquième partie, enfin, présente les principaux résultats de l'enquête menée dans les établissements et s'achève sur une analyse comparée des inventaires établis grâce à la consultation des bilans d'une part, grâce à l'enquête de terrain d'autre part.

Avant de présenter les principaux apports méthodologiques et résultats de l'étude, nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont aidé dans la réalisation de ce travail et plus précisément :

- les responsables et les équipes pédagogiques des établissements scolaires qui ont accepté de répondre à nos questions,

- le DEP du Ministère de la Culture, notamment Dominique Jamet et Jeannine Cardona,
- la DRAC de Picardie et son secteur éducation artistique ,
- le rectorat et sa mission académique d'action culturelle,
- les inspections académiques de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme,
- la DRAF,
- le conseil régional et les conseils généraux de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme,
- ainsi que la direction culture et sports de ville d'Amiens.

Sans leur aide, cette étude n'aurait pu être menée à bien.

I. LE CHAMP DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La première étape de l'étude engagée par le CRÉDOC a consisté à préciser le champ de l'éducation artistique et culturelle quant à :

- son public (types d'établissements scolaires et niveaux d'enseignement concernés),
- son lien avec l'enseignement obligatoire,
- la nature des actions proposées,
- les moments où se déroulent ces actions et leur durée,
- les domaines thématiques qu'elles recouvrent,
- les intervenants qui assurent l'animation auprès des élèves,
- les structures culturelles impliquées,
- les procédures et dispositifs de financement.

Cette délimitation du champ de l'étude était en effet indispensable, dans la mesure où les partenaires du système éducatif, en Picardie, mais également a priori dans les autres régions, en ont des représentations différentes. Des choix devaient être faits. Cette première partie se décompose en deux chapitres. Le premier restitue les points de convergence et de divergence de nos principaux interlocuteurs de terrain. Le second présente la délimitation du champ de l'éducation artistique et culturelle retenue dans le cadre de cette étude.

I. 1. Le point de vue des financeurs : des conceptions qui s'opposent

Les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture

Avant de restituer le point de vue de nos interlocuteurs de Picardie, il paraît nécessaire de présenter celui de l'État quant à l'objet de l'éducation artistique et culturelle. La conception des ministères de l'Éducation nationale et de la Culture est notamment présentée dans un texte intitulé "l'éducation artistique et culturelle de la maternelle à l'université" ¹, paru dans le numéro 31 du 30 juillet 1998 du B.O. de l'Éducation Nationale, et dont nous présentons ici les points essentiels.

L'objet de l'éducation artistique et culturelle est, pour les deux ministères, de favoriser le contact des élèves avec la création, la rencontre avec les artistes, la fréquentation des lieux culturels, le développement des pratiques amateurs... L'objectif visé est la réussite des élèves (réussite scolaire et réinvestissement dans les autres disciplines, épanouissement individuel et autonomie, insertion au sein de l'établissement et prise de responsabilités) en inventant d'autres manières d'accéder aux savoirs. Une attention particulière est portée aux ZEP et aux lycées professionnels.

Ainsi conçue, l'éducation artistique et culturelle s'inscrit dans une série de perspectives :

- la démocratisation culturelle et la mise en place d'un enseignement de base de qualité ;
- l'ouverture de l'école sur l'extérieur en favorisant le partenariat avec les structures culturelles et les collectivités territoriales, et l'accueil d'un public non scolaire ;
- l'inscription de l'école dans le territoire et le local par la mise en réseau, le partenariat avec les structures de l'environnement proche, l'utilisation des ressources culturelles locales, l'idéal étant de dépasser l'établissement scolaire au profit d'une politique de quartier, de commune, de bassin de vie... ;

¹ Ce texte est présenté dans son intégralité en annexe 1.

- l'élaboration d'une politique culturelle d'établissement reposant sur la contractualisation de conventions sur objectifs avec les collectivités territoriales et les structures culturelles.

Les acteurs de l'éducation artistique et culturelle, définis par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, sont les enseignants en partenariat avec des artistes, des créateurs et des professionnels de l'art et de la culture, des établissements culturels et patrimoniaux (compagnie dramatique ou chorégraphique, théâtre, centre d'art contemporain, musée, orchestre ou ensemble musical, cinéma, école de musique et conservatoire, bibliothèque-médiathèque, archives, monument historique, ...).

L'éducation artistique et culturelle concerne en priorité la création artistique et le patrimoine, notamment l'histoire des arts, le cinéma et l'image, la musique et le chant, le livre, le théâtre, l'architecture et le patrimoine. L'aménagement de l'espace et de la ville s'y intègre d'autant plus qu'il constitue un outil d'apprentissage de la citoyenneté.

Certains types d'actions sont mises en avant : la fréquentation des équipements culturels, l'accueil d'artistes en résidence, la création dans les établissements de galeries d'art contemporain ou de salles de spectacle, la mise en place de parcours diversifiés, le développement des chorales, des rencontres de chorales et de théâtre scolaire, la mise en réseau des BCD et des CDI avec les bibliothèques et les médiathèques. Parmi les dispositifs de financement, le texte évoque les options obligatoires et facultatives (théâtre, cinéma et histoire des arts), les ateliers de pratique artistique, les classes culturelles, les jumelages entre les établissements scolaires et les structures culturelles.

Les partenaires de l'éducation artistique et culturelle en Picardie

Une étape essentielle de l'étude réalisée par le CRÉDOC est la collecte des bilans auprès des différents services, de l'État ou des collectivités territoriales, financeurs de l'éducation artistique et culturelle en Picardie :

- direction régionale des affaires culturelles (DRAC),
- rectorat,
- direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF),
- inspections académiques de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme,
- directions départementales de la jeunesse et des sports de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme,
- conseil régional et conseils généraux de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme,
- directions diocésaines de la Somme et de l'Oise,
- ville d'Amiens par sa direction culture et sports.

En préalable à la collecte de ces bilans, nous avons demandé à nos interlocuteurs quels étaient, de leur point de vue, l'objet et le champ de l'éducation artistique et culturelle. Certains n'ont en définitive pas répondu à cette interrogation et nous ont présenté les différentes procédures de financement dont ils assurent le suivi administratif² sans exprimer de réflexion sur le champ : ils n'ont pas de vision, théorique ou politique, du champ et des finalités de l'éducation artistique et culturelle. D'autres interlocuteurs se sont inscrits dans une démarche différente, même si leur point de vue reste fortement conditionné par les attributions des services dans lesquels ils travaillent et par les dispositifs dont ils ont la charge.

Certains points de définition du champ de l'éducation artistique et culturelle font l'objet d'un consensus entre les différents partenaires ou n'ont tout simplement pas été évoqués dans les

² La liste des différents dispositifs financés est dressée dans la seconde partie de ce rapport.

entretiens. D'autres, au contraire, posent problème : nos interlocuteurs adoptent des positions différentes et suggèrent à leur propos des définitions plus ou moins étendues du champ.

1. Le public des actions d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire

Si le texte précité et paru au B.O. de l'Éducation Nationale s'intitule "L'éducation artistique et culturelle de la maternelle à l'université", tous nos interlocuteurs s'accordent pour limiter le champ de l'étude au milieu scolaire. Dans le cadre de cette étude, les types d'établissements et niveaux d'enseignement pris en compte sont :

- les établissements scolaires du premier et du second degré, publics et privés, dépendant du ministère de l'Éducation Nationale, à l'exclusion des établissements d'enseignement spécial, c'est à dire les écoles maternelles et élémentaires, les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées d'enseignement professionnel ;

- les établissements d'enseignement agricole, publics et privés, sous tutelle du ministère de l'Agriculture.

Le seul point de discussion concerne les écoles maternelles. La ville d'Amiens suggère en effet de ne pas inclure ces écoles dans l'éducation artistique et culturelle, en raison du contenu de leur enseignement qui valorise d'ores et déjà les apprentissages artistiques.

2. Le lien entre l'éducation artistique et l'enseignement obligatoire

Dans le texte signé par les ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture, l'éducation artistique et culturelle s'articule étroitement avec l'enseignement obligatoire : l'objectif visé est identique, "la réussite des élèves", mais en s'appuyant sur d'autres manières d'accéder aux savoirs. Plusieurs acteurs de terrain partagent cette problématique. L'adjoint à la culture de la ville d'Amiens voit dans les apprentissages artistiques, "un outil de lutte contre l'échec scolaire" et donne priorité aux écoles situées dans les ZEP tandis que la DRAC insiste sur la position centrale du chef d'établissement dans la conception des actions. Le rectorat et les inspections académiques soulignent quant à eux "la complémentarité" avec les enseignements : les actions

d'éducation artistique et culturelle sont au service de la réussite des élèves, par d'autres voies, grâce au "détour pédagogique", notamment dans les classes en difficulté ; par suite, les activités strictement ludiques sont exclues du champ.

Toutefois, un point de divergence apparaît sur les possibilités de recouvrement entre l'enseignement obligatoire et les actions d'éducation artistique et culturelle. Pour le rectorat et les inspections académiques, ces actions relèvent du volontariat des enseignants et surtout, sont complémentaires, mais distinctes de l'enseignement obligatoire. Les métiers (métiers d'art, restauration des bâtiments historiques, ...) sont par suite exclus du champ pour les lycées professionnels, car ce sont des disciplines avec des corps d'inspection. Les projets de soutien ou d'accompagnement scolaire stricto sensu, sont, en l'absence de tout "détour pédagogique", considérés hors champ. Il en est de même pour les enseignements artistiques, obligatoires dans les collèges et optionnels dans les lycées : ils reposent certes sur le volontariat des lycéens, mais font l'objet de programmes nationaux, sont soumis à des corps d'inspection (sauf exception pour le cinéma et le théâtre)³ et sont évalués, notamment au Bac. La DRAC qui finance les options obligatoires de spécialités et les options facultatives théâtre et cinéma adopte une position différente en intégrant celles-ci dans le champ de l'éducation artistique. Pour justifier sa position, elle souligne que ces options sont très importantes en volume financier (99 000 F par an et par classe pour le théâtre et 70 000 F pour le cinéma), et également par la qualité du travail réalisé : les options accueillent les mêmes élèves pendant trois ans avec un recrutement départemental et par suite, un fort engagement de lycéens souvent contraints à devenir internes.

3. La nature des actions proposées et leur durée

L'objet de l'éducation artistique et culturelle est pour nos différents interlocuteurs d'engager auprès des élèves des actions favorisant les pratiques artistiques ou culturelles et la fréquentation de structures ou d'événements culturels (centres culturels, musées, cinémas, conservatoires de

³ En l'absence d'un corps d'inspection, il existe au niveau de l'académie une commission mixte DRAC-rectorat : accord pour ouvrir une nouvelle classe, accord DRAC pour financer les artistes, agreement DRAC-Rectorat, contrôle des crédits alloués.

musique, bibliothèques...). Au delà de cet accord de principe, les services de l'Éducation Nationale et ceux de la Culture excluent chacun des actions particulières du champ de l'éducation artistique et culturelle.

S'appuyant sur les notions de complémentarité avec l'enseignement obligatoire et de "détour pédagogique", le rectorat et les inspections académiques ne prennent pas en compte les options obligatoires et facultatives ainsi que les actions de simple fréquentation des BCD. La DRAC met quant à elle en avant la création artistique et la durée. Elle n'intègre pas dans le champ les sorties culturelles ponctuelles effectuées dans le cadre des classes nature. Elle ne retient pas non plus les actions de "simple consommation culturelle" et, notamment, la distribution de billets gratuits ou à prix réduit pour des spectacles culturels. Sa position diffère ainsi de celle du conseil général de la Somme qui fait de la fréquentation de spectacles culturels, "l'épine dorsale" de sa politique décentralisée de développement culturel dans les établissements scolaires et les communes.

4. Les moments où se déroulent les actions

Nos différents interlocuteurs s'accordent pour ne pas limiter le champ de l'éducation artistique et culturelle au seul temps scolaire, et l'étendre aux temps périscolaire et extra-scolaire, mercredi et vacances scolaires inclus, dès lors que les actions sont engagées en coordination étroite avec le chef d'établissement. Le temps durant lequel se déroulent les actions est de peu d'importance : il ne constitue pas un élément de distinction, si ce n'est dans le cadre des procédures d'aménagement du rythme de vie des enfants et des jeunes. Ainsi, pour la direction départementale de l'Aisne, le temps durant lequel se déroule l'action est essentiel. Le temps périscolaire du midi est consacré aux "activités de loisirs" qui peuvent porter sur les mêmes domaines que les "activités culturelles" (cirque par exemple) et être animés par les même intervenants, mais ne sont pas dirigées et sont laissées à l'initiative de l'enfant.

5. Les domaines thématiques ou "qu'est ce que la culture ?"

Les domaines thématiques sont un point de clivage important dans la définition du champ de l'éducation artistique et culturelle. Deux points de vue s'opposent. Le premier propose une définition restrictive de la culture, limitée à la création artistique (arts plastiques, danse, musique,...) et au patrimoine ethnologique. Cette définition exclut les métiers et les métiers d'art⁴ ainsi que la culture scientifique et technique, dont notamment l'environnement⁵. La DRAC et le service culture de la ville d'Amiens adoptent cette première position.

A l'autre extrême, certains de nos interlocuteurs proposent une définition très étendue du champ de la culture qui intègre l'artisanat, les métiers et métiers d'art, la culture scientifique et technique, y compris l'environnement, mais également l'histoire, l'économie, l'Europe, le développement, les échanges internationaux... Le rectorat et l'inspection académique de l'Oise soutiennent une telle définition à l'exclusion des métiers et des métiers d'art et de la restauration dans les lycées professionnels. Deux arguments sont avancés au cours de l'entretien avec la division de l'innovation, de la formation et de l'action éducative de l'inspection académique de l'Oise : *"la culture scientifique et technique existe", "dans chaque action menée, quelle que soit son domaine, il existe une dimension culturelle"*. La position de la direction départementale jeunesse et sports de l'Aisne est proche : pour elle, *"tout ce qui n'est pas du sport est culturel"*.

La DRAF comme l'inspection académique de la Somme par son bureau d'action culturelle de la division organisation et vie scolaire occupent une position intermédiaire : elles incluent dans le champ de l'action culturelle la culture scientifique et technique, notamment l'environnement, mais la distingue toutefois de l'éducation artistique.

⁴ À titre d'exemple, la DRAC exclut la poterie, "même de qualité", mais inclut le modelage et la sculpture.

⁵ Pour la DRAC, le thème de l'environnement souffre néanmoins quelques exceptions, notamment en cas d'intervention de l'homme sur la nature (paysage, patrimoine ethnologique, architecture ou monument historique) ou de regard de l'artiste sur la nature (installations d'un plasticien, photographie de la nature).

6. Les intervenants et les structures culturelles impliqués

La question des intervenants et des structures culturelles apparaît elle aussi essentielle : elle marque une nouvelle ligne de clivage entre nos différents interlocuteurs. Pour certains, la présence d'intervenants culturels, extérieurs à l'Éducation Nationale, est nécessaire. Il en est ainsi de la DRAC qui a pour mission de soutenir la création artistique et juge indispensable la présence de partenaires extérieurs à l'école et, de façon plus restrictive, d'"experts", artistes ou institutions culturelles, agréés ou subventionnés par elle. Le conseil général de l'Oise refuse le terme d'éducation artistique au profit de celui d'initiation et de développement culturel. Pour lui, il ne s'agit pas de s'inscrire dans une logique d'apprentissage de connaissances. Dans cette perspective, les enseignants ne sont pas les acteurs privilégiés des actions d'éducation artistique et culturelle : il s'agit tout au contraire de mettre les élèves en relation avec des professionnels de la culture, même si ces derniers ne sont pas forcément des pédagogues. Dans le cadre de la procédure d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, le service culture de la ville d'Amiens distingue quant à lui "les actions culturelles" bénéficiant de l'intervention d'artistes et de professionnels de la culture reconnus par la ville ou la DRAC, et les "actions de loisir éducatif" ayant pour intervenants des éducateurs et animateurs socioculturels ⁶.

Le rectorat comme les inspections académiques ne s'inscrivent pas dans une telle perspective. Ils jugent l'intervention d'artistes, tout du moins de partenaires extérieurs, souhaitable, mais non indispensable. L'ouverture de l'école sur l'extérieur peut à leurs yeux s'établir sur d'autres modes tandis que l'interdisciplinarité avec la présence d'enseignants de plusieurs disciplines est valorisée, si ce n'est privilégiée.

⁶ Précisons que sur les 17 sites ARVEJ que compte la région Picardie, un seul reçoit en 1998 un financement de la DRAC.

7. Les procédures et dispositifs de financement

Certains dispositifs font l'unanimité : pour tous nos interlocuteurs, ils s'inscrivent dans le champ de l'éducation artistique et culturelle. Il s'agit notamment des ateliers de pratique artistique (APA), des classes culturelles patrimoine et initiation artistique, des contrats locaux d'éducation artistique (CLEA), des jumelages entre les institutions culturelles et les établissements scolaires et des opérations "collège au cinéma" et "théâtre au collège". D'autres dispositifs ne relèvent pour tous du champ. Ainsi, pour la DRAC, les actions financées dans le cadre des projets éducatifs et culturels (PEC), des projets d'action d'ouverture (PAO) ou des procédures d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes (ARS, ARVEJ,...) doivent être analysées au cas par cas pour statuer si elles relèvent bien du champ de l'éducation artistique et culturelle. Enfin, certains interlocuteurs, notamment la DRAC, excluent d'emblée certains dispositifs, tels les ateliers de culture scientifique et technique (ACST) et les classes découvertes (neige, mer, montagne).

A l'issue des entretiens, deux conceptions de l'éducation artistique et culturelle se confrontent. La première, portée notamment par la DRAC, la ville d'Amiens et dans une moindre mesure le conseil général de la Somme, est restrictive : le champ de l'éducation artistique et culturelle est limité aux actions relevant des domaines de la création artistique et du patrimoine ethnologique et bénéficiant de l'intervention d'artistes ou de structures culturelles reconnues. La seconde conception, qui retient notamment la préférence du rectorat et des inspections académiques, s'étend aux actions relevant plus largement du champ "culturel" et animées par les seuls enseignants.

A l'intérieur d'une même institution, les positions peuvent être différentes d'un service à l'autre. A titre d'exemple, le conseil général de l'Oise avec d'une part, la direction éducation et construction, d'autre part, le service action culturelle, sports, animation, loisirs de la direction de la vie locale. La première retient une définition large du champ et y intègre l'environnement et l'informatique comme domaines thématiques, les échanges internationaux, les classes environnement toutes dominantes confondues ou l'opération "Turbomédias" qui consiste à équiper

les collègues en matériel informatique. La direction de la vie locale qui suit l'opération "théâtre au collège" et le contrat local d'éducation artistique (CLEA) de l'Oise, a pour sa part une définition restrictive : elle privilégie "une approche qualitative" et limite le champ de l'éducation artistique et culturelle aux actions couvrant la seule création artistique (écriture, cinéma, danse, musique, théâtre...) et associant un artiste ou une structure culturelle reconnus par la DRAC.

I. 2. Une esquisse de délimitation du champ : du noyau à la périphérie

Après avoir présenté le point de vue de nos différents interlocuteurs, ce second chapitre propose la délimitation du champ de l'éducation artistique et culturelle retenue dans le cadre de cette étude. Cet assai de délimitation s'inscrit dans la perspective d'un champ relativement restreint. Il s'agit d'une proposition de délimitation qui pourrait être étendue ou, au contraire, limitée dans les futures études du DEP. Les possibilités d'extension du champ, du noyau à la périphérie, puis au hors champ, sont d'ailleurs présentées sous la forme d'un graphique qui conclut cette première partie.

Essai de définition des actions d'éducation artistique et culturelle dans la perspective d'un champ restreint (noyau)

Au-delà des seules actions financées par le ministère de la Culture, des actions qui touchent un public d'élèves, s'inscrivent en complémentarité avec l'enseignement obligatoire, supposent une ouverture de l'établissement scolaire sur l'extérieur et concernent les domaines artistique et culturel.

Des actions qui touchent un public d'élèves,

- Seules sont retenues les actions directes auprès des élèves à l'exclusion des actions indirectes (formation, information, conseil,...) auprès des enseignants.
- Ces actions touchent un public d'élèves inscrits dans un établissement scolaire et non un public d'enfants ou d'adolescents habitants d'une commune, d'un département, d'une région. Sont ainsi exclues les actions engagées par une collectivité territoriale ou un service de l'État en direction des enfants ou des jeunes, sans relation étroite avec les établissements scolaires et leurs équipes pédagogiques.

s'inscrivent en complémentarité avec l'enseignement obligatoire,

- Les actions d'éducation artistique et culturelle ne relèvent pas des enseignements obligatoires. Elles reposent sur le volontariat des enseignants, si ce n'est sur celui des élèves. Sont ainsi exclues, bien que financées par le ministère de la Culture, les options obligatoires de spécialités ainsi que les options facultatives. Une attention particulière doit être portée aux lycées d'enseignement professionnel où le domaine des métiers et métiers d'art recouvre le champ des enseignements obligatoires. L'exclusion des enseignements obligatoires pose également quelques difficultés dans les établissements publics d'enseignement agricole du fait de la présence d'enseignants d'éducation socioculturelle qui assurent douze heures hebdomadaires de pédagogie, assimilables à un enseignement obligatoire (existence d'un référentiel pour l'enseignant, d'une évaluation pour les élèves), mais également six heures d'animation (théâtre, cinéma, activités sportives...) qui peuvent pour leur part être considérées comme relevant du champ de l'éducation artistique et culturelle.

- Les actions d'éducation artistique et culturelle sont complémentaires aux enseignements obligatoires : elles n'en sont pas déconnectées et s'inscrivent dans le même objectif éducatif. Ce sont des actions au coeur des missions éducatives de l'établissement scolaire, au service des enseignements et de la réussite des élèves par d'autres voies et d'autres moyens. La présence d'un enseignant ou tout du moins son suivi pédagogique est une condition nécessaire pour que ces actions ne soient pas déconnectées de l'enseignement. L'idée d'un travail structuré, ayant un objectif pédagogique, peut également être introduite, ce qui amènerait à exclure du champ ou à les identifier comme telles, les actions de simple consommation culturelle sans travail en amont ou en aval.

- Le chef d'établissement et les membres de l'équipe pédagogique sont au centre des actions : ils les connaissent, les avalisent, si ce n'est participent à leur animation. Les actions menées par un centre de loisirs dans les locaux de l'école ne sont incluses dans le champ qu'à la condition d'avoir été conçues en coordination avec le chef d'établissement. Par suite, se pose la question des actions engagées directement par des élèves sans coordination avec l'équipe pédagogique (exemple d'un ciné-club organisé par les seuls élèves).

supposent une ouverture de l'établissement scolaire sur l'extérieur

- Dans la notion de complémentarité, l'idée d'un temps, d'un lieu ou d'une personne "extra-scolaire" peut également être introduite.

- Le temps. Les actions peuvent se dérouler pendant le temps scolaire, mais également pendant le temps périscolaire et même le temps extra-scolaire (mercredi, samedi, vacances scolaires) si les autres conditions sont respectées et notamment si l'établissement et son équipe pédagogique sont au centre de l'action.

- Le lieu. Les actions se déroulent dans les établissements scolaires ou dans d'autres lieux.

- La personne. Les actions peuvent impliquer un intervenant ou une structure étrangère à l'établissement scolaire, si ce n'est à l'Éducation Nationale.

Avec l'idée d'un temps, d'un lieu et/ou d'une personne "extra-scolaire", on introduit la notion d'ouverture de l'établissement sur l'extérieur. La question du temps n'apparaît pas problématique. Celle du lieu et de la personne l'est par contre. Les actions menées en interne par les seuls enseignants de l'établissement scolaire relèvent-elles ou non du champ de l'éducation artistique et culturelle ? La réponse de nos interlocuteurs varie de façon importante. Dans la perspective d'un champ restreint, on retient le critère d'une personne (artiste - professionnel de la culture) ou d'une structure travaillant dans le domaine artistique ou culturel. Ce critère exclut les actions menées, même pendant le temps périscolaire, par un ou plusieurs enseignants sans

partenariat extérieur (exemple d'une chorale avec l'enseignant de musique). Ce critère peut être défini de façon plus ou moins restrictive : personne ou structure travaillant dans le champ culturel / personne ou structure reconnue (par qui?) comme professionnel de la culture / personne ou structure subventionnée par le ministère de la Culture / personne ou structure agréée par la DRAC (critère jugé trop restrictif et sujet à des variations d'une région à l'autre).

et concernent les domaines artistique et culturel

On retient la ou les dominantes de l'action. Les classes culturelles (patrimoine ou initiation artistique) sont retenues. Les classes vertes (mer, montagne,...) sont a priori exclues sauf si les élèves mènent dans ce cadre un reportage sur l'histoire locale du lieu de leur séjour, visitent un musée d'arts plastiques ou rencontrent un artiste.

Le noyau des domaines artistique et culturel

Expression artistique

Arts plastiques (peinture, sculpture - modelage...)

Arts appliqués dont arts décoratifs (affiche, illustration, design, ...)

Cinéma et audiovisuel

Danse

Livre (expression écrite, écriture, lecture, ... hors fabrication du livre)

Musique, art lyrique et chant

Photographie

Théâtre et cirque (expression dramatique, marionnettes, mime, arts de la rue...)

Patrimoine

Architecture

Monuments historiques et archéologie

Patrimoine scientifique et technique (savoir-faire agricole, artisanal ou industriel)

Patrimoine ethnologique (arts et traditions populaires, culture régionale, archives, histoire locale...)

• L'intermédiaire

Histoire

Paysage - lecture du paysage

Aménagement de l'espace urbain

Cultures étrangères (Europe, francophonie,...)

Communication - information (presse, radio, T.V.,)

• Le hors champ

Artisanat et activités manuelles

Citoyenneté

Disciplines scientifiques (mathématiques, astronomie, physique, sciences de la vie et de la terre...)

Économie

Informatique - Multimédia - Internet

Jeux - jeux de société

Langues (apprentissages linguistiques)

Nature et milieux naturels (hors intervention de l'homme)

Rapports Nord - Sud - Éducation au développement

Santé

Sécurité

Sports (dont gymnastique rythmique et sportive)

Soutien solaire, accompagnement scolaire

Vie scolaire...

LE CHAMP DES ACTIONS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

NOYAU

UN PUBLIC D'ELEVES

Actions directes

Elèves inscrits dans un établissement scolaire

EN COMPLEMENTARITE AVEC L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Hors enseignements obligatoires
(volontariat des enseignants)

Actions ayant un objectif éducatif
au service des enseignements et de la réussite
des élèves par d'autres voies et d'autres moyens
Outil de lutte contre l'échec scolaire
Ecoles et collèges en ZEP privilégiés

Position centrale du chef d'établissement

OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE SUR L'EXTERIEUR

Intervention certaine d'un artiste, créateur
ou professionnel de la culture

Artiste agréé DRAC

Artiste non agréé

Conférencier musée
Bibliothécaire
Professeur

Structures culturelles ou patrimoniales :
théâtre, centre d'art, musée, orchestre,
cinéma, conservatoire de musique,
bibliothèque, monument historique

Ecomusée

PERIPHERIE

Ecoles maternelles du fait du
contenu de leur enseignement

* Club d'activités culturelles
* Actions sans présence ou suivi
d'un enseignant

Intervention jugée souhaitable d'un artiste
ou d'un professionnel de la culture

Animateur - Educateur

Centre de culture scientifique et technique,
Météo France, ONF, Parc naturel

HORS CHAMP

* Actions indirectes (formation,
information, conseil) auprès des
enseignants

* "Jeunes" d'un quartier, d'une ville...
* Crèches, universités, ...

* Enseignements artistiques obligatoires
* Options artistiques obligatoires de
spécialités et facultatives dans les lycées
* Métiers d'art et de la restauration dans
les lycées professionnels
* Education socioculturelle dans les
lycées agricoles

* Club de loisirs
* Soutien ou accompagnement scolaire
* Activités de loisirs pendant le temps
péri-scolaire

* Centres de loisirs sauf exception
* Association culturelle d'élèves

Personnel de l'Education nationale uniquement
Chorale avec le professeur de musique
Activités péri-éducatives (clubs)

Absence de structure partenaire

LE CHAMP DES ACTIONS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

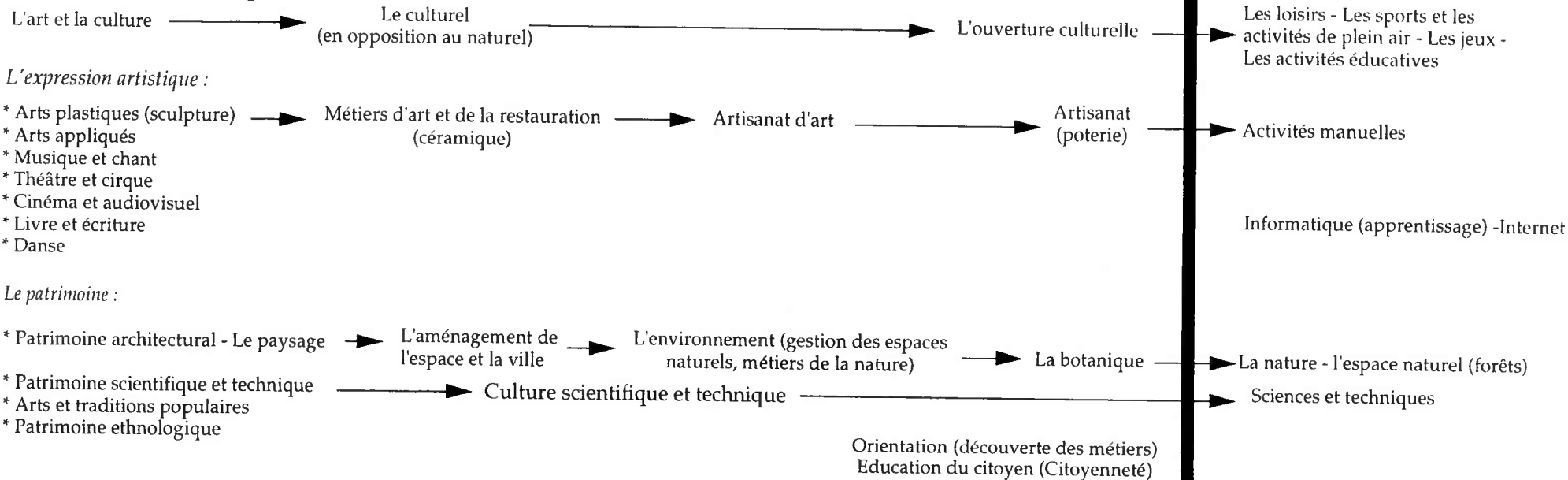
NOYAU

PERIPHERIE

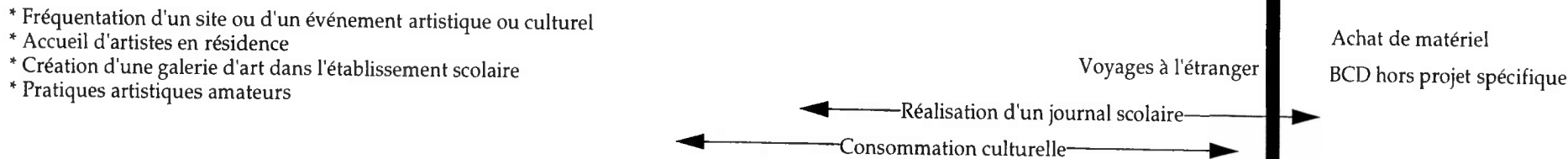
HORS CHAMP

CONCERNENT LES DOMAINES ARTISTIQUE ET CULTUREL

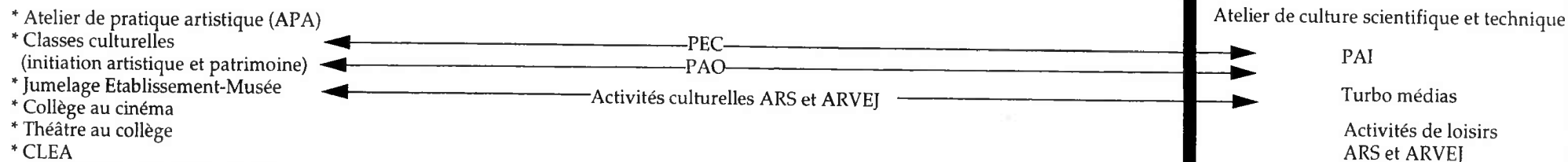
Les domaines thématiques



Les actions



Les dispositifs



II. L'ANALYSE DES BILANS

II. 1. Les informations disponibles

Les difficultés liées au recueil des bilans

Avant de procéder à l'examen critique des bilans de l'éducation artistique et culturelle, il convient de collecter ces documents établis aux niveaux régional, départemental et local par les services de l'État et des collectivités territoriales : direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC), rectorat, direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF), inspections académiques, directions départementales de la Jeunesse et des Sports, conseil régional et conseils généraux, directions diocésaines pour l'enseignement privé, communes et syndicats intercommunaux enfin.

Un premier travail consiste à repérer nos interlocuteurs dans les différents organismes financeurs. La DRAC et le rectorat nous y ont aidé. Fréquemment, l'enquête a nécessité de contacter plusieurs personnes pour un même organisme, car l'éducation artistique et culturelle est gérée par différents services, directions ou bureaux. À titre d'exemple, le département de l'Aisne. À l'inspection académique, l'éducation artistique est, pour le second degré, gérée par la division de l'organisation scolaire (DOS), pour le premier degré, placée sous la responsabilité de l'inspecteur adjoint du primaire. Au conseil général du même département, les actions d'éducation artistique relèvent de la compétence d'une seule direction, celle de l'éducation, du sport et de la culture, mais de deux bureaux différents : celui de l'éducation et celui du sport et de la culture.

Le plus souvent, les organismes financeurs ont été dans un premier temps contactés par téléphone, puis rencontrés au cours d'une réunion de travail. Certains entretiens ont toutefois eu lieu par téléphone. Les entretiens se déroulaient en trois temps. Dans le premier, notre interlocuteur était invité à préciser son point de vue sur le champ de l'éducation artistique et culturelle (cf. partie I). Dans le second, il nous présentait les différents dispositifs et procédures financés par l'organisme. Enfin, l'entretien s'achevait sur les possibilités de transmission des bilans.

Certains bilans nous ont été transmis à l'issue de l'entretien. Ainsi, la DRAC nous a remis le bilan de l'éducation artistique au cours de notre visite. Mais plus souvent, les bilans nous ont été envoyés dans un second temps. Les conditions de recueil ont été variables. Certains de nos interlocuteurs nous ont transmis l'ensemble des bilans dans des délais courts ; d'autres au contraire ont tardé et nous ont contraint à un travail de relance par téléphone, courrier et/ou fax.

Plusieurs raisons expliquent ces reports dans le temps. D'abord, les bilans de l'année 1997-1998 n'étaient pas forcément établis au moment de l'entretien : les premiers entretiens se sont déroulés au mois d'octobre 1998 alors que certains bilans n'ont été établis qu'à la fin du premier trimestre 1999. On notera que certains de nos interlocuteurs ne disposent que de bilans globaux et nous ont proposé d'en constituer de plus précis à notre attention. Ainsi, le conseil général de la Somme a établi pour nous la liste des établissements bénéficiaires du dispositif "les petites scènes de la Somme" pour lequel il ne disposait initialement que d'un bilan global, présentant le nombre d'établissements sans en préciser le nom. Certains de nos interlocuteurs ont tardé, en raison d'autres urgences administratives ou de difficultés de coordination entre les différents secteurs concernés. Il est intéressant de noter que ces difficultés de recueil de l'information ne sont pas inhérentes à notre statut de cabinet d'études travaillant pour le ministère de la Culture. Le rectorat se heurte lui-même à certaines difficultés pour recenser auprès des inspections académiques l'ensemble des actions d'éducation artistique et culturelle financées par l'Éducation Nationale.

A l'issue de cette étude et malgré le temps consacré à cette phase du travail, nous n'avons pas recueilli l'ensemble des bilans concernant les actions d'éducation artistique et culturelle engagées au cours de l'année 1997 - 1998. Le secteur de l'éducation artistique où nous avons mené l'enquête pour la DRAC recouvre plus de 90 % du financement de la direction régionale auprès des établissements scolaires, mais il n'est pas exhaustif. D'autres financements, éparpillés entre différents secteurs (le livre, les arts plastiques, le théâtre, la musique, la danse, les archives),

seraient à identifier. Compte tenu du temps consacré à l'enquête dans les établissements scolaires et à son exploitation plus importante que prévue initialement, il a été convenu avec le ministère de la Culture de limiter l'analyse des dispositifs soutenus par les communes et les syndicats intercommunaux à la seule ville d'Amiens. Des difficultés sont d'autre part apparues pour les directions départementales de la Jeunesse et des Sports. Dans le département de l'Aisne, des informations sur le contenu des actions financées et les écoles concernées nous ont été données, mais, sans qu'aucun refus explicite ne nous soit adressé, il ne nous a pas été possible de recueillir les bilans des actions liées aux dispositifs d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes (ARVEJ, ARS). Les directions diocésaines ne nous ont quant à elles transmis aucun bilan, car elles n'en disposent pas. Pour obtenir des informations, ces directions auraient été obligées de se mettre en contact avec les établissements pour réaliser une enquête auprès de chacun d'eux. Des données concernant les établissements privés apparaissent toutefois dans les bilans des inspections académiques ou des conseils généraux qui appuient un certain nombre d'actions engagées dans ces établissements.

Enfin, des erreurs ou des oublis ont pu intervenir. À titre d'exemple, le rectorat a manifesté tout au long de l'étude une réelle volonté de nous aider dans sa réalisation et nous a apporté son appui dès que nous le sollicitons. Un des dispositifs financés par le rectorat, "rencontre avec l'oeuvre d'art", a néanmoins dans un premier temps été oublié et exclu de l'analyse.

Ces difficultés diverses ne sont pas à sous-estimer dans la perspective d'une éventuelle enquête nationale. Rappelons pour finir les étapes méthodologiques nécessaires à la collecte des bilans de l'éducation artistique :

- repérage des différents organismes susceptibles de financer les actions,
- repérage au sein de ces organismes des différents directions, services ou bureaux assurant le suivi administratif et financier des actions,
- dans la mesure où les bilans sont établis dispositif par dispositif, identification de l'ensemble des dispositifs et procédures financés,

- établissement pour les différents financeurs de la liste complète des bilans demandés,
- pointage des bilans reçus et relance des interlocuteurs si nécessaire.

Des outils de suivi administratif et financier

Les bilans recueillis auprès des différents financeurs ont fait l'objet d'une analyse détaillée présentée ultérieurement, financeur par financeur. En introduction à cette présentation, on signalera les grandes conclusions de l'analyse.

Premier constat, le recueil des bilans ne permet pas de recenser l'ensemble des actions d'éducation artistique et culturelle engagées dans les établissements scolaires. Seules les actions financées par les différents services de l'État et des collectivités territoriales sont susceptibles d'être identifiées : les actions qui ne sont pas soutenues financièrement n'apparaissent pas dans les bilans, même pour les services de l'Éducation Nationale. Or, le dépouillement de l'enquête menée par le CRÉDOC auprès des établissements scolaires montrera que le nombre d'actions engagées grâce au seul soutien financier des établissements (fonds propres, foyer socio-éducatif, coopérative scolaire) et des familles est loin d'être négligeable (cf. Partie 5).

Deuxième constat, les bilans remis par nos différents interlocuteurs ne permettent pas d'avoir une connaissance approfondie des actions d'éducation artistique et culturelle. Les informations présentées dans les bilans sont en nombre limité. La nature des actions et des activités proposées aux élèves, le profil des intervenants de l'éducation artistique et culturelle, les structures culturelles opératrices restent en grande partie inconnus. Les bilans n'ont pas pour vocation une description détaillée des actions : leur conception, les informations qui y sont collectées, répondent à un objectif de suivi administratif et financier.

Pour illustrer ce constat, deux exemples peuvent être présentés : celui du rectorat et celui de la DRAC. Pour les projets éducatifs et culturels (PEC) comme pour les ateliers de pratique artistique (APA), les bilans remis au CRÉDOC par la mission académique d'action culturelle du rectorat sont ceux transmis au ministère de l'Éducation Nationale. Les informations recueillies dans ces bilans sont peu nombreuses : nom de l'établissement scolaire bénéficiaire, intitulé de l'action pour les PEC, domaine thématique pour les APA, montant du financement. Nombre d'informations complémentaires, pourtant à la disposition du rectorat, ne figurent pas dans ces bilans qui constituent pour lui de simples outils de suivi administratif et financier.

La cellule "éducation artistique" de la DRAC peut mettre à notre disposition deux bilans. Le premier est à usage interne et précise les coordonnées de la structure relais pour le financement dont ses coordonnées bancaires, les coordonnées du demandeur (établissement scolaire, structure culturelle, inspection académique ou collectivité territoriale), le domaine thématique de l'action (objet), le nom de l'intervenant rémunéré directement ou indirectement par la DRAC, le dispositif (rubrique) dans lequel l'action s'inscrit (APA, PEC, CLEA, jumelages, ARVEJ, ...), le montant du financement... Le second bilan, remis au ministère de la Culture, reprend en partie ces informations. Il est constitué en réponse à la demande du ministère qui envoie aux DRAC les tableaux de recueil de l'information à remplir. De fait, ces deux bilans ne fournissent pas les données nécessaires à un recensement des actions d'éducation artistique et culturelle soutenues par la DRAC. Pour plusieurs dispositifs, les contrats locaux d'éducation artistique (CLEA), les classes de patrimoine, les jumelages avec les institutions culturelles ou le dispositif ARVEJ sur Amiens, les établissements scolaires bénéficiaires ne peuvent en effet pas être identifiés. Pour tous les dispositifs, l'intitulé des actions n'est pas précisé, de même pour le nombre des élèves ou leur niveau scolaire ; la profession de l'intervenant n'est pas non plus donnée. Ces informations sont pourtant pour la plupart à la disposition de la DRAC. Le secteur de l'éducation artistique, constitué d'un chargé de mission et d'une secrétaire, a aujourd'hui des effectifs trop réduits pour envisager de présenter un bilan qualitatif complet des actions soutenues par la DRAC. Surtout,

les bilans constitués ne visent pas à être des outils de recensement ou d' "évaluation qualitative" ; ils sont, comme pour le rectorat, conçus de façon à permettre un suivi des dossiers.

Informations disponibles et informations non disponibles

Destinés à permettre le suivi des dossiers, les bilans sont constitués dispositif par dispositif. À titre d'exemple, le rectorat nous a transmis une série de trois bilans concernant les trois dispositifs qu'il gère pour les lycées non agricoles : les projets éducatifs et culturels (PEC), les ateliers de pratique artistique (APA), rencontre avec l'oeuvre d'art.

Certaines informations sont disponibles de façon systématique ou quasi-systématique dans les bilans des différents financeurs :

- le dispositif dans lequel l'action s'inscrit,
- le nom de l'établissement, d'où peut être déduit son type (école/collège/lycée - établissement public/privé),
- le montant du financement accordé.

Le domaine thématique est fréquemment précisé. Dans certains bilans toutefois, il n'est pas noté. L'intitulé de l'action, lorsqu'il est fourni, comme dans les PEC ou les projets d'action d'ouverture (PAO), permet de déduire le domaine thématique, mais n'exclut pas la possibilité d'erreurs. Le tableau suivant présente les nomenclatures de domaines thématiques utilisées dans les bilans de la DRAC, de la DRAF, du rectorat, des inspections académiques de l'Oise et de la Somme, des conseils généraux de l'Aisne et de la Somme. Leurs intitulés sont en définitive peu différents de ceux utilisés dans cette étude.

Les domaines thématiques répertoriés dans les bilans

	architecture	arts plastiques.	arts appliqués.	Cinéma	Cirque (arts du)	Danse	Écriture	Lecture	Musique	Patrimoine	Paysage	Photo -graphie	Théâtre	Autres
DRAC	X	X	X	X (et audio visuel)	X	X	X	X	X	X		X	X	céramique marionnette infographie calligraphie pluridisciplinaire
DRAF				X				X					X	environnement
RECTORAT	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	archéologie environnement culture scient. et technique interculturel vidéo
IA de l'Oise	X	X		X (et audiovisuel)		X	X	X	X	X		X	X	presse B.D. culture historique musées -archives environnement vie scolaire citoyenneté ...

Les domaines thématiques répertoriés dans les bilans (suite)

	architecture	arts plastiques.	arts appliqués.	Cinéma	Cirque (arts du)	Danse	Écriture	Lecture	Musique	Patrimoine	Paysage	Photo -graphie	Théâtre	Autres
IA de la Somme	X	X			X	X	X	X	X	X			X	éveil culturel environnement culture scientifique et technique culture-civilisation presse citoyenneté communication audiovisuel
Conseil Général de l'Aisne		X	X	X	X	X	X		X				X	cinéma et animation audiovisuel Lire la ville
Conseil Général de la Somme							X	X	X				X	Jeux de société

La nature de l'action est très rarement précisée dans les bilans ; les activités détaillées proposées aux élèves ne le sont jamais. Le nom du dispositif permet d'approcher la nature de l'action pour certains dispositifs nationaux très cadrés, tels à titre d'exemple, les ateliers de pratique artistique (APA), collège au cinéma, les classes d'initiation artistique ou les classes de patrimoine. Pour d'autres dispositifs, l'intitulé ne donne aucune information sur le contenu de l'action. On pense notamment à des dispositifs très ouverts comme les projets d'action d'ouverture (PAO) dans le premier degré ou les projets éducatifs et culturels (PEC) dans les collèges et lycées, pour lesquels il est impossible de déduire le contenu de l'action engagée dans l'établissement scolaire. Certains dispositifs locaux, tels à titre d'exemple, les petites scènes de la Somme (conseil général de la Somme) ou le passeport culturelle attitude (conseil régional de Picardie) correspondent par contre à des actions relativement bien définies pour le lecteur averti.

Le nombre d'élèves concernés et leurs niveaux d'enseignement sont très rarement notés. La présence d'un ou plusieurs intervenants culturels, leur profession, le nom de la structure culturelle opératrice sont loin d'être mentionnés de façon systématique. Ils le sont toutefois le plus souvent pour les dispositifs financés par la DRAC (APA, CLEA, classes du patrimoine et d'initiation artistique...), qui exigent la présence d'un intervenant culturel. Dans ce cas, la profession de l'intervenant est parfois notée, plus souvent, l'information se limite à préciser si l'intervenant est artiste indépendant ou rattaché à une structure. Pour les structures opératrices, le nom est donné, mais le profil ne l'est pas, sauf si celui est suggéré par l'intitulé de la structure (exemple compagnie de danse..., bibliothèque...).

On notera que d'autres informations peuvent ponctuellement être notées. Pour les APA, il peut être précisé s'il s'agit d'une création ou d'une reconduction, tandis que certains financeurs signalent l'existence d'autres financements : ainsi, dans les bilans PEC de la DRAF, la subvention de la DRAF, mais également celle du conseil régional, sont indiquées.

Les tableaux présentés dans les pages suivantes précisent, pour chaque financeur, la liste des dispositifs financés et pour chacun d'entre eux, les informations disponibles dans les bilans remis au CRÉDOC.

1. Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Éducation artistique

Dispositifs et procédures liés à l'éducation artistique et culturelle :

- Ateliers de pratique artistique premier et second degré (APA).
- Classes culturelles, du patrimoine et d'initiation artistique.
- Projets d'action d'ouverture (PAO). Un nombre très réduit de PAO sont financés chaque année par la DRAC.
- Projets éducatifs et culturel (PEC). Un nombre très réduit de PEC sont financés chaque année par la DRAC.
- Contrats Locaux d'Education Artistique (CLEA) : Oise, ville de Beauvais, ville d'Amiens, ville de Saint Quentin.
- Jumelages institutions culturelles et établissements scolaires.
- Aménagement du Rythme de Vie des Enfants et des Jeunes (ARVEJ).

Les options obligatoires de spécialités et les options facultatives ont été exclues du champ de l'étude.

Le premier tableau présente l'analyse du bilan du secteur "éducation artistique" de la DRAC. Les APA, classes d'initiation artistique, PAO et PEC y sont identifiés par établissements scolaires. Par contre, pour les autres dispositifs ou procédures, il convient de se reporter aux bilans remis à la DRAC par les structures support afin d'identifier les actions et les établissements bénéficiaires. Le deuxième tableau présente l'analyse de certains de ces bilans.

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) (suite)

Mode de classement des données	1 nom établiss.	2 type établiss.	3 intitulé action	4 nature action	5 domaine thématique	6 dispositif	7 nombre élèves	8 niveau scolaire (filère)	9 présence intervenant extérieur	10 profession intervenant	11 structure culturelle opératrice	12 montant du financement
APA, classes d'initiation artistique, PAO et PEC	X	X			X	X			X (nom)	(sauf exception)	X (peut être seulement structure support)	X
CLEA, collectif d'éducation artistique, classes de patrimoine, Jumelages institutions culturelles, ARVEJ, Chorale départementale de l'Oise, Plan Séquence + autres et divers					X	X						X

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) (suite)

Bilans remis à la DRAC par les structures support

	1 nom établis.	2 type établis.	3 intitulé action	4 nature action	5 domaine thématique	6 dispositif	7 nombre élèves	8 niveau scolaire (filière)	9 présence intervenant extérieur	10 profession intervenant	11 structure culturelle opératrice	12 montant du financement
Ville de Beauvais CLEA Beauvais	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	
Cinéma Le Régent (Amiens) Opération Plan Séquence	X	X		X	X	X	X (et de classes)	X	X	X		

CLEA de l'Oise : cf. 4. inspection académique de l'Oise

CLEA Ville d'Amiens : cf. 5. inspection académique de la Somme

Site ARVEJ Amiens : cf. ville d'Amiens

2. Rectorat

Mission académique d'action culturelle

Dispositifs et procédures liés à l'éducation artistique et culturelle :

- Projets éducatifs et culturels des lycées (PEC) dont lycées professionnels non agricoles.
- Ateliers de pratique artistique (APA) lycées professionnels non agricoles.
- Rencontre avec l'oeuvre d'art.

NB : Les ateliers scientifiques et techniques ont été exclus du champ de l'étude.

Mode de classement des données	1 nom établis.	2 type établis.	3 intitulé action	4 nature action	5 domaine thématique	6 dispositif	7 nombre élèves	8 niveau scolaire (filière)	9 présence intervenant extérieur	10 profession intervenant	11 structure culturelle opératrice	12 montant du financement
PEC	X	X	X		déduit de 3 -> incertain	X						X
APA	X	X			X	X						
Rencontre avec l'oeuvre d'art	X		X			X			X	X	X~	
Subventions aux associations intervenant en milieu scolaire					X						X (nom)	X

3. Inspection Académique de l'Aisne

Dispositifs et procédures liés à l'éducation artistique et culturelle :

- Ateliers de pratique artistique (APA) premier degré.
- Classes d'initiation artistique et du patrimoine.
- Projets éducatifs et culturels (PEC) collèges.
- Activités péri-éducatives second degré (APA).
- Collège au cinéma.
- Prix Gibeau (opération départementale : domaine lecture en partenariat avec le village du livre de Merlieux).
- Festival des jeunes musiciens (opération départementale).

Mode de classement des données	1 nom établis.	2 type établis.	3 intitulé action	4 nature action	5 domaine thématique	6 dispositif	7 nombre élèves	8 niveau scolaire (filière)	9 présence intervenant extérieur	10 profession intervenant	11 structure culturelle opératrice	12 montant du financement
Classes d'initiation artistique, classes patrimoines et APA 1er degré	X	X			X	X			X	artiste ou association	X	X
PEC collèges, APE, Collège au cinéma, Prix Yves Gibeau et festival des jeunes musiciens	X	X				X						global (par établissement, tous dispositifs confondus)

4. Inspection Académique de l'Oise

Division de l'Innovation, de la Formation et de l'Action éducative DIFA. Action éducative et culturelle

Dispositifs et procédures liés à l'éducation artistique et culturelle :

- Projets d'action éducative et culturelle (PAEC). Correspond aux PAO pour l'Aisne et la Somme.
- Activités péri-éducatives (APE) premier degré.
- Atelier de Pratique Artistique et Culturel (APAC). Correspond aux APA premier degré pour l'Aisne et la Somme.
- Classes patrimoine et d'initiation artistique. Bilan non transmis
- Ateliers de pratique artistique second degré (APA).
- Activités péri-éducatives (APE) second degré.
- Projets éducatifs et culturels (PEC). Sont classés dans le même bilan, les dispositifs locaux suivants : Collège au cinéma, Douze jours, Santé en images, Santé en scène.
- Contrat local d'éducation artistique de l'Oise (CLEA) : Ateliers d'écriture, Ecole et cinéma, Danse à l'école, Jumelage ZEP musées, Partenariat avec le Festival des Forêts. Chef de cabinet de l'inspecteur d'académie chargé des actions innovantes.
- Contrat local d'éducation artistique de Beauvais (CLEA) : théâtre, photographies, livre - lecture, musique, arts plastiques. Chef de cabinet de l'inspecteur d'académie chargé des actions innovantes. Pour analyse du bilan, cf. 1. DRAC

Inspection Académique de l'Oise (suite)

Mode de classement des données	1 nom établis.	2 type établis.	3 intitulé action	4 nature action	5 domaine thématique	6 dispositif	7 nombre élèves	8 niveau scolaire (filière)	9 présence intervenant extérieur	10 profession intervenant	11 structure culturelle opératrice	12 montant du financement
PAEC (équivalent PAO)	X	X	X		déduit de 3 -> incertain	X						
Activités péri-éducatives 1 er degré (APE)	X	X	X		déduit de 3 -> incertain	X						
APAC (équivalent APA 1er degré)	X	X	X		X	X		X	X	artiste indépend. ou non	X (nom)	
APA 2nd degré	X	X			X	X						X
Activités péri-éducatives collèges (APE)	X	X	X			X						
PEC dont collège au cinéma, 12 jours, santé en scène, santé en images	X	X	X		X	X						

Inspection Académique de l'Oise (suite)

CRÉDOC

Les actions d'éducation artistique et culturelle

Mode de classement des données	1 nom établiss.	2 type établiss.	3 intitulé action	4 nature action	5 domaine thématique	6 dispositif	7 nombre élèves	8 niveau scolaire (filière)	9 présence intervenant extérieur	10 profession intervenant	11 structure culturelle opératrice	12 montant du financement
<u>CLEA de l'Oise</u>												
- Ateliers d'écriture	X	X		X	X	X			X	écrivain		global
- École et cinéma	X	X		X	X	X	X + nbre classes	X			salles de cinéma	global
- Danse à l'école	X			X	X	X		X	X	danseur	compagnies	global
- Jumelage ZEP musées		X		X		X					musée	global
- Festival des Forêts	X				X	X	X		X	musiciens		gobal

5. Inspection Académique de la Somme

Bureau d'action culturelle de la division Organisation et Vie Scolaire.

Dispositifs et procédures liés à l'éducation artistique et culturelle :

- Atelier de Pratique Artistique premier degré (APA).
- Projet d'action d'ouverture (PAO).
- Site expérimental pour l'éducation artistique avec parcours d'initiation artistique et culturelle (PIAC).
- Projet éducatif et culturel collèges (PEC).
- Atelier de Pratique Artistique second degré (APA).
- Contrat local d'éducation artistique et culturel de la Ville d'Amiens (CLEA).

NB : Les dispositifs classes d'initiation artistique, classes du patrimoine et collège au cinéma n'existent pas dans la Somme. L'inspection académique est associée sans participation financière à l'opération "les petites scènes de la Somme" (cf. Conseil général de la Somme).

Inspection Académique de la Somme (suite)

Mode de classement des données	1 nom établis.	2 type établis.	3 intitulé action	4 nature action	5 domaine thématique	6 dispositif	7 nombre élèves	8 niveau scolaire (filière)	9 présence intervenant extérieur	10 profession intervenant	11 structure culturelle opératrice	12 montant du financement
APA 1er degré	X	X	X		X	X	X	X	X (nom)	X	X (support financier)	X
PAO	X	X	X		X	X						X
Site expérimental éducation artistique	X	X			X	X	X(et nb classes)	X				X
PEC collèges	X	X	X		X	X						X
APA 2nd degré	X	X			X	X						X

Mode de classement des données	1 nom établis.	2 type établis.	3 intitulé action	4 nature action	5 domaine thématique	6 dispositif	7 nombre élèves	8 niveau scolaire (filière)	9 présence intervenant extérieur	10 profession intervenant	11 structure culturelle opératrice	12 montant du financement
CLEA Ville d'Amiens	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X

6. Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF)

Dispositifs et procédures liés à l'éducation artistique et culturelle :

- Projets éducatifs et culturels (PEC) dans les établissements d'enseignement agricole.

Mode de classement des données	1 nom établiss.	2 type établiss.	3 intitulé action	4 nature action	5 domaine thématique	6 dispositif	7 nombre élèves	8 niveau scolaire (filière)	9 présence intervenant extérieur	10 profession intervenant	11 structure culturelle opératrice	12 montant du financement
PEC	X	X	X		X déduit de 3 --> incertain	X						X

7. Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Somme

Dispositifs et procédures liés à l'éducation artistique et culturelle :

- Aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes : ARS et ARVEJ. Pour ARVEJ Amiens, cf. 12. Ville d'Amiens

Mode de classement des données	1 nom établis.	2 type établis.	3 intitulé action	4 nature action	5 domaine thématique	6 dispositif	7 nombre élèves	8 niveau scolaire (filière)	9 présence intervenant extérieur	10 profession intervenant	11 structure culturelle opératrice	12 montant du financement
ARS	X	X			X	X	X					X global (toutes actions et établissements confondus)
ARVEJ	X	X			X	X	X					X

8. Conseil Régional de Picardie

Dispositifs et procédures liés à l'éducation artistique et culturelle :

- Passeport "culturelle attitude". Financement partiel de la fréquentation de lieux et manifestations culturels. Direction de la Culture.
- Projets éducatifs et culturels lycées (PEC) dont lycées agricoles. Direction de l'Éducation.
- Offre culturelle pour les lycées picards (offre de places gratuites pour représentations de l'Orchestre de Picardie et du Théâtre Impérial de Compiègne). Direction de l'Éducation.
- Aménagement de galeries d'art contemporain dans les lycées (en collaboration avec le FRAC).
- École d'Orchestre du lycée Condorcet de Méru. Direction de l'Éducation.

Mode de classement des données	1 nom établiss.	2 type établiss.	3 intitulé action	4 nature action	5 domaine thématique	6 dispositif	7 nombre élèves	8 niveau scolaire (filière)	9 présence intervenant extérieur	10 profession intervenant	11 structure culturelle opératrice	12 montant du financement
Passeport "culturelle attitude"	X	X			X	X	X					X
PEC lycées	X	X	X		X induit par 3 --> incertain	X						X
Offre culturelle	X	X		X	X	X	X					
Galeries d'art contemporain	X	X				X						

9. Conseil Général de l'Aisne

Direction de l'éducation, des sports et de la culture

Dispositifs et procédures liés à l'éducation artistique et culturelle :

- Ateliers de pratique artistique (APA) premier degré. Bureau de l'Éducation.
- Classes d'initiation artistique, du patrimoine et classes européennes. Bureau de l'Éducation.
- Atelier de pratique artistique (APA) 2nd degré. Bureau de l'Éducation.
- Collège au cinéma. Bureau des Sports et de la Culture.
- La Musique à l'école. Initiation musicale par l'Atelier Musical de l'Aisne en direction des écoles maternelles et élémentaires. Bureau des Sports et de la Culture.
- "dotation libre" donnée aux collèges, théoriquement destinée à l'action culturelle (86 francs par élève). Bureau de l'Éducation. Le conseil général ne reçoit aucun bilan détaillé par les établissements.

Conseil Général de l'Aisne (suite)

Mode de classement des données	1 nom établis.	2 type établis.	3 intitulé action	4 nature action	5 domaine thématique	6 dispositif	7 nombre élèves	8 niveau scolaire (filière)	9 présence intervenant extérieur	10 profession intervenant	11 structure culturelle opératrice	12 montant du financement
La Musique à l'école	X+	X				X	nbre de classes		X		X (nom)	X
Classes transplantées (initiation artistique, patrimoine, APA 1er degré)	X	X			X	confondus			X (nom)	association ou artiste indépen- dant	X	X
APA Collèges	X	X			X	X						
Collège au cinéma	X	X			X	X	X					X

10. Conseil Général de l'Oise

Dispositifs et procédures liés à l'éducation artistique et culturelle :

- Ateliers de pratique artistique (APA). Direction Education et Construction.

- Projets éducatifs et culturels (PEC). Direction Education et Construction. Subvention accordée à tous les collèges qui doivent théoriquement la dépenser dans le cadre d'un PEC (8 francs par élève, 13 francs si ZEP). Aucun bilan réalisé.

- Collège au cinéma. Direction de l'Education et de la construction.

- Contrat local d'éducation artistique de l'Oise (CLEA) : Ateliers d'écriture, École et Cinéma, Danse à l'école, Jumelages ZEP-Musées, Partenariat avec le Festival des Forêts. Direction de la Vie Locale. Pour analyse du bilan, cf. inspection académique de l'Oise.

- Théâtre au collège . Direction de la Vie Locale.

- Échanges internationaux. Direction Education et Construction. Dispositif exclu par le CRÉDOC même si certaines actions peuvent ponctuellement s'intégrer dans le champ de l'étude.

- Projet d'Action Educative et Innovante (PAEI). Correspond au projet d'action éducative et culturelle (PAEC) pour l'IA de l'Oise et au projet d'action d'ouverture (PAO) pour les deux autres IA. Direction Education et Construction.

- Classes environnement dont classes culturelles. Direction Education et Construction.

Conseil Général de l'Oise (suite)

Mode de classement des données	1 nom établiss.	2 type établiss.	3 intitulé action	4 nature action	5 domaine thématique	6 dispositif	7 nombre élèves	8 niveau scolaire (filière)	9 présence intervenant extérieur	10 profession intervenant	11 structure culturelle opératrice	12 montant du financement
Classes culturelles	X	X				X						
PAEI	X	X	X		déduit de 3 -> incertain	X						X
Théâtre au collège	X	X			déduit de 6	X			X	acteurs	X (nom)	
Collège au cinéma	X	X										X
APA 2nd degré					X	X						

11. Conseil Général de la Somme

Dispositifs et procédures liés à l'éducation artistique et culturelle :

- Ateliers de pratique artistique (APA). Direction des affaires sociales. Bilan non transmis.
- Projets éducatifs et culturels (PEC). Bilan non transmis. Incertitude sur l'existence d'un bilan réalisé par le conseil général.
- Les Petites scènes de la Somme. Direction du développement culturel. Organisation et financement de spectacles et d'expositions décentralisés dans les collèges.
- Concours lecture écriture. Direction du développement culturel. Organisation d'un concours inter-collèges.
- L'historial de Péronne. Financement de 50 % des coûts de transports pour les collèges se rendant à l'historial. Aucun bilan transmis.

Incertitude sur l'existence d'un bilan.

- Jeux de tête. Organisation d'un concours inter-collèges de jeux de tête (échecs, dames, scrabble...). Exclu du champ de l'étude par le CRÉDOC.

Mode de classement des données	1 nom établissements	2 type établissements	3 intitulé action	4 nature action	5 domaine thématique	6 dispositif	7 nombre élèves	8 niveau scolaire (filière)	9 présence intervenant extérieur	10 profession intervenant	11 structure culturelle opératrice	12 montant du financement
Petites scènes de la Somme	X	X		X	X	X	X					
Concours écriture-lecture	X	X		par 6	X	X	X					

12. Ville d'Amiens

Dispositifs et procédures liés à l'éducation artistique et culturelle :

- Musée de Picardie : fréquentation et jumelage.
- Festival du film d'Amiens
- Contrat local d'éducation artistique d'Amiens (CLEA). L'analyse de son bilan est présenté en 4. Inspection académique de la Somme
- Dispositifs d'aménagement des rythme de vie des enfants et des jeunes (AS, ARVEJ,...). Pour bilans ARS et ARVEJ, voir 7. DDJS de la Somme.

Mode de classement des données	1 nom établis.	2 type établis.	3 intitulé action	4 nature action	5 domaine thématique	6 dispositif	7 nombre élèves	8 niveau scolaire (filière)	9 présence intervenant extérieur	10 profession intervenant	11 structure culturelle opératrice	12 montant du financement
Festival du film d'Amiens	X	X			X (donné par 6)	X						
Musée de Picardie	X	X					X (en partie)	X (en partie)				
ARVEJ Amiens	X	X			X	X		X	X (Nom)		X	X

Des possibilités d'informations complémentaires

L'information contenue dans les bilans de suivi administratif et financier est réduite. Toutefois, les financeurs de l'éducation artistique ont pour la plupart à leur disposition des données plus complètes, notamment sur le contenu des actions, la nature des activités proposées, les intervenants et les structures culturelles partenaires. Ces informations ne sont pas forcément traitées ou analysées ; certaines ne sont pas directement disponibles : elles n'ont pas fait l'objet d'une note écrite, mais pourraient être recherchées auprès de personnes ressources qui, selon des modalités diverses, participent au suivi et à l'évaluation qualitative des actions d'éducation artistique et culturelle. Trois cas sont présentés à titre d'illustration : le secteur éducation artistique de la DRAC, la mission académique d'action culturelle du rectorat, l'inspection académique de la Somme.

La cellule éducation artistique de la DRAC n'enregistre dans son bilan que les données nécessaires au suivi administratif des dossiers : coordonnées, notamment bancaires, de la structure relais, coordonnées du demandeur, domaine thématique, nom de l'intervenant, dispositif, montant du financement. Sans les inscrire dans son bilan, la DRAC dispose d'informations susceptibles de permettre un recensement assez complet des actions qu'elle soutient financièrement : des bilans "qualitatifs" lui sont remis par les établissements scolaires, les structures culturelles opératrices, les intervenants, les inspections académiques ou les collectivités territoriales. Selon les dispositifs, les informations et les évaluations proviennent, soit directement des établissements, soit des groupes de suivi des dispositifs.

Chaque année, les établissements scolaires financés (PEC, PAO, APA,...) reçoivent un dossier de la DRAC qui les invite à dresser le bilan des actions engagées l'année précédente et à présenter les projets de l'année suivante. A ces bilans, s'ajoutent des visites ponctuelles de la DRAC dans les établissements : ces visites revêtent, toutefois, un caractère irrégulier, si ce n'est exceptionnel. Les

APA font également l'objet de rencontres annuelles entre la DRAC et les intervenants, durant lesquelles ceux-ci présentent le bilan qualitatif des ateliers qu'ils ont animés.

Les classes du patrimoine de l'Aisne sont pour leur part suivies par l'inspection académique et le conseil général. Les CLEA font enfin l'objet de quatre réunions annuelles du groupe de suivi. La DRAC, les collectivités locales ainsi que les inspections académiques et leurs conseillers pédagogiques de spécialités qui travaillent sur le terrain, participent à ces groupes de suivi. Les structures culturelles opératrices et leurs intervenants (exemple des centres d'art sur Amiens) ou les artistes (exemple des écrivains pour le CLEA de l'Oise) présentent le bilan des actions qu'ils ont animées, auprès du comité de suivi.

La mission académique d'action culturelle du rectorat gère trois dispositifs : les projets éducatifs et culturels (PEC), rencontre avec l'oeuvre d'art et les ateliers de pratique artistique (APA), ce dernier étant limité aux seuls lycées professionnels. Nombre d'informations manquent dans les bilans transmis au ministère de l'Éducation Nationale ; elles sont pourtant, là encore, en partie disponibles. En effet, chaque établissement scolaire bénéficiaire d'une aide du rectorat doit retourner à celui-ci un dossier d'évaluation, rempli de façon plus ou moins précise par les équipes pédagogiques. Ces dossiers d'évaluation font eux mêmes l'objet d'une synthèse, écrite ou orale, élaborée par le service de la vie scolaire (PEC) ou le responsable des APA (APA), et transmise à la mission académique de l'action culturelle. La mission a peu de connaissance directe des actions : elle ne procède pas elle-même aux évaluations, le responsable des APA ne visitant annuellement qu'un nombre limité d'ateliers.

Les bilans remis par l'inspection académique de la Somme doivent eux aussi être considérés comme des outils de suivi administratif et financier. Des informations complémentaires pourraient être éventuellement fournies par l'inspection académique. Leur mode de recueil varie entre le premier et le second degré et selon les dispositifs.

Dans le second degré, les ateliers de pratique artistique font à leur issue l'objet d'une fiche bilan, remplie, de façon plus ou moins détaillée, par les établissements. Une fois par an, les enseignants présentent une évaluation orale de l'atelier qu'ils ont organisé. Par contre, l'inspection académique ne dispose d'aucune évaluation établie par les intervenants. Ceux-ci rendent compte de leur activité auprès de la DRAC.

Les projets éducatifs et culturels (PEC) font eux aussi l'objet d'une fiche bilan remplie par les établissements : la qualité de l'information collectée est variable. Cette fiche permet notamment de recueillir des données sur le public des actions d'éducation artistique et culturelle (nombre d'élèves, niveaux d'enseignement) et les partenaires associés (intervenants, structures culturelles). Ces fiches bilans, jusqu'ici exigées pour les seules reconductions de projets, sont devenues obligatoires pour tous les PEC à partir de l'année scolaire 1999 - 2000. Un nombre limité de projets (7 par an) font en outre l'objet d'une rencontre entre les enseignants concernés et deux membres de l'équipe départementale d'action culturelle ⁷. Cette rencontre vise à dresser une évaluation qualitative du projet, mais surtout à connaître les besoins du terrain.

Dans le premier degré, les ateliers de pratique artistique (APA) sont suivis en permanence par des personnes ressources de l'inspection académique, conseillers pédagogiques de spécialité ou chargés de mission, qui font une évaluation qualitative de chaque atelier. L'information recueillie ne fait toutefois l'objet d'aucune note écrite.

Aucune fiche bilan n'est demandée aux établissements pour les projets d'action d'ouverture (PAO), à l'exception des actions bénéficiant d'un intervenant DRAC qui sont évaluées par les personnes ressources de l'inspection académique. Tous les PAO sont par contre suivis par les conseillers pédagogiques de circonscription. Ces conseillers ne sont pas tenus de restituer leur évaluation auprès de l'inspection académique. Celle-ci dispose du seul dossier de demande de

⁷ L'équipe départementale d'action culturelle de la Somme est pour le second degré constituée de neuf personnes : un coordinateur et des professeurs de collège ou lycée.

financement, constitué par l'établissement. L'inspection est tenue au courant de l'évolution du projet par les demandes de bons de commande qui permettent d'apprécier si l'action est ou non réellement réalisée.

Les actions engagées dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (CLEA) d'Amiens sont quant à elles suivies par les conseillers pédagogiques de spécialité ou des chargés de mission qui assurent le suivi de terrain et la coordination. Une fiche bilan, précisant notamment l'intervenant et le nombre d'élèves, est remplie par les établissements pour toute demande de reconduction. Ainsi, à l'exception des PAO pour lesquels il conviendrait de s'adresser aux conseillers pédagogiques de circonscription, l'équipe départementale d'action culturelle de l'inspection académique de la Somme devrait être en mesure de donner, au delà des seuls bilans, des informations assez précises sur les actions d'éducation artistique et culturelle qu'elle finance dans les établissements scolaires du premier et second degré.

II. 2. Le recensement des actions engagées dans les établissements scolaires

Les bilans, tels qu'ils sont aujourd'hui constitués, permettent-ils d'identifier les actions d'éducation artistique et culturelle financées par les services de l'État et des collectivités territoriales ? Pour répondre à cette question, nous avons fait la tentative sur les établissements scolaires qui ont, dans un second temps, fait l'objet de l'enquête de terrain du CRÉDOC. La méthodologie de cette enquête de terrain, notamment le mode de constitution de l'échantillon, et ses résultats seront présentés ultérieurement. Il s'agit ici de préciser les conditions d'une identification des actions d'éducation artistique et culturelle engagées dans ces établissements à partir du seul dépouillement des bilans.

Le dépouillement des bilans recueillis auprès des différents financeurs aboutit à un recensement de 108 actions (ou dispositifs) pour les 29 établissements scolaires concernés par l'enquête. Cet inventaire est incomplet puisqu'à l'exception de la Ville d'Amiens, il ne prend pas en compte les financements des communes et syndicats intercommunaux. Mais d'autres problèmes se sont également posés.

Pour dresser l'inventaire, il est nécessaire de dépouiller les bilans en notant pour chaque établissement, toutes les actions identifiables et dont on peut raisonnablement penser qu'elles relèvent du champ de l'éducation artistique et culturelle. Certains dispositifs ne posent aucune difficulté. À titre d'exemple, les ateliers de pratique artistique (APA) : identifiées par établissement, toutes les actions relèvent du champ de l'éducation artistique. D'autres dispositifs doivent par contre être exclus du dépouillement.

Il est aisé dans un premier temps d'exclure les dispositifs présentés dans les bilans, mais ne relevant pas du champ de l'éducation artistique et culturelle. Il s'agit notamment des options obligatoires de spécialité et des options facultatives qui apparaissent dans le bilan de l'éducation artistique de la DRAC. On est également obligé de ne pas prendre en compte les bilans qui ne permettent pas d'identifier les établissements scolaires bénéficiaires. Le conseil général de

la Somme finance ainsi le transport des collèves du département se rendant à l'Historial de Péronne, mais n'a pu nous remettre la liste des établissements bénéficiaires ⁸.

Certains dispositifs posent des difficultés accrues : les actions qui s'y inscrivent ne relèvent que pour partie du champ de l'éducation artistique et culturelle. Ces dispositifs ne peuvent être exclus d'emblée ; toutefois, toutes les actions ne doivent pas être recensées. Certains dispositifs ont été exclus du dépouillement, car les bilans ne permettaient pas de connaître les domaines thématiques des actions. Les "échanges internationaux" financés par le conseil général de l'Oise comme les "12 jours" financés par l'inspection académique de l'Oise n'ont pas été pris en compte dans le repérage, car les bilans ne permettent pas de savoir si l'action relève ou non de l'action artistique et culturelle ⁹.

Nous avons travaillé de façon différente pour les projets éducatifs et culturels (PEC), les projets d'action d'ouverture (PAO) et les activités péri-éducatives (APE) pour lesquels l'intitulé de l'action ou son domaine thématique sont précisés : nous avons opéré des choix et avons exclu les projets dont l'intitulé ne nous permettait pas a priori de penser qu'ils relevaient du champ. Citons à titre d'exemple, le lycée agricole de Thiérache. Parmi la liste des 6 PEC fournie par la DRAF :

- "cinéma... encore et toujours",
- "musique sur la RN 2",
- "pratique théâtrale en 4 ème technologique",
- "gestion de l'environnement : cas particulier des cours d'eau de la Thiérache",
- "connaissance de soi et respect des autres",
- "les bio-indicateurs de la pollution de l'air",

⁸ Le financement d'une visite de l'Historial de Péronne par le conseil général de la Somme pourra par contre être confirmé pour tous les établissements du département rapportant une telle action dans le cadre de l'enquête de terrain.

⁹ Le financement par l'inspection académique d'une action valorisée dans le cadre de l'opération 12 jours pour l'école et faisant l'objet d'un questionnaire a par contre pu être confirmée dans un second temps.

nous n'avons retenu que les trois premiers. La sélection des actions est plus ou moins simple selon les dispositifs et la précision des intitulés et il est fort possible que nous ayons exclu des actions qui, en définitive, auraient dû être recensées. Cette méthode comporte un risque d'erreurs. Pour le réduire, il conviendrait de ne pas travailler à partir des bilans, mais sur la base des dossiers de demande de financement ou d'évaluation, ce qui nécessiterait un temps de dépouillement beaucoup plus long et une possibilité d'accès aux sources dont il paraît difficile de préjuger dans le cadre d'une enquête nationale.

Signalons enfin que le dispositif passeport Culturelle Attitude créé par le conseil régional de Picardie a été traité de façon particulière. Ce dispositif permet, grâce à un financement partiel, de favoriser la fréquentation de lieux et de manifestations culturels. Le bilan qui nous a été remis par le conseil régional, établi par le lycée de l'Authie lui-même, recense 47 activités ou sorties culturelles organisées dans ce cadre. Le dispositif n'a toutefois été comptabilisé qu'une fois dans le total de 104 actions : il était impossible de savoir si ces 47 sorties correspondaient à 47 actions différentes ou à l'extrême, à une seule action de programmation culturelle.

Concluons donc que le chiffre de 108 actions est, pour les différentes raisons évoquées précédemment, sous estimé sans que l'on puisse préciser la marge d'erreur.

Les actions recensées dans les bilans pour les établissements d'enquête

Département de l'Aisne Établissement	Dispositifs recensés dans les bilans
École maternelle Vaucrisses Mauguins	<ul style="list-style-type: none"> • APA Arts plastiques
École élémentaire Paul Bert	<ul style="list-style-type: none"> • Classes d'initiation artistique. Arts plastiques - cinéma - patrimoine
École élémentaire Victor Hugo	<ul style="list-style-type: none"> • Classes d'initiation artistique Cinéma
Collège Marthe Lefèvre	<ul style="list-style-type: none"> - PEC : • festival des jeunes musiciens • "connaître la Picardie d'hier et aujourd'hui"
Collège Le Ruisseau	<ul style="list-style-type: none"> • APA Musique • Collège au cinéma - PEC : • festival des jeunes musiciens • "poésie et image" • "journal scolaire : le nez dans le ruisseau" • "sculpture et conscience du corps" • "environnement"
Collège Jean Rostand	<ul style="list-style-type: none"> • APA Arts plastiques • Collège au cinéma - PEC : • festival des jeunes musiciens • "défi lecture de l'Omois" • "voyage en Franche Comté"
Lycée Jean de la Fontaine	<ul style="list-style-type: none"> • APA Photographie PEC : • "vivre la culture en LEP" • festival des jeunes musiciens • "échange musical avec lycée allemand de Mosbach" • "transmettre la mémoire pour construire l'avenir"
Lycée agricole de la Thiérache	<ul style="list-style-type: none"> PEC : • "cinéma... encore et toujours" • "musique sur la RN 2" • "pratique théâtrale en 4° technologique"
École élémentaire Saint Jean La Croix (établissement privé)	

Département de l'Oise Établissement	Dispositifs recensés dans les bilans
École élémentaire de Lieuvilliers	<ul style="list-style-type: none"> • CLEA Oise - lecture PAEI (CG) ou PAEC (IA) : • "éveil musical en milieu rural" • "réalisation d'une exposition artistique"
École élémentaire Louise Michel de Creil	<ul style="list-style-type: none"> • APA Cinéma PAEI (CG) ou PAEC (IA) : • "j'écris dans le journal" • "l'éducation santé, sécurité"
École élémentaire Jules Ferry	<ul style="list-style-type: none"> • CLEA Beauvais - Arts plastiques • CLEA Oise - École et cinéma PAEI (CG) ou PAEC (IA) : • "Intercivilisation autour de l'art et de la culture au Maroc"
Collège Georges Sand	<ul style="list-style-type: none"> • APA Cinéma • APA Arts Plastiques • Collège au cinéma • Théâtre au collège - PEC : • "allo, photos ?" • "voyage en Andalousie : le triangle d'or" • "sur les traces des romains en Provence" APE : • "club théâtre" • "atelier instrumental"
Collège Gabriel Havez	<ul style="list-style-type: none"> • APA Architecture • CLEA Oise - lecture • Collège au cinéma • Théâtre au collège PEC : • "atelier de lecture" • "images citoyennes : journaliste reporter" • "la danse est dans la rue" • "lire pour écrire un roman/écrire pour lire"
Collège Jehan le Fréron	<ul style="list-style-type: none"> • APA Arts Plastiques • Théâtre au collège • CLEA Oise. Jumelages ZEP-musées (écomusée des pays de l'Oise) PEC : • "vidéo reportage" APE : • "club théâtre"

Lycée François Truffaut	<p>PEC:</p> <ul style="list-style-type: none"> • "l'école du regard" • "organisation du 6 ème festival artistique, lycéen et étudiant de l'Oise" • "techniques photo/cinéma/vidéo et innovation dans la créativité"
Lycée Arthur Rimbaud	<p>PEC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • "développer des capacités transversales" • "festival de la BD d'Angoulême" • "découverte des civilisations européennes"
Lycée agricole de Ribécourt	<p>PEC</p> <ul style="list-style-type: none"> • "réalisation de clips vidéo" • "artiste résident" • "le plaisir de lire"
Institution du Saint Esprit (privé)	<p>PEC</p> <ul style="list-style-type: none"> • "mise en scène d'une pièce de W. Shakespeare"
Institut Guynemer (privé)	<ul style="list-style-type: none"> • CLEA Oise - Festival des Forêts • Théâtre au collège • Offre culturelle pour les lycées (conseil régional)

Département de la Somme Établissement	Dispositifs recensés dans les bilans
École maternelle Saint Leu	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation Musée d'Amiens (ville d'Amiens) Aménagement des rythmes de vie (ARS) : <ul style="list-style-type: none"> • "bibliothèque" • "jardin musical" • "éveil musical" • "danse" • "initiation photo" • "cirque"
École maternelle Les Mosaïques	CLEA Amiens : <ul style="list-style-type: none"> • "je fais mon cirque" • "dans la BCD avec le conteur"
École élémentaire Lesueur	<ul style="list-style-type: none"> • Jumelage musée (ville Amiens) • Fréquentation Musée d'Amiens (ville d'Amiens) • Festival du film d'Amiens (ville d'Amiens) CLEA Amiens : <ul style="list-style-type: none"> • "les représentations de l'animal" • "musique plaisir" • "fenêtres sur cour"
École élémentaire d'Authie	<ul style="list-style-type: none"> • APA Danse • Fréquentation Musée d'Amiens (ville d'Amiens)
Collège Édouard Lucas	<ul style="list-style-type: none"> • APA Musique • APA Architecture • APA Théâtre • Plan Séquence • Fréquentation Musée d'Amiens (ville d'Amiens) Petites scènes de la Somme (conseil général) : <ul style="list-style-type: none"> • "musique tzigane" - PEC : <ul style="list-style-type: none"> • "Alice au pays des merveilles"
Collège Louis Juvet	<ul style="list-style-type: none"> • Concours écriture - lecture (conseil général) Petites scènes de la Somme (conseil général) : <ul style="list-style-type: none"> • "musique tzigane" • "jazz"

Lycée de l'Authie	<ul style="list-style-type: none"> • APA Arts plastiques • Fréquentation Musée d'Amiens (ville d'Amiens) • Passeport culturelle attitude (conseil régional) PEC : <ul style="list-style-type: none"> • "sensibilisation à la culture" • "activités plastiques au LP" • "défi lecture" • "faire vivre les écrits des jeunes" • "arts appliqués" • "de l'élève spectateur à l'élève acteur"
Lycée privé Saint Rémy (privé)	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation Musée d'Amiens (ville d'Amiens) • Festival du film d'Amiens (ville d'Amiens) PEC : <ul style="list-style-type: none"> • "la galerie"

III. L'ENQUÊTE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Cette troisième partie précise la méthodologie retenue pour la réalisation de l'enquête de terrain dans les établissements scolaires. Elle présente tout à tour :

- la constitution de l'échantillon d'établissements,

- les questionnaires,

- le mode de passation de l'enquête,

- le mode de sélection des questionnaires qui après avoir été réceptionnés au CRÉDOC, ont pour partie été saisis dans une base de données. Cette partie s'achève par le recensement des actions d'éducation artistique et culturelle identifiées grâce à l'enquête dans les établissements.

III. 1. L'échantillon d'enquête

Les critères de sélection

La taille de l'échantillon d'enquête a été fixée par le DEP du ministère de la Culture à **une trentaine d'établissements scolaires** répartis sur les trois départements de la région Picardie : l'Aisne, l'Oise et la Somme. Cet échantillon ne se veut pas représentatif de la réalité régionale ou même départementale. Compte tenu de l'objectif méthodologique de ce travail, il convient de sélectionner des établissements dynamiques, c'est à dire proposant à leurs élèves un nombre important d'actions d'éducation artistique et culturelle et localisés, dans la mesure du possible, sur des communes qui ont elles-mêmes une politique culturelle active en direction du public scolaire.

Surtout, le choix de l'échantillon est défini dans la perspective de **restituer au mieux la diversité** qui prévaut dans :

- le statut juridique des établissements (public/privé) et les niveaux d'enseignement (primaire/collège/lycée - enseignement général et technologique/enseignement professionnel non agricole/enseignement agricole) ;
- la nature des actions engagées ;
- les dispositifs et procédures dans lesquels ces actions s'inscrivent éventuellement ;
- les partenaires associés ;
- les financeurs (Éducation Nationale, Culture, Agriculture, Jeunesse et Sports, conseil régional, conseil général, municipalité, parents, autres...) ;
- la politique des collectivités territoriales (conseil général, commune);
- l'offre culturelle locale (forte/faible, diversifiée/spécialisée) ;
- la localisation géographique (ZEP/hors ZEP, zone urbaine/zone rurale, centre ville/périphérie, commune centre de taille importante/ de petite taille, présence/absence d'équipements culturels importants à proximité, proximité/éloignement de la région parisienne).

Outre cette diversité, il a été prévu d'introduire dans l'échantillon :

- des sites concernés par les dispositifs d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes (ARS, ARVEJ...);
- des sites ayant une convention avec le ministère de la Culture dans le cadre d'un contrat local d'éducation artistique ;
- au moins un site avec un service éducatif à proximité ;
- au moins un établissement en jumelage avec une structure culturelle ;
- au moins un établissement avec une action école, collège ou lycée au cinéma ;
- au moins un établissement engageant une action en faveur de la lecture en liaison avec une bibliothèque. Enfin, le nombre d'écoles maternelles dans l'échantillon a été par choix limité, compte tenu de l'intégration dans leur enseignement proprement dit d'actions complémentaires d'éducation artistique et culturelle.

Le choix des sites et établissements a été précisé en tenant compte de ces différents critères et après consultation des partenaires institutionnels locaux, notamment, la DRAC, le rectorat et les inspections académiques, la DRAF, les conseils généraux ainsi que les directions diocésaines. L'analyse des bilans élaborés par la DRAC, le rectorat, les inspections académiques et les conseils généraux a également permis de préciser certains choix.

Le choix initial de limiter à 5 le nombre des communes n'est pas respecté. La logique de sélection donne en définitive la priorité à l'établissement sur la commune de référence. Toutefois, le principe d'un nombre limité de communes ou plutôt de sites géographiques présentant une grande diversité dans les réalités locales est maintenu. Les établissements sont répartis entre **onze sites géographiques** diversifiés,

- pour l'Aisne : la Thiérache (Hirson, Montcornet, Fontaine-les-Vervins), Saint-Quentin et Château-Thierry ;
- pour l'Oise : Beauvais, zone rurale de Crèvecœur-le-Grand (Crèvecœur-le-Grand, Lieuvillers), Creil ainsi que Compiègne et Ribécourt ;

- pour la Somme : Amiens et sa périphérie, Doullens (Doullens et Authie), Gamaches.

Tableau 1. Les grandes caractéristiques des principaux sites du département de l'Aisne

	Thiérache	Saint-Quentin	Château-Thierry
Taille commune centre*	10 600 hbts (Hirson)	62 100 hbts	15 800 hbts
Offre culturelle locale (forte/faible - diversifiée/spécialisée...)	faible et spécialisée (cinéma-Abbaye Saint Michel)	moyenne	limitée, mais en développement
Situation géographique - rural/urbain - centre/proximité/excentré	rural excentré - en relation avec le départ. du Nord	urbain - ville moyenne centre	urbain - petite ville proximité Reims Paris
ZEP	hors ZEP	ZEP et hors ZEP	hors ZEP
Présence service éducatif	-	-	-
Procédures : - aménagement des rythmes de vie - convention Ministère Culture	non non	oui oui (CLEA)	oui non

* RGP INSEE 1990

Tableau 2. Les grandes caractéristiques des principaux sites du département de l'Oise

	Beauvais	Crèvecœur-le-Grand	Creil
Taille commune centre*	56 000 hbts	3 100 hbts	32 500 hbts
Offre culturelle locale : forte/faible - diversifiée/spécialisée	forte dont Théâtre de Beauvais	faible	forte dont centre culturel La Faïencerie
Situation géographique - rural/urbain - centre/proximité/excentrée	urbain - ville moyenne centre	rural excentré - 20 km Beauvais	urbain - ville moyenne centre -proximité de Paris
ZEP	ZEP et hors ZEP	ZEP	ZEP
Présence service éducatif	Beauvais : Écomusée des Pays de l'Oise - Musée départemental - Archives départementales	-	-
Procédures : - aménagement des rythmes de vie - convention Ministère Culture	non oui (CLEA Oise et Beauvais)	non oui (CLEA Oise)	non oui (CLEA Oise)

* RGP INSEE 1990

Tableau 3. Les grandes caractéristiques des principaux sites du département de la Somme

	Amiens	Doullens	Gamaches
Taille commune centre*	136 000 hbts	7 500 hbts	3 200 hbts
Offre culturelle locale (forte/faible - diversifiée/spécialisée)	forte et diversifiée	limitée et spécialisée (école de musique)	faible
Situation géographique - rural/urbain - centre/proximité/excentré	urbain - grande ville centre	rural avec petite ville proximité à excentré (30 km Amiens)	rural excentré (45 km Amiens - 25 Abbeville)
ZEP	ZEP et hors ZEP	hors ZEP	hors ZEP
Présence service éducatif	Amiens : Bibliothèque municipale - Musée de Picardie - FRAC - Orchestre de Picardie - Cathédrale d'Amiens - Maison de la Culture d'Amiens - Archives départementales	-	-
Procédures : - aménagement des rythmes de vie - convention Ministère Culture	oui oui (CLEA Amiens)	non non	non non

* RGP INSEE 1990

Au final, l'échantillon d'enquête est constitué de 29 établissements dont :

- 9 établissements pour le département de l'Aisne, 11 pour l'Oise et 9 pour la Somme ;
- 25 établissements publics et 4 établissements privés sous contrat ;
- 12 écoles primaires, maternelles et élémentaires, 8 collèges, 1 lycée d'enseignement général et technologique, 1 lycée d'enseignement professionnel, trois lycées d'enseignement général ayant un lycée d'enseignement professionnel annexé, deux lycées d'enseignement agricole auxquels s'ajoutent deux établissements proposant un enseignement allant de la maternelle au lycée.

Tableau 4. Répartition des établissements de l'échantillon par département et niveau d'enseignement

	AISNE	OISE	SOMME	PICARDIE
PUBLIC				
Écoles maternelles	1	-	2	3
Écoles élémentaires	2	3	3	8
Collèges	3	3	2	8
Lycées enseignement général	-	1	-	1
Lycées enseignement professionnel	-	1	-	1
Lycées enseignement général et professionnel	1	-	1	2
Lycées enseignement agricole	1	1	-	2
Total établissements publics	8	9	8	25
PRIVÉ*				
Écoles maternelles et élémentaires	1	-	-	1
Établissements tous niveaux (maternelle au lycée d'ens. général)	-	2	-	2
Lycées enseignement général et professionnel	-	-	1	1
Total établissements privés	1	2	1	4
TOTAL GÉNÉRAL	9	11	9	29

* Privé sous contrat exclusivement

Les établissements du département de l'Aisne

Tableau 5. Les établissements du département de l'Aisne

	Nb		Site
PUBLIC			
École maternelle	1	- Vaucrises Mauguins	Château-Thierry
École élémentaire	2	- Paul Bert - Victor Hugo	Saint-Quentin Thiérache (Hirson)
Collège	3	- Le Ruisseau - Marthe Lefèvre - Jean Rostand	Thiérache (Montcornet) Saint-Quentin Château-Thierry
Lycée ens. général	-		
Lycée ens. professionnel	-		
Lycée ens. général et profes.	1	- Jean de la Fontaine	Château-Thierry
Lycée ens. agricole	1	- Lycée agricole de Thiérache	Thiérache (Fontaine-les-Vervins)
Total établissements publics	8		
PRIVÉ			
École maternelle et élémentaire	1	- Saint Jean La Croix	Saint-Quentin
Établissement tous niveaux (de la maternelle au lycée ens. général)	-		
Lycée ens. général et profes.	-		
Total établissements privés	1		
TOTAL GÉNÉRAL	9		

Les établissements du département de l'Oise

Tableau 6. Les établissements du département de l'Oise

	Nb		Site
PUBLIC			
École maternelle	-		
École élémentaire	3	- Jules Ferry - Lieuvillers - Louise Michel	Beauvais Crèvecœur-le-Grand (Lieuvillers) Creil
Collège	3	- Georges Sand - Jehan Le Fréron - Gabriel Havez	Beauvais Crèvecœur-le-Grand Creil
Lycée ens. général	1	- François Truffaut	Beauvais
Lycée ens. professionnel	1	- Arthur Rimbaud	Ribécourt
Lycée ens. général et profes.	-		
Lycée ens. agricole	1	- Lycée horticole de Ribécourt	Ribécourt
Total établis. publics	9		
PRIVÉ			
École maternelle et élémentaire	-		
Etablissement tous niveaux (maternelle à lycée ens. général)	2	- Institution Guynemer - Institution Saint-Esprit	Compiègne Beauvais
Lycée ens. général et profes.	-		
Total établissements privés	2		
TOTAL GÉNÉRAL	11		

Les établissements du département de la Somme

Tableau 7. Les établissements du département de la Somme

	Nb	Nom de l'établissement	Commune
PUBLIC			
École maternelle	2	- Saint Leu - Les Mosaïques	Amiens Amiens
École élémentaire	3	- Voltaire A et B - Jean-François Le Sueur - d'Authie	Amiens Amiens Doullens (Authie)
Collège	2	- Edouard Lucas - Louis Juvet	Amiens Gamaches
Lycée ens. général	-		
Lycée ens. professionnel	-		
Lycée ens. général et profes.	1	- Lycée de l'Authie	Doullens
Lycées ens. agricole	-		
Total établissements publics	8		
PRIVÉ			
École maternelle et élémentaire	-		
Etablissement tous niveaux (de la maternelle au lycée ens. général)	-		
Lycée ens. général et profes.	1	- Lycée Saint Rémy	Amiens
Total établissements privés	1		
TOTAL GÉNÉRAL	9		

III. 2 Les questionnaires d'enquête

Deux questionnaires distincts ont été conçus. Le premier, intitulé "questionnaire établissement", a pour objet :

- d'identifier l'établissement (coordonnées, statut juridique et niveau(x) d'enseignement, importance des effectifs),
- de recenser les différentes actions d'éducation artistique et culturelle engagées au cours de l'année scolaire 1997-1998 en précisant pour chacune d'entre elles son intitulé, son thème, le dispositif principal dans lequel elle s'est éventuellement inscrite, le nom d'un enseignant responsable.

Le second questionnaire, intitulé "questionnaire action", vise à recueillir pour chacune des actions recensées, des informations sur :

- sa nature (objectifs poursuivis, activités proposées, ...),
- son ou ses domaine(s) thématique(s),
- son ou ses dispositif(s),
- ses modalités (les lieux, les moments...),
- son public d'élèves (profil et nombre),
- ses initiateurs et animateurs dans l'établissement scolaire (fonction et discipline enseignée),
- ses intervenants extérieurs (présence, profession...) et les structures auxquelles éventuellement ceux-ci se rattachent,
- ses financeurs (identification et mode de financement).

Une première version de ces deux questionnaires a été testée dans un collège de l'Oise. Le questionnaire établissement n'a pas posé de problèmes particuliers. Par contre, le questionnaire action s'est révélé dans sa forme initiale insatisfaisant pour deux raisons principales : sa trop longue durée de passation et la complexité de certaines questions, notamment celles liées au financement, qui à la fois suscitaient des difficultés de compréhension et nécessitaient une recherche d'informations. Une fois retravaillé dans un souci de simplification (limitation du

nombre et de la complexité des questions posées), une seconde version du questionnaire action a été envoyée pour avis à plusieurs de nos partenaires institutionnels : DRAC, rectorat, inspections académiques, DRAF notamment. La version définitive des deux questionnaires, présentée dans les pages ci-après, a alors été utilisée pour l'enquête dans les établissements.

Le questionnaire établissement

LES ACTIONS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN MILIEU SCOLAIRE EN PICARDIE

Étude réalisée par le Crédoc à la demande du Ministère de la Culture et de la Communication

QUESTIONNAIRE ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 1997-1998

Les coordonnées de l'établissement

- Nom :
- Adresse :
.....
.....
Commune Département.....
- Téléphone : Fax :
- Nom du correspondant de l'enquête :
et fonction

Le type d'établissement

- S'agit-il d'un établissement
public privé sous contrat
- S'agit-il d'un ou d'une
école maternelle école élémentaire
collège lycée
- pour les lycées, préciser :
lycée d'enseignement général et technologique
lycée d'enseignement professionnel
lycée d'enseignement professionnel agricole
- L'établissement est-il situé dans un groupe ou cité scolaire
oui non

Pour les écoles et les collèges.

- Pendant l'année scolaire 1997-1998, l'établissement était-il engagé dans une procédure d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes (ARS, ARVEJ...)

oui |__| non |__|

Pour les collèges.

- En 1997-1998, y avait-il une section d'enseignement général et professionnel (SEGPA) adapté annexée ?

oui |__| non |__|

Pour les lycées d'enseignement professionnel et les lycées d'enseignement professionnel agricole,

- préciser les filières pour l'année scolaire 1997-1998 :

1.
2.
3.
4.

Les effectifs

- Quelle était l'importance des effectifs de l'établissement pendant l'année scolaire 1997-1998

Nombre de classes	__ __
Nombre total d'élèves	__ __ __
Nombre d'élèves demi-pensionnaires	__ __ __
Nombre d'élèves internes	__ __ __

- Si l'établissement appartient à un groupe ou cité scolaires, indiquer

Nombre total d'élèves du groupe scolaire	__ __ __
--	----------

Les actions d'éducation artistique et culturelle.

Pouvez-vous établir la liste des différentes actions d'éducation artistique et culturelle qui ont été effectivement menées dans l'établissement au cours de l'année scolaire 1997-1998 ?

Dans la mesure du possible, préciser pour chacune d'entre elles : l'intitulé de l'action, son thème ou domaine, le dispositif principal dans lequel elle s'est éventuellement inscrite, le nom d'un enseignant responsable.

	Intitulé et thème des actions	Dispositif principal Nom d'un enseignant responsable
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11

12	<hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/>
13	<hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/>
14	<hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/>
15	<hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/>
16	<hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/>
17	<hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/>
18	<hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/>
19	<hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/>
20	<hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/>

Le questionnaire action

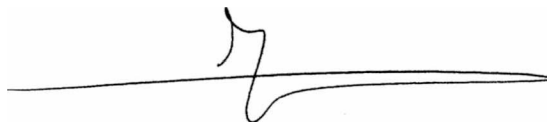
Paris, le 15 janvier 1999

Madame, Monsieur,

Le Ministère de la Culture et de la Communication a chargé le CRÉDOC de réaliser une étude sur les actions d'éducation artistique et culturelle engagées dans les établissements scolaires de Picardie. Cette étude est effectuée en étroite collaboration avec le rectorat et les inspections académiques. Elle vise à mettre en lumière la diversité des actions menées et s'appuie sur une enquête de terrain dans trente établissements scolaires de l'Aisne, de l'Oise et la Somme.

Votre établissement est apparu intéressant à retenir dans l'échantillon d'enquête compte tenu de l'importance des actions engagées. Après avoir dressé avec un responsable de l'établissement la liste de ces actions, nous vous demandons de bien vouloir remplir un questionnaire par action. L'enquête concerne les seules actions menées au cours de l'année scolaire 1997-1998. Un certain nombre de renseignements vous sont demandés. Nous avons essayé de limiter notre demande d'information au maximum. Toutefois, nous sommes conscients que ce questionnaire vous demandera du temps, surtout pour ceux d'entre vous qui auraient à en remplir plusieurs. Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez nous joindre au 01 40 77 85 05 ou au 01 40 77 85 50 en demandant Delphine Simoneau ou Isabelle Van de Walle.

En vous remerciant par avance de l'aide que vous voudrez bien nous apporter, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations les meilleures,



Isabelle Van de Walle

LES ACTIONS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN MILIEU SCOLAIRE EN PICARDIE

Étude réalisée par le Crédoc à la demande du Ministère de la Culture et de la Communication

QUESTIONNAIRE ACTION

Année scolaire 1997-1998

Nom de l'établissement :

Nom de la personne qui remplit le questionnaire :

et fonction

N.B. : ne remplir qu'un questionnaire par action même lorsqu'il s'agit d'une action constituée par un ensemble d'activités différentes, mais liées entre elles. Exemple : classe culturelle, projet thématique.

L'intitulé de l'action

.....
.....

La nature de l'action.

- Les objectifs poursuivis

1.....

2.....

3.....

- Les différentes activités proposées aux élèves

1.....

.....

2.....

.....

3.....

.....

4.....

.....

5.....

.....

Domaines thématiques.

- Dans quels domaines thématiques s'inscrit l'action ? (*Exemples : danse, musique, architecture...*)

1.....

2.....

3.....

Les dispositifs

- Cette action s'est-elle inscrite dans un ou plusieurs des dispositifs suivants

Cochez la ou les case(s) correspondante(s)

Atelier de Pratique Artistique

Classe d'initiation artistique

Classe patrimoine

Classe européenne

Collège au Cinéma

École et Cinéma

Parcours d'initiation artistique et culturelle (PIAC) (pour le département de la Somme)

Aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes (ARS, ARVEJ,...)

Projet d'Action d'Ouverture (PAO)

Projet Éducatif et Culturel (PEC)

Si autres. Préciser :

.....

.....

.....

.....

.....

Les modalités de l'action

- L'action s'est déroulée pendant

le temps scolaire le temps périscolaire ou extra-scolaire les deux

- L'action s'est-elle en partie ou en totalité déroulée hors des locaux scolaires

oui non

Si oui, dans quel(s) lieu(x) :

1.....

2.....

3.....

La durée de l'action

- Au total, l'action s'est étendue sur

au maximum un jour

plus d'un jour et moins d'une semaine

une semaine à moins d'un mois

un mois à moins d'un trimestre

un trimestre à moins d'une année scolaire

l'ensemble de l'année scolaire

Le public de l'action

- Les activités ont été proposées aux élèves : *(Plusieurs réponses possibles)*

d'une seule classe

de certaines classes

demi-pensionnaires

inscrits en internat

de l'ensemble de l'établissement

de l'ensemble du groupe scolaire

- Les activités avaient-elles en partie ou en totalité un caractère d'obligation pour les élèves :

oui non

- Dans l'établissement, quel a été le nombre total d'élèves qui ont participé à l'action :

Les initiateurs et les animateurs du projet

- Quelle(s) étai(en)t, dans l'établissement, la ou les principale(s) personne(s) responsable(s) de l'action et associée(s) à sa mise en oeuvre ? *Une ligne par personne*

Fonction dans l'établissement	Si enseignant, discipline enseignée
.....
.....
.....
.....

Les intervenants extérieurs

Par définition, un intervenant extérieur ne fait pas partie du personnel de l'établissement. Il assure une fonction d'animation auprès des élèves, se rend dans l'établissement ou les accueille dans un lieu extérieur. Il intervient à titre individuel ou est rattaché à une structure. Exemples : artiste indépendant intervenant dans une classe - conférencier salarié d'un musée présentant aux élèves une exposition de ce musée.

- Cette action a-t-elle nécessité la présence d'un ou de plusieurs intervenant(s) extérieur(s)

oui | _ | non | _ |

Si oui, remplir le tableau ci-dessous

Si non, passer directement à la question suivante

- Liste des intervenants extérieurs

Une ligne par intervenant

	Profession la plus précise possible	Le cas échéant, nom de la structure de rattachement et commune du siège de la structure	Nombre d'heures au total 97-98
1	Nom Commune : Département : _ _
2	Nom Commune : Département : _ _
3	Nom Commune : Département : _ _
4	Nom Commune : Département : _ _
5	Nom Commune : Département : _ _

Comment cette action a-t-elle été financée ? (Remplir le tableau ci-dessous)

Le financement d'une action peut correspondre à :

- l'octroi d'heures supplémentaires ou de décharge pour les enseignants ou le personnel de l'établissement,
- un apport en argent (exemple subvention de 2 000 F),
- la mise à disposition de moyens : intervenants extérieurs, moyens de transports, salles de répétition, billets de spectacle gratuit ou à prix réduit...

Financier	Les financeurs suivants sont-ils intervenus ?	Heures supplémentaires ou de décharge	Apport financier et/ou mise à disposition de moyens
	<i>Si oui, cochez la case</i>	<i>Si oui, cochez la case</i>	<i>Si oui, cochez la case</i>
Financement sur fonds propres de l'établissement	__	__	__
Foyer socio-éducatif (FSE)	__	__	__
Coopérative scolaire	__	__	__
Participation des familles	__	__	__
Rectorat	__	__	__
Inspection Académique	__	__	__
Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)	__	__	__
Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêts (DRAF)	__	__	__
Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS)	__	__	__
Conseil régional	__	__	__
Conseil général	__	__	__
Commune- Syndicat intercommunal	__	__	__
Autre(s). Préciser			
1.....	__	__	__
2.....	__	__	__
3.....	__	__	__
4.....	__	__	__
5.....	__	__	__

Documents concernant l'action

L'action menée a-t-elle fait l'objet :

- | | | | | |
|--|-----|----|-----|----|
| - d'un document (ou note) de présentation | oui | __ | non | __ |
| - d'un bilan écrit | oui | __ | non | __ |

Commentaires complémentaires

Dans cette rubrique, vous pouvez signaler d'autres éléments qui vous paraissent importants et qui n'ont pas été abordés dans les questions posées. Vous pouvez notamment signaler si l'action a mobilisé l'aide d'autres partenaires hors intervenants extérieurs et financeurs en précisant qui ils sont et la nature de leur aide (conseil technique, mise à disposition de documents pédagogiques...)

.....

.....

.....

.....

.....

III. 3. Le déroulement de l'enquête dans les établissements

Le mode de passation des questionnaires

Une fois l'échantillon d'enquête constitué et les deux questionnaires établis, les établissements scolaires ont été prévenus par l'inspection académique, ou le rectorat dans le cas des lycées, du démarrage de l'étude et de la venue prochaine du CRÉDOC¹⁰. Nous avons alors contacté par téléphone les responsables d'établissement pour convenir d'un rendez-vous. Aucun refus n'a été enregistré et tous les chefs d'établissement ont accepté de nous recevoir dans des délais relativement brefs. Toutefois, ils ont souligné leur faible disponibilité, notamment les directeurs d'écoles primaires non déchargés, pour lesquels les rendez-vous ont été fixés en fin d'après-midi. Le départ du chef d'établissement présent durant l'année scolaire 1997-1998 n'a pas rendu l'enquête impossible. Le nouveau responsable a dans ce cas choisi, soit de se faire remplacer par son adjoint, soit d'être accompagné d'un ou plusieurs enseignants présents dans l'établissement l'année précédente. À quelques exceptions près, les chefs d'établissement ont reçu avant notre venue les deux questionnaires par courrier ou par fax afin de pouvoir éventuellement préparer l'entretien.

Les entretiens se sont déroulés entre le 19 janvier et le 5 février 1999. D'une durée d'une heure trente à trois heures, ils avaient pour objet d'exposer les objectifs de l'étude, de répondre au questionnaire établissement, de présenter le questionnaire action et d'organiser sa passation auprès des enseignants. Dans chaque établissement, l'enquêteur du CRÉDOC a rempli au moins un questionnaire action avec le responsable d'établissement afin que celui-ci puisse éventuellement aider les enseignants par la suite. À l'issue de l'entretien, une série de questionnaires action, chacun accompagné d'une lettre de présentation de l'étude et d'une enveloppe de retour timbrée, a été confiée au responsable, chargé de la distribuer entre les différents enseignants. Les enseignants initiateurs d'actions d'éducation artistique et culturelle ont rempli eux-mêmes les

¹⁰À l'exception des lycées d'enseignement agricole et des établissements privés de l'Oise et de la Somme que le CRÉDOC a joint directement.

questionnaires action. En cas de difficulté, ils avaient la possibilité de joindre le CRÉDOC pour information, mais aucune demande d'informations complémentaires n'a été enregistrée. Quelques jours après la rentrée des vacances d'hiver en Picardie (5 février au 22 février), une première relance téléphonique a été réalisée pour faire le point des questionnaires reçus au CRÉDOC et surtout s'assurer que les questionnaires action avaient bien été distribués auprès des enseignants.

À la date du 18 mars 1999, nous disposions des 29 questionnaires établissement et avons reçu 242 questionnaires action pour 413 escomptés, soit un taux de réponse d'environ 60%. Ce taux de réponse variait d'un établissement à l'autre :

- 9 établissements avaient renvoyé tous les questionnaires action attendus,
- 11 établissements en avaient retourné plus de la moitié,
- 7 établissements en avaient retourné moins de la moitié,
- 2 établissements n'avaient retourné aucun questionnaire action.

Une seconde relance téléphonique a été effectuée début avril pour les établissements ayant retourné moins de 80 % des questionnaires attendus. D'autres relances ponctuelles ont été effectuées au mois de mai et juin.

Les actions recensées dans le questionnaire établissement

La première partie du questionnaire établissement ne pose pas de problème particulier. Les renseignements demandés sont faciles à fournir, même ceux concernant les effectifs, ceci d'autant plus que nous ne cherchions pas à les connaître à l'unité, ni même à la dizaine près. Dans la seconde partie du questionnaire, à savoir le recensement des différentes actions engagées au cours de l'année précédente, des erreurs ou oublis apparaissent, notamment dans la précision demandée sur les dispositifs. Ces erreurs ou omissions ne posent a priori pas de difficultés importantes dans la mesure où le questionnaire action revient sur cette donnée.

Pour dresser la liste des actions engagées au cours de l'année 1997-1998, les directeurs d'établissement se sont aidés des demandes de financement établies, mais également des plannings des sorties. Des questions de relance au cours de l'entretien ont permis de faire appel à leur mémoire et/ou à celle des autres personnes présentes, notamment à propos des actions qui n'ont pas bénéficié d'un financement. La présence de plusieurs interlocuteurs au cours de l'entretien s'est révélée fructueuse à ce propos ; elle est à conseiller pour des enquêtes ultérieures.

Le nombre d'actions recensées dans les questionnaires établissement varie de trois à trente huit pour une moyenne de quatorze par établissement. Ce nombre ne témoigne qu'en partie du nombre d'actions d'éducation artistique et culturelle réellement engagées au cours de l'année 1997-1998 et par là, du dynamisme de l'établissement dans ce domaine. On peut à la limite supposer qu'un établissement totalisant, à titre d'exemple, dix actions dans le questionnaire ait pu dans la réalité engager plus d'actions qu'un établissement en ayant signalé pourtant une vingtaine. Il nous faut bien sûr expliquer ces écarts.

Nombre de chefs d'établissement ont sélectionné pour l'enquête un nombre limité d'actions parmi celles qui ont été réellement engagées. À titre d'exemple, le directeur d'un établissement privé a choisi de ne retenir que seize actions pour l'enquête alors qu'il en recensait plus d'une centaine menées au cours de l'année passée. Le processus de sélection, différent d'un établissement à l'autre, doit être présenté en plusieurs points.

Face au nombre important d'actions engagées et au travail exigé par la passation des questionnaires, les chefs d'établissement soulignent le manque de disponibilité des enseignants. Certains ont décidé de ne pas trop les solliciter. À titre d'exemple, le directeur d'un établissement privé a fixé pour principe de ne retenir au maximum qu'une action par enseignant.

Le départ d'enseignants à la retraite ou dans un autre établissement scolaire peut poser des difficultés, notamment pour les actions animées par eux seuls et qui n'ont pas fait l'objet d'une

demande de financement : les informations disponibles peuvent être jugées insuffisantes, l'action, rayée du recensement initial.

Les chefs d'établissement ont tendance à oublier les actions qui n'ont pas fait l'objet d'une demande de financement archivée dans leurs dossiers. Les actions financées sont en général bien recensées quitte à ce que certaines ne relèvent pas du champ de l'éducation artistique et culturelle stricto sensu. Celles qui n'ont pas bénéficié d'un financement ne sont à l'inverse pas repérées de façon systématique, même si certaines s'inscrivent au noyau même de ce champ. De façon générale, nos interlocuteurs ont tendance à omettre les actions ponctuelles comme, à titre d'exemple, la visite d'un musée sur une journée ou une demi-journée. Certains les définissent d'ailleurs comme des "événements" dans la mesure où l'investissement pédagogique est limité et où ces actions ne donnent pas lieu à un suivi dans les classes.

Tous les chefs d'établissement et enseignants n'ont pas la même définition du champ de l'éducation artistique et culturelle. Or le nombre d'actions recensées témoignent tout autant de cette définition que du dynamisme de l'établissement. Aux deux extrêmes, deux représentations s'opposent.

Certains chefs d'établissement ou enseignants ont une représentation restrictive du champ de l'éducation artistique et culturelle : pour eux, seules les actions qui ont trait à l'art et à la création artistique relèvent du champ de l'étude. Une telle conception leur apparaît d'autant plus justifiée que l'étude est réalisée à la demande du ministère de la Culture. La restriction du champ peut ne pas concerner le seul domaine thématique de l'action. La profession de l'intervenant, sa structure de rattachement et son mode de financement jouent également. Dans une école maternelle engagée dans une procédure d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes, la directrice a ainsi été réticente à recenser une action d'initiation à la photographie, car celle-ci était organisée par un animateur de centre de loisirs rémunéré par la mairie, et non par un artiste agréé et rémunéré par la DRAC. D'autres éléments de restriction du

champ peuvent intervenir, notamment l'ancienneté de l'action dans l'établissement. À titre d'exemple, une des écoles maternelles où les visites régulières des enfants à la bibliothèque municipale n'ont pas été d'emblée signalées. Ces visites n'ont été recensées qu'après suggestion de notre part et discussion entre la directrice et les enseignantes. La directrice, nouvelle dans l'établissement, vient d'une école rurale qui ne bénéficiait pas de la proximité d'une bibliothèque. Pour elle, ces visites relèvent pleinement du champ de l'éducation artistique et culturelle. Les enseignantes défendent une autre position : elles considèrent que cette action, programmée de façon régulière depuis près de vingt ans dans l'école, fait désormais partie intégrante de la pédagogie classique, si ce n'est de l'enseignement proprement dit.

D'autres chefs d'établissement ou enseignants proposent à l'inverse une conception très étendue du champ de l'éducation artistique et culturelle. Ils y incluent, à titre d'exemple, les voyages à l'étranger qui ont pour objet l'initiation à une culture étrangère, le plus souvent en vue de favoriser à terme l'apprentissage linguistique. Pour ces interlocuteurs, le champ de l'étude recouvre non seulement les actions relatives à l'art et à la création artistique, mais également celles qui ont trait à la culture et à la civilisation : culture scientifique et technique, identité culturelle, histoire, ethnologie (vie quotidienne, traditions, etc.) ... Certains de ces interlocuteurs recensent également des actions qui ne relèvent pas de cette définition thématique, tels à titre d'exemple des clubs ou ateliers de botanique, de petit élevage, de réalisation de fusées miniatures ou d'initiation à l'informatique. Pour justifier leur choix, ils soulignent qu'un support culturel, à titre d'exemple un livre pour une recherche documentaire, a été utilisé et surtout que de telles actions ne relèvent pas du champ de l'enseignement obligatoire et contribuent par d'autres voies, grâce à un "détour pédagogique", à la réussite des élèves, notamment par l'acquisition d'une plus grande autonomie.

Au cours de l'enquête de terrain, la position prise par le CRÉDOC, en accord avec le ministère de la Culture, a été de ne pas être très sélectif dans le choix des actions retenues. Toutefois, nous nous sommes efforcés d'avoir un recensement, dans la mesure du possible exhaustif, des actions au coeur

du champ de l'éducation artistique et culturelle. Une "négociation" s'est parfois engagée pour que ces actions soient prises en compte dans le questionnaire. L'enquête permet ainsi à la fois de recenser les actions relevant du noyau du champ et d'approcher les représentations qu'ont les équipes enseignantes de ce champ.

Il est certain que si le ministère de la Culture souhaite à l'avenir disposer d'un recensement exhaustif des actions engagées dans les établissements, il apparaît impossible de diffuser le questionnaire par courrier sans qu'un enquêteur se rende dans chaque établissement pour préciser le champ de l'éducation artistique et culturelle défini et identifie avec les responsables, mais également dans la mesure du possible avec l'équipe enseignante, l'ensemble des actions à retenir dans le cadre d'un inventaire. Une telle organisation, envisageable dans les écoles primaires, maternelles et élémentaires, est beaucoup plus difficile à mettre en place dans les collèges et les lycées où les enseignants ne sont pas présents aux mêmes heures, ni même durant les mêmes jours de la semaine.

Pour terminer sur le questionnaire établissement, on notera que les responsables et les enseignants ont saisi l'occasion de l'enquête pour donner leur avis sur l'organisation des actions d'éducation artistique et culturelle. Ils ont souligné notamment :

- le décalage entre le calendrier scolaire et celui des financements. Certaines actions sont engagées sans assurance de financement ; d'autres sont retardées et par suite réduites dans leur ampleur.

- l'inégale motivation des enseignants à l'égard des actions d'éducation artistique et culturelle.

- la faible importance des financements qui décourage les porteurs de projet. Certains enseignants annoncent renoncer à faire des demandes de financement quitte à financer eux-mêmes certaines actions.

- les contraintes liées à l'agrément des artistes par la DRAC. La liste des artistes "reconnus" serait susceptible d'être modifiée d'une année sur l'autre et surtout, serait non connue des enseignants.

Certaines équipes enseignantes souhaiteraient enfin être informées des actions engagées dans les autres établissements. L'un des responsables suggère de mettre en place un système d'échange d'expériences.

III. 4. Bilan de l'enquête dans les établissements

La réception et la sélection des questionnaires action

413 actions ont été recensées lors de l'enquête auprès des responsables d'établissement (questionnaire établissement). Au total et après une série de relances téléphoniques et postales, 312 questionnaires action ont été réceptionnés au CRÉDOC, soit une moyenne de près de 11 par établissement. Cette moyenne cache des disparités importantes. Un établissement nous a envoyé 50 questionnaires ; un autre ne nous en a retourné aucun malgré un recensement préalable de 20 actions. On notera que la liste des questionnaires reçus est en partie différente de celle des questionnaires attendus : tous les questionnaires escomptés n'ont pas été réceptionnés ; de plus, certaines actions, non identifiées durant l'enquête de terrain, ont fait l'objet d'un questionnaire action.

Le dépouillement des 312 questionnaires reçus a abouti à la saisie de 198 actions dans la base de données. En effet :

- 77 questionnaires n'ont pas été intégrés, car les actions ne relevaient pas du champ de l'éducation artistique et culturelle tel que défini dans ce travail ;
- 38 questionnaires ont été regroupés avec un autre pour constituer une seule action ;
- un questionnaire enfin a été divisé en deux actions.

Tableau 8. Bilan global de l'enquête dans les établissements

Nombre :	
- questionnaires action attendus à l'issue de l'enquête dans les établissements	413
- questionnaires action reçus au CRÉDOC	312
- questionnaires exclus car hors champ	77
- questionnaires regroupés	38
- questionnaires dédoublés	1
- actions intégrées dans la base de données	198

Tableau 9. Bilan de l'enquête de terrain par établissement

Etablissements scolaires	Attendus	Reçus	Hors champ	Regroupés	Dédoublés	Base de données
Ecole maternelle Vaucrises Maugins	8	8				8
Ecole élémentaire Paul Bert	9	8	2			6
Ecole maternelle Victor Hugo	15	7		1		6
Collège Marthe Lefèvre	4	2				2
Collège Le Ruisseau	26	16	5	2		9
Collège Jean Rostand	20	17	6			11
Lycée Jean de la Fontaine	12	5	1			4
Lycée agricole de la Thiérache	22	14	6			8
Ecole élémentaire Saint Jean La Croix	3	3				3
Ecole élémentaire de Lieuvilliers	7	7		3		4
Ecole élémentaire Louise Michel	11	11	1			10
Ecole élémentaire Jules Ferry	8	8	1			7
Collège George Sand	32	26	14			12
Collège Gabriel Havez	9	5				5
Collège Jehan Le Fréron	22	20	5			15
Lycée François Truffaut	3	3				3
Lycée Arthur Rimbaud	6	5				5
Lycée agricole de Ribécourt	8	5	2			3
Institution du Saint Esprit	16	8	1			7
Institution Guynemer	17	9	5			4
Ecole maternelle Saint Leu	11	11	2	2		7
Ecole maternelle Les Mosaïques	9	4				4
Ecole élémentaire Voltaire A et B	20	0				0
Ecole élémentaire Lesueur	6	6		1		5
Ecole élémentaire d'Authie	8	8	2	3		3
Collège Edouard Lucas	21	12			1	13
Collège Louis Jouvét	29	23	7	2		14
Lycée général et profes. de l'Authie	38	50	15	21		14
Lycée Saint Rémy	13	11	2	3		6
TOTAL	413	312	77	38	1	198

Les 77 questionnaires exclus se répartissent entre 17 établissements. Ont été exclus de la base de données, outre les actions relevant du champ de l'enseignement, les actions qui cumulent les critères suivants :

- domaine thématique hors champ,
- absence de lieu culturel,
- absence d'intervenant extérieur ou intervenant extérieur hors champ artistique et culturel,
- absence de structure culturelle ¹¹.

Ainsi, à titre d'exemple, seules certaines actions de sensibilisation à la santé (domaine thématique hors champ) ont été retenues pour la base de données ; il s'agit notamment de celles incluant l'intervention de comédiens.

Parmi les 77 questionnaires exclus, on recense :

- une dizaine d'actions relevant du champ de l'enseignement (options artistiques, actions d'apprentissage linguistique ou de la lecture, simple fréquentation de la BCD, ...) ;
- plus de vingt ateliers de pratique, sous la forme privilégiée de clubs (internet, Trivial Pursuit, échec, spéléologie, botanique, radio, presse,...) ;
- plus d'une dizaine d'actions d'information et de sensibilisation à la santé ;
- plus d'une dizaine de voyages linguistiques et d'échanges avec des établissements scolaires étrangers ;
- des classes nature ;
- des visites de lieux non culturels (usine, laboratoire d'université, Parlement européen de Strasbourg, Futuroscope¹²,...)
- des actions de préparation à la vie professionnelle.

¹¹ Les actions relevant des domaines histoire, communication-information, paysage et cultures étrangères n'ont été retenues qu'en présence d'un lieu, d'un intervenant ou d'une structure relevant du champ de l'éducation artistique et culturelle.

¹² Le Futuroscope n'est pas reconnu comme musée par le ministère de la Culture qui le classe comme parc d'attraction.

Les actions saisies dans la base de données

Les pages suivantes fournissent la liste des 198 actions saisies dans la base de données selon leur ordre de saisie et en précisant leur intitulé. Les actions sont numérotées de 1 à 202, quatre numéros (114, 118, 122 et 132) correspondant à des fiches vides.

Une liste de ces actions par établissement est présentée en annexe 2.

n_action	intitulé_action
1	spectacle de marionnettes
2	initiation à la musique contemporaine et élaboration d'un spectacle musical
3	travaux d'écritures poétiques
4	techniques de peinture
5	j'écris dans le journal
6	visite de la cité de l'électricité à la Villette
7	rencontres documentaires à l'école Louise Michel
8	grosso à Piccolo et l'enfant d'éléphant
9	santé en scène
10	éducation musicale à l'école Louise Michel
11	danse à l'école Louise Michel
12	exposition Alain Pourasse
13	exposition Dubuffet au Donjon de Vez
14	les 12 jours à l'école Louise Michel
15	école et cinéma à l'école Jules Ferry
16	classe découverte au Maroc
17	"12 jours pour l'école 98" à l'école Jules Ferry
18	"théâtre et enfants du Beauvaisis" de l'école Jules Ferry
19	expression théâtrale à l'école Jules Ferry
20	voyage à Canterbury à l'école Jules Ferry
21	club théâtre au collège George Sand
22	improvisations au collège George Sand
23	voyage en Allemagne au collège George Sand
24	les liens ancestraux entre l'Angleterre et la France
25	audition d'une répétition de l'orchestre de Picardie
26	la cathédrale d'Amiens au collège George Sand
27	visite aux hortillonages d'Amiens
28	sur les traces des romains en provence
29	allô, photos?
30	collège au cinéma au collège George Sand
31	atelier cinéma au collège George Sand
32	CLEA arts plastiques
33	visite de l'histrial de Peronne au collège Crèvecoeur le Grand
34	voyage en Andalousie:le triangle d'or
35	visite du château de Pierrefonds
36	atelier d'art contemporain au collège Jehan le Fréron
37	théâtre au collège Jehan le Fréron
38	club théâtre au collège Jehan le Fréron
39	sortie cinématographique: Anastasia
40	visite de la cité de la musique au collège Jehan le Fréron
41	vidéo reportage au collège Jehan le fréron
42	a la découverte de la bibliothèque de Crèvecoeur le grand
43	visite d'un exposition le petit chaperon rouge et concours de dessin
44	Mac Beth
45	musique d'Amérique latine
46	voyage en Allemagne du collège jéhan le fréron
47	de l'oiseau à la terre
48	musée de Beauvais: visite de l'exposition Lambert-Rucki
49	ateliers d'architecture au collège gabriel havez
50	"collège au cinéma" au collège Gabriel havez

n_action	intitulé_action
51	la danse est dans la rue
52	rencontres documentaires: images citoyennes
53	une journée à Canterbury au collège gabriel Havez
54	construction d'un spectacle de théâtre au lycée francois Truffaut
55	organisation du -6 ème festival artistique lycéen et étudiant de l'Oise
56	l'école du regard
57	développement des capacités transversales en cycle polytechnique
58	visite au Festival de la BD au lycée Arthur Rimbaud
59	découverte des civilisations européennes
60	visite du musée d'Orsay du lycée Arthur Rimbaud
61	vie à l'internat au lycée Arthur Rimbaud
62	ciné club au lycée horticole de Ribécourt
63	le plaisir de lire
64	visite au musée du Louvre du lycée horticole
65	voyage en Turquie à l'institution du Saint Esprit
66	échange franco-allemand à l'institution du Saint Esprit
67	voyage éducatif à Londres à l'institution du Saint Esprit
68	mise en scène d'une pièce de théâtre à l'institution du Saint Esprit
69	voyage en Andalousie à l'institution du saint Esprit
70	voyage au pays de galles à l'institution Saint Esprit
71	voyage en Espagne à l'institution du Saint Esprit
72	comédie musicale "jazz à l'âme"
73	représentation du bourgeois gentilhomme
74	voyage à Strasbourg à l'institution Guynemer
75	approfondissement de la culture en internat
76	structuration du schéma corporel à travers les arts plastiques
77	bibliothèque Saint Leu
78	jardin musical
79	éveil musical
80	danse à Saint Leu
81	initiation photo à l'école Saint leu
82	cirque à l'école Saint Leu
83	atelier de danse contemporaine à l'école élémentaire de l'Authie
84	théâtre à l'école primaire de l'Authie
85	apprendre l'histoire autrement
86	londres au collège Louis Jouvét
87	visite du château de Versailles au collège Louis Jouvét
88	festival du film de l'oiseau
89	orchestre tzigane du collège Louis Jouvét
90	mémorial de Caen au collège Louis Jouvét
91	orchestre de jazz au collège Louis Jouvét
92	don Juan
93	voyage en Allemagne au collège Louis Jouvét
94	henricot au pays des fables
95	historial de peronne au collège Louis Jouvét
96	écriture d'une nouvelle
97	journée à Canterbury au collège Louis Jouvét
98	club lecture-écriture au collège Louis Jouvét
99	échange avec la Grande-Bretagne au collège Louis Jouvét
100	je fais mon cirque

n_action	intitulé_action
101	pour le plaisir d'écouter, pour le plaisir de parler
102	calligraphie graphisme à l'école les Mosaïques
103	lieux publics d'Amiens
104	musique pour le plaisir, musique pour l'écoute
105	les représentations de l'animal
106	fenêtres sur cours
107	jumelage école/musée de Picardie
108	Paris-versailles: classe turquoise
109	rencontre avec l'oeuvre d'art
110	films historiques et images d'archives
111	la cathédrale Notre Dame d'Amiens au collège Edouard Lucas
112	l'antiquité au musée de picardie
113	sensibilisation à une pratique d'architecte
115	concert tzigane au collège Edouard Lucas
116	visite de la bibliothèque Louis Aragon à Amiens
117	conteur picard au collège Edouard Lucas
119	identité et filiation dans les documents d'archives
120	Le mémorial de Caen au collège Edouard Lucas
121	lire et raconter des histoires
123	visite découverte de la cathédrale de Notre Dame au lycée Saint Remy
124	séjour linguistique et culturel en Ecosse au lycée Saint Remy
125	visite du musée du Louvre du lycée saint Remy
126	la galerie
127	ensemble instrumental au collège Le ruisseau
128	sensibilisation au théâtre au lycée Saint Rémy
129	se familiariser avec le théâtre au lycée Saint Rémy
130	atelier cinéma de l'école Victor Hugo
131	école et cinéma de l'école Victor Hugo
132	école et cinéma de l'école Victor Hugo
133	parcours d'orientation avec visite de l'abbaye et musée de la ve rurale
134	atelier de sérigraphie
135	atelier de percussions
136	les enfants de la Zique
137	sensibilisation à la danse
138	concours pastels
139	conte
140	classe pour la paix
141	vidéo à l'école Paul Bert
142	atelier lecture à l'école Victor Hugo
143	voyage en Franche comté
144	collège au cinéma au collège jean Rostand
145	danse à l'école jean Rostand
146	découverte du milieu et des activités aquatiques autour du parc de l'ailette
147	club théâtre du collège jean Rostand
148	club vidéo au collège jean Rostand
149	histoire des représentations de la première guerre mondiale
150	le land art
151	prix yves Gibeau: village du livre de Merlieux
152	festival "jeune public"
153	journal scolaire noir/blanc

n_action	intitulé_action
154	de l'élève spectateur à l'élève acteur
155	sorties musicales au lycée de l'Authie
156	faire vivre les écrits des jeunes
157	défi lecture
158	graphisme et volume
159	introduction au volume
160	voyage de fin d'année à l'école vaucrisses Mauguins
161	bibliothèque à l'école vaucrisses mauguins
162	cinéma à Noël
163	du vent dans le boite
164	théâtre de marionettes
165	cinéma à l'école Vaucrisses Mauguins
166	club théâtre au lycée Jean de la Fontaine
167	vivre la culture en LP: la culture grecque antique et moderne
168	une autre approche du cinéma
169	marché de Noël de RFA
170	initiation au montage vidéo au collège le ruisseau
171	initiation au chant choral au collège Le Ruisseau
172	journée du patrimoine au collège Le Ruisseau
173	la presse à l'école
174	entre Thiérache et Laonnais
175	journée pédagogique à Canterbury au collège Le Ruisseau
176	approche des potentialités physiques et symboliques des matériaux
177	l'école d'hier, d'aujourd'hui et de demain
178	le tournoi maléfique
179	voyage à travers l'histoire de l'art
180	musique sur la RN2
181	ciné club et plan séquence au lycée agricole de la thiérache
182	nuît du cinéma
183	pratiques théâtrales au lycée agricole de la Thiérache
184	club Djembe
185	visite de la cité des sciences au lycée agricole de la Thiérache
186	semaine d'intégration au lycée agricole de la Thiérache
187	découverte de la Thiérache
188	ateliers chorégraphiques de l'Université Jules Verne
189	culture et patrimoine picard
190	festival des jeunes musiciens au collège Marthe lefèvre
191	la géologie régionale: une histoire et des ressources
192	La grande guerre : historial de Péronne et circuit des champs de bataille
193	Le fantastique : le costume
194	Transmettre la mémoire pour construire l'avenir
195	Ateliers de projets artistiques au collège Edouard Lucas
196	Sorties cinématographiques du lycée de l'Authie
197	Voyage linguistique en Angleterre
198	Visite de l'historial de Péronne du lycée de l'Authie
199	Atelier art appliqué du lycée de l'Authie
200	L'homme et la santé
201	sortie pédagogique au Parc de la Vilette du lycée de l'Authie
202	sorties théâtrales du lycée de l'Authie

IV. L'ÉLABORATION DE LA BASE DE DONNÉES

Les données issues de l'enquête dans les établissements scolaires ont donné lieu à la constitution d'un fichier structuré en base de données. Ce fichier, établi sur le logiciel Access, permet la structuration d'une base d'informations à plusieurs entrées. Il est ainsi possible de comptabiliser les actions d'éducation artistique et culturelle en fonction de plusieurs critères, mais également de connaître dans le détail chaque action. A titre d'exemple, on peut savoir le nombre d'actions bénéficiant de la présence d'un artiste plasticien, mais également identifier avec précision chaque action animée par un intervenant de ce profil.

La base de données a également été conçue de manière à permettre la confrontation de l'inventaire issu du "terrain" avec les bilans. Cette mise en forme est essentielle : en servant de base à la confrontation des bilans et de l'information recueillie dans les établissements, elle permet de se prononcer, à la fin du travail, sur la fiabilité et l'exhaustivité des sources existant actuellement au niveau des départements et des régions.

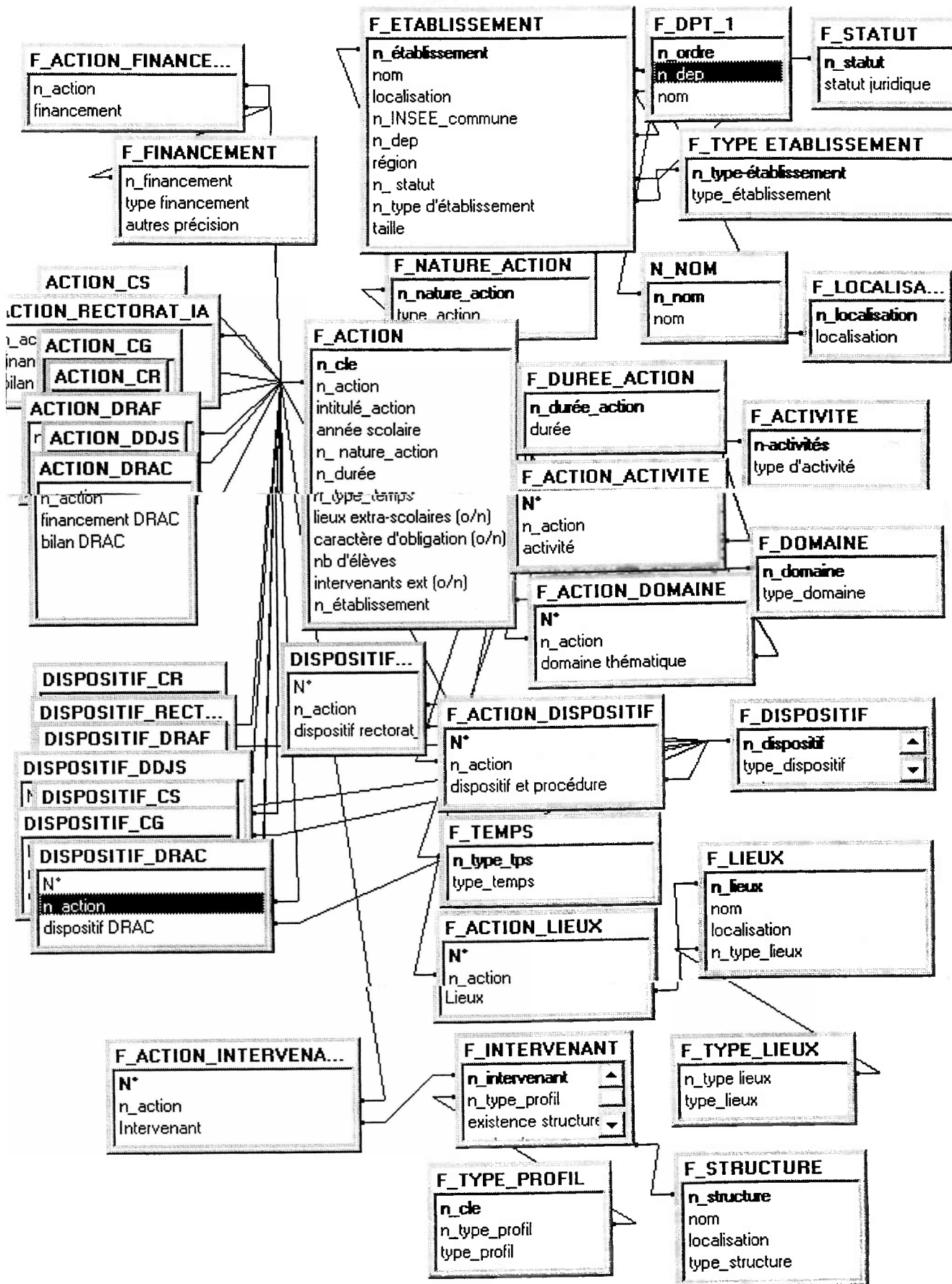
La structure de la base de données a été conçue de façon à ce que celle-ci puisse être réutilisée dans le cadre d'autres études sur les actions d'éducation artistique et culturelle, en Picardie ou dans d'autres régions. Il sera ainsi possible d'introduire de nouvelles actions dans le fichier, mais également, si cela s'avère nécessaire, d'ajouter de nouveaux items aux nomenclatures ou éventuellement d'adjoindre de nouvelles rubriques.

Cette quatrième partie se divise en trois points. Le premier présente la structure de la base de données. La saisie des questionnaires a nécessité la constitution de plusieurs nomenclatures qui seront successivement présentées dans le second. Le troisième et dernier point précise les choix qui ont été faits lors du codage et de la saisie des questionnaires action. Il est également l'occasion de noter quelques remarques sur la précision des informations recueillies, et susceptibles de l'être, dans les établissements scolaires.

IV. 1. La structure de la base de données

	Numéro action	zone texte (numéro de 1 à 250)
	Intitulé action	zone texte
	Année scolaire	données numériques (1997-1998)
	Nature de l'action	Cf. nomenclature
	La durée de l'action	Cf. nomenclature
	Nature des activités 1	Cf. nomenclature
	Nature des activités 2 et suite	Cf. nomenclature
	Domaine thématique 1	Cf. nomenclature
	Domaine thématique 2 et suite	Cf. nomenclature
	Dispositif déclaré 1	Cf. nomenclature
	Dispositif déclaré 2 et suite	Cf. nomenclature
	Le temps	Cf. nomenclature
	Lieu(x) extra-scolaire(s)	oui / non
	Lieu. 1. Nom	zone texte avec non renseigné
	Lieu 1. Localisation	zone texte. nom département ou pays étranger avec non renseigné
	Lieu 1. Type	Cf. nomenclature
	Lieu 2 et suite. Nom	zone texte
	Lieu 2 et suite. Localisation	zone texte. nom département ou pays étranger avec non renseigné
	Lieu 2 et suite. Type	Cf. nomenclature
	Caractère d'obligation	oui / non
	Nombre d'élèves participants	données numériques
	Présence intervenant(s) extérieur(s)	oui / non
	Intervenant 1. Profil	Cf. nomenclature
	Intervenant 1. Structure	oui/non/non renseigné
	Intervenant 1. Structure. Nom	zone texte
	Intervenant 1. Structure. Localisation	zone texte. nom département ou pays étranger avec non renseigné
	Intervenant 1. Structure. Type	Cf. nomenclature
	Intervenant 2 et suite. Profil	Cf. nomenclature
	Intervenant 2 et suite. Existence structure	oui/non/non renseigné
	Intervenant 2 et suite. Structure. Nom	zone texte
	Intervenant 2 et suite. Structure. Localisation	zone texte. nom département ou pays étranger avec non renseigné

	Intervenant 2 et suite. Structure. Type	Cf. nomenclature
	Financement déclaré 1	Cf. nomenclature
	Financement déclaré 1. Autres	zone texte
	Financement déclaré 2	Cf. nomenclature
	Financement déclaré 2. Autres	zone texte
	Bilan Rectorat et/ou IA	oui/non
	Rectorat et/ou IA. Dispositif	Cf. nomenclature
	Bilan DRAC	oui/non
	DRAC. Dispositif	Cf. nomenclature
	Bilan DRAF	oui/non
	DRAF. Dispositif	Cf. nomenclature
	Bilan DDJS - DRJS	oui/non
	DDJS - DRJS. Dispositif	Cf. nomenclature
	Bilan conseil régional	oui/non
	Conseil régional. Dispositif	Cf. nomenclature
	Bilan conseil général	oui/non
	Conseil général. Dispositif	Cf. nomenclature
	Bilan commune ou syndicat intercommunal	zone texte : oui, non, non renseigné
	Commune ou synd intercom. Dispositif	Cf. nomenclature
	Nom de l'établissement scolaire	Cf. nomenclature
	Nom de la commune	Cf. nomenclature
	N° INSEE de la commune	données numériques
	Département (n° et nom)	Cf. nomenclature
	Région	zone texte
	Statut juridique	Cf. nomenclature
	Type d'établissement	Cf. nomenclature
	Taille de l'établissement (nbre élèves)	données numériques



IV. 2. Les nomenclatures

Une série de nomenclatures a été constituée afin de pouvoir coder les questionnaires et engager leur saisie dans la base de données. Ces nomenclatures ont été construites en s'aidant de certaines nomenclatures déjà constituées au ministère de la Culture, mais surtout à partir d'un dépouillement des informations contenues dans les questionnaires action. Six nomenclatures ont été élaborées. Elles concernent :

1. la nature des actions,
2. la nature des activités,
3. les dispositifs et procédures,
4. les domaines thématiques,
5. le profil des intervenants culturels,
6. les lieux et structures culturels.

La nature des actions

1. Atelier de pratique artistique ¹³
2. Action de sensibilisation dans un domaine artistique ou culturel ¹⁴
3. Programme de visites et/ou de manifestations artistiques ou culturelles
4. Visite(s) et/ou manifestation(s) artistique(s) ou culturelle(s) ponctuelle(s)
5. Voyages culturels (en France ou à l'étranger) ¹⁵
6. Visite(s) et/ou manifestation(s) artistique(s) ou culturelle(s) ponctuelle(s) dans le cadre d'un voyage (en France ou à l'étranger dont voyages linguistiques)
7. Autres ¹⁶

¹³ Les ateliers de pratique artistique peuvent avoir pour objet l'initiation à une pratique artistique, mais également l'initiation à la recherche archéologique ou historique avec à titre d'exemple la participation à un chantier de fouilles ou de restauration. Un atelier de pratique artistique peut donner lieu à la réalisation d'une création individuelle ou collective. Il suppose un travail de moyenne ou longue durée, sur plusieurs séances. Les ateliers de courte durée, proposés notamment lors de la visite d'un musée, sont exclus de cette catégorie.

¹⁴ Les actions de sensibilisation dans un domaine artistique ou culturel peuvent éventuellement s'inscrire dans les dispositifs suivants : école au cinéma, collège au cinéma, plan séquence, école du regard, ciné-club, rencontre avec l'oeuvre d'art, classes du patrimoine...

¹⁵ Définition du voyage : à partir d'une nuitée hors du domicile.

¹⁶ À titre d'exemple, organisation par les élèves d'une manifestation artistique ou culturelle.

La nature des activités

1. Initiation à une pratique artistique ou culturelle
2. Participation à une rencontre culturelle ¹⁷
3. Introduction à l'analyse critique d'une production artistique ou culturelle
4. Rencontre avec un ou des professionnels de la culture ¹⁸
5. Fréquentation d'un ou plusieurs lieux culturels ¹⁹
6. Fréquentation d'une ou plusieurs manifestations artistiques ou culturelles ²⁰
7. Information sur la programmation culturelle
8. Autres

¹⁷ Y compris journées de valorisation organisées par l'Éducation Nationale.

¹⁸ Rencontre débat, résidence d'artiste...

¹⁹ La visite peut être l'occasion d'un travail sur documents ou d'un atelier. Elle peut concerner un lieu qui, sans être à proprement parler un équipement culturel, fait l'objet d'une approche culturelle (journal, atelier d'artiste, usine, quartier d'une ville, ...).

²⁰ Spectacle, exposition, festival, répétition publique,... dans un lieu extérieur ou éventuellement dans l'établissement scolaire.

Les dispositifs et procédures

Aux dispositifs "labellisés" de l'éducation artistique et culturelle, nationaux ou locaux (de 1 à 34 plus 47), s'ajoutent des dispositifs non "labellisés" cités dans les questionnaires action.

1. Atelier de pratique artistique (APA)
2. Classe d'initiation artistique (CIA)
3. Classe du patrimoine
4. Classe européenne
5. Collège au cinéma
6. Aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes (ARS, ARVEJ...)
7. Contrat local d'éducation artistique (CLEA)
8. Projet d'action d'ouverture (PAO)
9. Projet d'action éducative et culturelle (PAEC) ²¹
10. Activités péri-éducatives (APE)
11. Projet éducatif et culturel (PEC)
12. Jumelages institutions culturelles
13. Rencontre avec l'oeuvre d'art
14. Projet d'action éducative innovante (PAEI) ²²
15. Atelier de culture scientifique et technique (ACST)
16. Parcours d'initiation artistique et culturelle (PIAC) ²³
17. Culturelle attitude (conseil régional de Picardie)
18. Les petites scènes de la Somme (conseil général de la Somme)
19. Concours lecture - écriture (conseil général de la Somme)
20. Historial de Péronne (conseil général de la Somme)

²¹ Terme utilisé par l'inspection académique de l'Oise et qui correspond au PAO.

²² Terme utilisé par le conseil général de l'Oise et qui correspond au PAO.

²³ Des PIAC ont été créés dans le cadre du site expérimental d'éducation artistique d'Amiens.

21. Plan Séquence
22. Fréquentation du musée de Picardie (ville d'Amiens)
23. La musique à l'école (conseil général de l'Aisne)
24. Echanges internationaux (conseil général de l'Oise)
25. Théâtre au collège (conseil général de la Somme)
26. Chorale départementale (inspection académique de l'Oise)
27. Danse à l'école (CLEA de l'Oise)
28. Ecole et cinéma (CLEA de l'Oise)
29. Ateliers d'écriture (CLEA de l'Oise)
30. Jumelage ZEP-Musée
31. Festival des Forêts (CLEA de l'Oise)
32. Les 12 jours (inspection académique de l'Oise)
33. Festival jeunes publics
34. Jeunes publics cinéphiles
35. Projet d'école ou d'établissement
36. Classe culturelle
37. Sortie culturelle
38. Parcours diversifié
39. Voyage culturel
40. Voyage à l'étranger
41. Voyage de fin d'année
42. Echange avec établissements scolaires étrangers
43. Projet Comenius
44. Classe découverte
45. Classe turquoise
46. Autres dispositifs non labellisés
47. Jumelage avec le musée de Picardie (ville d'Amiens)
48. Absence de dispositif

Les domaines thématiques

1. Arts plastiques (peinture, sculpture et modelage, gravure, dessin, calligraphie, bandes dessinées...)
2. Arts appliqués dont arts décoratifs (affiche, illustration, design, stylisme...)
3. Architecture, monuments historiques et archéologie (édifices religieux et funéraires, châteaux et manoirs, habitations, génie civil, sites archéologiques, parcs et jardins, plans et maquettes,...)
4. Cinéma et audiovisuel (édifices religieux et funéraires, châteaux et manoirs, habitations, génie civil, sites archéologiques, parcs et jardins, plans et maquettes,...)
5. Danse
6. Livre (littérature, poésie, contes... hors fabrication du livre)
7. Métiers d'art et de la restauration (textile, céramique, bois... dont art du livre et de l'estampe, facture instrumentale...)
8. Musique, art lyrique et chant (opéra, rock, rap, variétés, fanfares, chorales...)
9. Patrimoine ethnologique (arts et traditions populaires, culture régionale, archives, histoire locale...)
10. Patrimoine scientifique et technique (savoir-faire agricole, artisanal ou industriel)
11. Photographie
12. Théâtre et arts du cirque (théâtre, cirque, marionnettes, mime, arts de la rue ...)
13. Techniques du spectacle et de l'audiovisuel (son, lumière, montage, maquillage, costume...)
14. Histoire
15. Communication - Information (radio, T.V., presse...)
16. Paysage
17. Cultures étrangères
18. Hors champ ²⁴

²⁴ Dont artisanat et activités manuelles - citoyenneté - disciplines scientifiques (mathématiques, astronomie, chimie...) - économie - informatique, multimédia, internet - jeux et jeux de société - langues (apprentissage linguistique) - nature et milieu naturel - rapports Nord-Sud et éducation au développement - santé - sécurité - sports dont GRS (gymnastique rythmique et sportive) - soutien solaire.

Le profil des intervenants culturels

Selon une définition courante, les intervenants culturels sont des personnes :

- ayant une profession culturelle et qui travaillent de manière indépendante ou sont rattachées à une structure culturelle ;

- n'ayant pas une profession culturelle, mais exerçant une activité professionnelle dans une structure culturelle.

Certains intervenants de l'éducation artistique et culturelle ne sont toutefois pas des professionnels : ils ont une activité culturelle, à titre amateur (exemple : musiciens amateurs) ou bénévole (exemple : bénévoles de musées). C'est pourquoi, il s'agit ici du profil et non de la profession des intervenants culturels. Les artistes amateurs ont ainsi été classés au même titre qu'un artiste professionnel dans la rubrique création - production - diffusion.

Dans la nomenclature proposée, la fonction domine sur le champ d'activité de la structure de rattachement. Ainsi, les bénévoles et le personnel administratif des musées sont classés dans la rubrique administration - gestion - animation - médiation alors que les conservateurs sont répertoriés dans la rubrique conservation - diffusion.

0. Non renseigné

Création - production - diffusion (y compris amateurs)

1. Artistes plasticiens
2. Graphistes, illustrateurs, designers
3. Artisans d'art
4. Photographes
5. Architectes, paysagistes
6. Comédiens - marionnettistes
7. Conteurs
8. Musiciens, chanteurs, compositeurs
9. Chorégraphes, danseurs
10. Metteurs en scène de théâtre
11. Réalisateurs de films
12. Techniciens du spectacle et de l'audiovisuel (costumiers, décorateurs, régisseurs...)
13. Écrivains (dont auteurs dramatiques...)
14. Journalistes - animateurs radio
15. Autres création - production - diffusion

Conservation - diffusion

20. Conservateurs, personnels de musées hors personnel administratif et bénévoles
21. Conservateurs, personnels des monuments historiques hors personnel administratif et bénévoles
22. Archéologues
23. Archivistes, personnels des services d'archives hors personnel administratif
24. Bibliothécaires, personnels de bibliothèques hors personnel administratif et bénévoles
25. Personnels Éducation Nationale chargés des services éducatifs
26. Bénévoles d'associations de conservation - diffusion hors guides et guides - conférenciers

27. Autres conservation - diffusion

Enseignement - formation - recherche

30. Professeurs de musique (sauf Éducation Nationale)

31. Professeurs de danse

32. Autres enseignants des structures d'enseignement artistique et culturel (y compris universités)

33. Étudiants des structures d'enseignement artistique et culturel

34. Autres enseignement - formation - recherche

Administration - gestion - animation- médiation

40. Guides et guides conférenciers dont bénévoles

41. animateurs musicaux

42. animateurs du livre

43. animateurs du patrimoine

44. Autres animateurs culturels

45. Personnel des services culture - éducation - jeunesse des collectivités territoriales

46. Directeurs, personnel administratif de structures culturelles

47. Libraires

48. Exploitants de salles de cinéma (directeurs et gérant de cinéma...)

49. Producteurs de cinéma

50. Autres administration - gestion - animation - médiation

Hors champ

60. Intervenants extérieurs hors champ artistique et culturel ²⁵

²⁵ Personnels Éducation Nationale hors chargés des services éducatifs (professeurs de l'IUFM, conseillers pédagogiques...) - urbanistes - agents de l'office national des forêts (gardes forestiers, ingénieurs ONF...) - exploitants agricoles - artisans (potiers...) - intervenants sportifs (éducateurs sportifs, moniteurs de sport...) - personnels administratifs des structures non culturelles (directeur de l'ANPE, responsable d'un office de tourisme, conseillers d'insertion...) - personnels de la santé (médecins, infirmières, ...) - policiers, gendarmes, pompiers...

Les lieux et les structures culturels

Dans un souci de simplification, nous avons opté en faveur d'une nomenclature unique pour les lieux et les structures culturels.

Plusieurs critères de distinction étaient envisageables :

- la fonction principale,
- le domaine artistique ou culturel investi (théâtre, cinéma,...),
- le statut par rapport au ministère de la Culture (scène nationale, conservatoire contrôlé par le ministère,...).

Le domaine thématique de l'action étant déjà précisé et les questionnaires action ne donnant aucune indication sur le statut des lieux et structures, il a semblé pertinent de retenir le critère de la fonction et de distinguer comme pour les intervenants :

- création - production - diffusion
- conservation - diffusion
- enseignement - formation - recherche
- administration - gestion - commercialisation - animation - médiation
- hors champ.

L'inventaire des principaux lieux extra-scolaires et structures de rattachement des intervenants précisés dans les questionnaires action et leur classement dans la nomenclature sont présentés en annexes 3 et 4.

0. Non renseigné (sans lieu, sans structure ou non renseigné)

Création - production - diffusion

1. Centres d'art, galeries d'art, associations et autres structures s'occupant de diffusion d'oeuvres plastiques (y compris FRAC)
2. Festivals, salons d'arts plastiques ou appliqués
3. Cabinets d'architecture
4. Autres structures du domaine de l'architecture
5. Théâtres et compagnies théâtrales y compris centres dramatiques, associations et autres structures s'occupant de diffusion théâtrale
6. Festivals de théâtre
7. Formations musicales et chorales
8. Salles de concert (auditoriums...)
9. Compagnies de danse
10. Festivals de musique et de danse
11. Associations et autres structures s'occupant de diffusion musicale ou chorégraphique
12. Salles de cinéma
13. Associations s'occupant de diffusion cinématographique
14. Festivals de cinéma
15. Salons et fêtes du livre
16. Journaux
17. Centres culturels et lieux de diffusion de spectacles polyvalents
18. Festivals polyvalents

Conservation - diffusion

20. Musées des beaux-arts
21. Musées de Sciences et Techniques
22. Écomusées

- 23. Autres musées
- 24. Monuments et sites historiques
- 25. Sites archéologiques
- 26. Associations dans le domaine du patrimoine
- 27. Bibliothèques - médiathèques
- 28. Services d'archives

Enseignement - formation - recherche

- 30. Écoles de musique et de danse
- 31. Autres structures d'enseignement et de formation dans le domaine artistique et culturel

Administration - gestion -animation- médiation

- 40. Services culture - éducation - jeunesse des collectivités territoriales
- 41. Centres de culture scientifique et technique
- 42. Structures socioculturelles
- 43. Salles des fêtes, salles polyvalentes, salles communales
- 44. Associations spécialisées dans l'action culturelle en milieu scolaire
- 45. Autres structures d'administration, de commercialisation et d'animation dans le domaine artistique et culturel

Hors champ

- 50. Structures et lieux hors champ artistique et culturel

IV. 3. Le codage des questionnaires

Avant leur saisie dans la base de données, les questionnaires action ont fait l'objet d'une lecture attentive et d'un codage établi en fonction des nomenclatures présentées dans le chapitre précédent.

La lecture des questionnaires permet de faire quelques remarques sur la formulation et le contenu de certaines questions.

- La question sur les lieux où s'est déroulée l'action (*"L'action s'est-elle en partie ou en totalité déroulée hors des locaux scolaires : oui, non ?"*) nécessiterait d'être reformulée pour plus de clarté. De nombreux enseignants ont en effet répondu de façon négative à cette question tout en notant par la suite un ou plusieurs lieux extra-scolaires. La réponse peut bien sûr dans ce cas être facilement corrigée. Les lieux extra-scolaires notés dans les questionnaires sont néanmoins pour partie insuffisamment identifiés. À titre d'exemple, le questionnaire peut signaler que les élèves se sont rendus dans un musée sans préciser le nom et la localisation de celui-ci.

- L'information fournie par les réponses aux questions sur les intervenants extérieurs est souvent insuffisante. La profession de l'intervenant reste fréquemment imprécise (exemple : éducatrice sans autre indication) tandis que nombre d'enseignants semblent ne pas savoir si les intervenants dépendent ou non d'une structure et dans le cas affirmatif, ne pas connaître le nom exact et les coordonnées de cette structure. Il serait nécessaire en définitive de poser une série de questions très précises si l'on souhaite connaître le profil de l'intervenant (activité professionnelle/activité non professionnelle), la nature de son intervention (rémunérée/bénévole), son statut dans l'emploi (indépendant/salarié), le profil et les coordonnées de sa structure de rattachement le cas échéant... Les enseignants ne pourraient pas répondre à ces questions. La solution la plus satisfaisante serait sans doute de demander les coordonnées précises des intervenants pour se renseigner directement auprès d'eux. Cette méthode nécessiterait toutefois une double enquête, auprès des établissements d'abord, auprès des intervenants ensuite.

- La réponse à la question sur les financements de l'action est elle aussi souvent incomplète. Les financeurs sont identifiés, mais leur mode de financement (heures supplémentaires ou de décharge/apport financier et mise à disposition de moyens) non précisé.

Plusieurs points de codage ou de saisie doivent maintenant être présentés.

- L'intitulé de l'action saisi dans la base de données est celui mentionné sur le questionnaire. Celui-ci peut toutefois avoir été quelque peu modifié pour faciliter sa compréhension ou distinguer les actions les unes des autres. À titre d'exemple, l'intitulé "collège au cinéma", présent dans plusieurs questionnaires, a été précisé : "collège au cinéma au collège X".

- Concernant la nature de l'action, un seul item de la nomenclature est saisi par action. La nature de l'action a été définie par le CRÉDOC à partir de la lecture des pages 1 et 2 du questionnaire.

- Concernant la nature des activités, plusieurs items de la nomenclature peuvent être saisis pour une même action. Certaines activités, proposées aux élèves, n'ont pas fait l'objet d'une saisie, car elles ne s'inscrivaient pas dans le champ de l'étude. La fréquentation d'une exposition temporaire a été codée comme visite d'un ou plusieurs lieux culturels (musée, centre d'art...), car les questionnaires ne permettaient pas de distinguer les expositions temporaires et les expositions permanentes. Par contre, assister à une pièce de théâtre ou à la projection d'un film a été codé comme fréquentation d'une manifestation artistique ou culturelle, même si cette pièce ou ce film ont donné lieu à la fréquentation d'un lieu ou équipement culturel (théâtre, cinéma...).

- Les domaines thématiques saisis dans la base de données ne sont pas forcément ceux notés par les enseignants dans le questionnaire : cette rubrique a fait l'objet d'une "correction" afin d'homogénéiser les informations recueillies. Les domaines thématiques hors champ n'ont été saisis qu'en l'absence d'autres domaines relevant du champ artistique et culturel.

- Les dispositifs déclarés sont ceux notés sur le questionnaire : cette rubrique n'a fait l'objet d'aucune "correction". L'analyse montrera un décalage entre les dispositifs déclarés par les établissements et les dispositifs issus du dépouillement des bilans.

- Un seul profil d'intervenants a été saisi en présence d'un ou de plusieurs intervenants du même profil. A titre d'exemple, un musicien isolé est comptabilisé au même titre qu'un groupe, composé de deux ou de vingt musiciens.

- Les financements déclarés sont ceux notés sur les questionnaires par les établissements : cette rubrique n'a fait l'objet d'aucune "correction". La comparaison avec les financements repérés lors du dépouillement des bilans montrera là encore des décalages.

IV. LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

IV. 1. Les actions proposées

La nature de l'action, des activités et le domaine thématique

Le classement des actions en fonction de leur nature fait apparaître le poids important des ateliers de pratique artistique : 88 actions, soit près de 45 % des 198 saisies dans la base de données, relèvent de cette rubrique. On rappellera qu'il ne s'agit pas forcément de projets financés dans le cadre d'un APA, mais plus largement d'actions d'initiation à la pratique artistique. La fréquentation ponctuelle de lieux culturels et/ou de manifestations occupent la seconde position, avec 57 actions, soit près de 30 % du total. Les autres types d'action sont nettement moins représentés : 15 visites et/ou manifestations culturelles au cours d'un voyage, 14 programmes de visites et/ou de manifestations, 13 actions de sensibilisation dans un domaine artistique ou culturel, et enfin 7 voyages culturels.

Tableau 1. La nature de l'action

Nature de l'action	Nbre	%
Atelier de pratique artistique	88	44,4
Action de sensibilisation dans un domaine art ou cult	13	6,6
Programme de visites et/ou de manifestations	14	7,1
Visite(s) et/ou manifestation(s) ponctuelle(s)	57	28,8
Voyages culturels	7	3,5
Visite(s) et/ou manifestations ponctuelles dans voyage	15	7,6
Autres	4	2
TOTAL	198	100

Souvent, plusieurs activités sont proposées aux élèves dans le cadre d'une action : on a ainsi pu distinguer 305 activités pour 198 actions, soit une moyenne de 1,5 activités par action. Parmi les activités, l'initiation à une pratique artistique ou culturelle et la fréquentation de lieux culturels sont privilégiées : chacune de ces activités sont présentes dans près d'un tiers des actions. La rencontre avec des professionnels de la culture et la fréquentation de manifestations artistiques ou culturelles arrivent en seconde position avec près de 15 % des actions concernées tandis que la

participation à une rencontre culturelle comme l'introduction à l'analyse critique d'une production artistique sont nettement moins fréquentes avec respectivement 5,2 et 4,6 % des actions.

Tableau 2. La nature des activités

Nature des activités	Nbre	%
Initiation à une pratique artistique ou culturelle	92	30,2
Participation à une rencontre culturelle	16	5,2
Introduction à l'analyse critique d'une production	14	4,6
Rencontre avec des professionnels de la culture	47	15,4
Fréquentation de lieux culturels	90	29,5
Fréquentation de manifestations art. ou cult.	45	14,8
Information sur la programmation culturelle	1	0,3
total	305	100

Les activités proposées aux élèves varient selon la nature de l'action. Les ateliers de pratique artistique, outre l'initiation à une pratique, sont le plus souvent constituées d'une seconde, si ce n'est d'une troisième activité, en particulier la rencontre avec des professionnels de la culture ou la fréquentation d'un ou plusieurs lieux culturels, ou encore, dans une moindre mesure, la fréquentation d'une manifestation. La production de 9 des 88 ateliers de pratique a été valorisée dans le cadre d'une rencontre culturelle. Les actions de sensibilisation associent quant à elles de façon quasi-systématique l'introduction à l'analyse d'une production artistique et la fréquentation d'une ou plusieurs manifestations artistiques ou culturelles. Les autres actions proposent à l'inverse le plus souvent une seule activité et notamment, la visite d'un ou plusieurs lieux culturels ou la fréquentation d'une ou plusieurs manifestations.

Tableau 3. La nature des activités selon la nature de l'action

Nature de l'action		Nature des activités						
		Initiation pratique	Particip. rencontre	Introduction analyse	Rencontre profession	Fréquent lieux	Fréquent manif.	Informat. program.
Atelier de pratique art.	Total							
Nbre	88	80	9	3	38	22	9	0
%		90,9	10,2	3,4	43,2	25,0	10,2	0,0
Action de sensibilisation	Total							
Nbre	13	4	1	10	3	2	10	0
%		30,7	7,7	76,9	23,1	15,4	76,9	0,0
Programme visites-manif.	Total							
Nbre	14	1	1	0	2	8	4	1
%		7,1	7,1	0,0	14,3	57,1	28,6	7,1
Visites-manif. ponctuel.	Total							
Nbre	57	4	0	0	3	40	19	0
%		7,0	0,0	0,0	5,2	70,2	33,3	0,0
Voyages culturels	Total							
Nbre	7	2	1	1	0	5	1	0
%		28,5	14,3	14,3	0,0	71,4	14,3	0,0
Visite(s)-manif. voyage	Total							
Nbre	15	1	0	0	1	13	2	0
%			6,7	0,0	0,0	6,7	86,7	13,3
Autres	Total							
Nbre	4	0	4	0	0	0	0	0
%		0	100	0	0	0	0	0

Dans la liste des domaines thématiques, l'architecture, les monuments historiques et l'archéologie occupent la première place avec 40 actions concernées, parmi lesquelles on recense quelques ateliers de pratique, mais surtout des visites de lieux et, notamment, de monuments. Viennent en seconde position les arts plastiques ainsi que le théâtre et les arts du cirque avec pour chacun plus de 30 actions, puis le cinéma et l'audiovisuel (30 actions), la musique, l'art lyrique et le chant (26 actions). On notera le poids relativement important de l'histoire avec 23 actions ; ce domaine ne relève pas à proprement parler du champ artistique et culturel, mais il donne fréquemment lieu à la visite de lieux culturels qui justifie l'intégration des actions dans le champ de l'étude. Le livre concerne 20 actions, d'autres projets ont été exclus, car relevant du champ de l'enseignement. Parmi les domaines très peu représentés, on notera la danse (9 actions), la photographie (3), les arts plastiques (3), les techniques du spectacle et de l'audiovisuel (1).

Tableau 4. Les domaines thématiques

Domaine thématique	Nbre	%
Arts plastiques	34	14,1
Arts appliqués	3	1,2
Architecture, monuments historiques et archéologie	40	16,6
Cinéma et audiovisuel	30	12,4
Danse	9	3,7
Livre	20	8,3
Métiers d'art et restauration		
Musique, art lyrique et chant	26	10,8
Patrimoine ethnologique	3	1,2
Patrimoine scientifique et technique	6	2,5
Photographie	3	1,2
Théâtre et arts du cirque	33	13,7
Techniques du spectacle et de l'audiovisuel	1	0,4
Histoire	23	9,5
Communication, information	3	1,2
Paysage		
Cultures étrangères	2	0,8
Hors champ	5	2,1
TOTAL	241	100

La durée, le temps et le caractère d'obligation

Les actions d'éducation artistique et culturelle ne sont dans leur majorité pas ponctuelles. Certes, plus d'une action sur cinq s'achève dans le cadre d'une journée, mais 40 % d'entre elles se déroulent sur l'ensemble de l'année scolaire, près de 60 % d'entre elles, sur plus d'un mois.

Tableau 5. La durée de l'action

Durée	Nbre	%
Maximum un jour	44	22,2
Plus d'un jour à moins d'une semaine	21	10,6
Une semaine à moins d'un mois	20	10,1
Un mois à moins d'un trimestre	16	8,1
Un trimestre à moins d'une année scolaire	21	10,6
Ensemble de l'année scolaire	76	38,4
TOTAL	198	100

Les activités sont de façon privilégiée proposées, tout ou en partie, durant le temps scolaire.
Seules 26 actions, soit moins de 15 %, ont lieu exclusivement sur les temps péri ou extra-scolaire.

Tableau 6. Le temps de l'action

Temps	Nbre	%
Scolaire exclusivement	119	60,1
Périscolaire ou extra-scolaire exclusivement	26	13,1
Les deux	53	26,8
TOTAL	198	100

On ne s'étonnera donc pas que les actions d'éducation artistique et culturelle aient le plus souvent un caractère d'obligation. Moins d'un quart des actions concerne des élèves volontaires.

Tableau 7. Le caractère d'obligation

Caractère d'obligation	Nbre	%
Oui	156	78,8
Non	42	21,2
TOTAL	198	100

IV. 2. L'ouverture sur l'extérieur : les lieux et les intervenants

Les lieux extra-scolaires

Sur les 198 actions recensées, 161, soit plus des trois quarts (81 %), se sont, en partie ou en totalité, déroulées hors des locaux scolaires, 37, exclusivement dans ces locaux : l'éducation artistique et culturelle est l'occasion d'une ouverture des établissements sur l'extérieur. 208 lieux, dont 198 relèvent du champ artistique ou culturel, ont pu être identifiés, si ce n'est par leur nom exact et leur localisation géographique, tout du moins selon leur type.

La fréquentation des lieux extra-scolaires donnent le plus souvent lieu à des déplacements intra-départementaux ou intra-régionaux : 123 lieux sont situés en Picardie dont 57 dans la Somme, 35 dans l'Oise et 31 dans l'Aisne. Paris et la région parisienne attire également les établissements scolaires picards (15 lieux), moins toutefois que les pays étrangers (25 lieux) et, notamment, l'Angleterre (9) et l'Espagne (8).

Tableau 8. Les lieux extra-scolaires selon leur localisation géographique

Localisation géographique	Nbre
Non renseigné	30
Somme	57
Oise	35
Aisne	31
Pays étrangers	25
Paris et région parisienne	15
Autres	15
Total	208

Les monuments et sites historiques sont les lieux extra-scolaires les plus souvent fréquentés (45 lieux), avec notamment la Cathédrale d'Amiens et le Château de Versailles visités par plusieurs établissements. Les autres musées et les musées des beaux-arts, avec 24 et 19 lieux, notamment l'Historial de Péronne, le musée de Picardie et le musée du Louvre, occupent la seconde et troisième position, mais dans leur ensemble, les musées (beaux-arts, sciences et

techniques, écomusées et autres cumulés) dominant avec un total de 52 lieux extra-scolaires. Après les monuments et les musées, les théâtres (18 lieux) dont notamment la Comédie de Picardie, les salles de cinéma (16), les centres culturels (16) dont en particulier la Faïencerie de Creil, les salles des fêtes et polyvalentes (13), les bibliothèques et médiathèques (11) sont les lieux les plus utilisés dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle.

Tableau 9. Les lieux extra-scolaires selon le type

Type de lieux	Nbre	%
Non renseigné		0
Centres d'art, galeries	3	1,4
Festivals, salons d'arts plastiques ou appliqués		0,0
Cabinets d'architecture		0,0
Autres structures du domaine de l'architecture	1	0,5
Théâtre et compagnies théâtrales	18	8,7
Festivals de théâtre		0,0
Formations musicales et chorales		0,0
Salles de concert	2	1,0
Compagnies de danse		0,0
Festivals de musique et de danse		0,0
Associations et autres structures de diffusion musicale ou chorégraphie		0,0
Salles de cinéma	16	7,7
Associations diffusion cinématographique		0,0
Festivals de cinéma		0,0
Salons et fêtes du livre	4	1,9
Journaux		0,0
Centres culturels et lieux de diffusion de spectacles polyvalents	16	7,7
Festivals polyvalents		0,0
Musées des beaux-arts	19	9,1
Musées de sciences et techniques	6	2,9
Ecomusées	3	1,4
Autres musées	24	11,5
Monuments et sites historiques	45	21,6
Sites archéologiques	6	2,9
Associations domaine patrimoine		0,0
Bibliothèques, médiathèques	11	5,3
Services d'archives	1	0,5
Ecoles de musique et de danse	5	2,4
Autres structures enseignement et formation	1	0,5
Services culture, éducation, jeunesse des collectivités territoriales		0,0
Centres de culture scientifique et technique		0,0
Structures socioculturelles	4	1,9
Salles des fêtes, salles polyvalentes	13	6,3
Associations spécialisées dans l'action culturelle en milieu scolaire		0,0
Autres structures administration, commercialisation et animation		0,0
Structures et lieux hors champ artistique et culturel	10	4,8
TOTAL	208	100

Les intervenants extérieurs et leur structure de rattachement

L'ouverture sur l'extérieur peut également reposer sur la présence d'un intervenant qui ne fait pas partie du personnel de l'établissement scolaire, mais assure une fonction d'animation auprès des élèves. Sur les 198 actions recensées, 82 se sont déroulées avec la seule présence de personnes travaillant dans l'établissement : enseignants de disciplines très diverses, notamment français, anglais, histoire,... ou documentalistes, dans leur très grande majorité. 116 actions, soit près de 60%, ont par contre nécessité la présence d'un ou de plusieurs intervenants extérieurs. En excluant les intervenants non renseignés et les intervenants hors champ artistique et culturel, on comptabilise 108 actions avec présence d'un ou plusieurs intervenants culturels, soit un peu plus de 50 %.

Certaines actions mobilisent en effet plusieurs intervenants ou type d'intervenants ²⁶. Au total, 150 profils d'intervenant ont pu être identifiés dont 6 non renseignés et 6 hors champ, soit 138 profils d'intervenants culturels renseignés. Les guides et guides conférenciers (31) sont les intervenants les plus fréquemment sollicités, notamment au cours de visites de monuments ou de sites historiques ; une partie non négligeable d'entre eux sont bénévoles. Les artistes sont également nombreux, notamment les artistes plasticiens (13), les comédiens ou marionnettistes (12), les musiciens et chanteurs (6), les réalisateurs de films (6). On notera enfin l'intervention de directeurs et personnels administratifs des structures culturelles (12), de bibliothécaires (7) et d'agents de l'Éducation Nationale travaillant dans les services éducatifs (6).

²⁶ On ne retient en effet qu'un profil d'intervenant qu'il s'agisse d'un ou de plusieurs intervenants. A titre d'exemple, un musicien isolé est comptabilisé au même titre qu'un groupe, composé de deux ou de vingt musiciens.

Tableau 10. Le profil des intervenants extérieurs

Profil des intervenants	Nbre	%
Non renseigné	6	4,0
Artistes plasticiens	13	8,7
Graphistes, illustrateurs, designers		0,0
Artisans d'art		0,0
Photographes	1	0,7
Architectes, paysagistes	3	2,0
Comédiens, marionnettistes	12	8,0
Conteurs	4	2,7
Musiciens, chanteurs, compositeurs	6	4,0
Chorégraphes, danseurs	2	1,3
Metteurs en scène de théâtre	4	2,7
Réalisateurs de films	6	4,0
Techniciens du spectacle et de l'audiovisuel	3	2,0
Ecrivains	4	2,7
Journalistes, animateurs radio	2	1,3
Autres création, production, diffusion		0,0
Conservateurs, personnel musées		0,0
Conservateurs, personnel monuments historiques	1	0,7
Archéologues		0,0
Archivistes, personnel services d'archives	1	0,7
Bibliothécaires, personnel bibliothèques	7	4,7
Personnel Education Nationale en services éducatifs	6	4,0
Bénévoles associations de conservation-diffusion	2	1,3
Autres conservation-diffusion		0,0
Professeurs de musique	3	2,0
Professeurs de danse		0,0
Autres enseignants structures d'enseignement artistique et culturel		0,0
Etudiants structures d'enseignement artistique et culturel	1	0,7
Autres enseignement, formation, recherche		0,0
Guides et guides conférenciers dont bénévoles	31	20,7
Animateurs musicaux	2	1,3
Animateurs du livre		0,0
Animateurs du patrimoine	1	0,7
Autres animateurs culturels	4	2,7
Personnel services culture, éducation, jeunesse des collectivités territoriales	2	1,3
Directeurs, personnel administratif des structures culturelles	12	8,0
Libraires		0,0
Exploitants de salles de cinéma	5	3,3
Producteurs de cinéma		0,0
Autres administration, gestion, animation, médiation		0,0
Intervenants extérieurs hors champ artistique et culturel	6	4,0
TOTAL	150	100

Les intervenants extérieurs, qu'ils soient rémunérés ou bénévoles, peuvent être rattachés à une structure. Les 150 profils se divisent entre :

- 39 intervenants sans structure de rattachement ou avec une structure de rattachement non renseignée,

- 5 intervenants indépendants, notamment des artistes,

- 106 intervenants dépendant d'une structure identifiée.

Parmi les 106 structures de rattachement dont le type a pu être précisé, les théâtres et compagnies théâtrales sont les plus fréquemment cités avec pour intervenants des comédiens, des metteurs en scène, des techniciens du spectacle, mais aussi des administratifs. Les musées (13 structures) ainsi que les monuments et sites historiques (7), structures de rattachement des guides et guides conférenciers, sont également nombreuses. Viennent ensuite les bibliothèques et médiathèques (9), les centres et galeries d'art (8) pour les artistes plasticiens, les salles de cinéma (8) avec leurs exploitants et leurs directeurs, les centres culturels (7).

Tableau 11. Les structures de rattachement des intervenants extérieurs

Structures renseignées	Nbre	%
Centres d'art, galeries	8	7,6
Festivals, salons d'arts plastiques ou appliqués		0,0
Cabinets d'architecture	1	0,9
Autres structures du domaine de l'architecture		0,0
Théâtres et compagnies théâtrales	19	17,9
Festivals de théâtre		0,0
Formations musicales et chorales	1	0,9
Salles de concert		0,0
Compagnies de danse		0,0
Festivals de musique et de danse		0,0
Associations et autres structures de diffusion musicale ou chorégraphie	1	0,9
Salles de cinéma	8	7,6
Associations diffusion cinématographique	2	1,9
Festivals de cinéma		0,0
Salons et fêtes du livre	1	0,9
Journaux	2	1,9
Centres culturels et lieux de diffusion de spectacles polyvalents	7	6,6
Festivals polyvalents		0,0
Musées des beaux-arts	4	3,8
Musées de sciences et techniques		0,0
Ecomusées	3	2,8
Autres musées	6	5,7
Monuments et sites historiques	7	6,6
Sites archéologiques		0,0
Associations domaine patrimoine	2	1,9
Bibliothèques, médiathèques	9	8,5
Services d'archives	2	1,9
Ecoles de musique et de danse	4	3,8
Autres structures enseignement et formation	1	0,9
Services culture, éducation, jeunesse des collectivités territoriales	4	3,8
Centres de culture scientifique et technique		0,0
Structures socioculturelles	3	2,8
Salles des fêtes, salles polyvalentes		0,0
Associations spécialisées dans l'action culturelle en milieu scolaire		0,0
Autres structures administration, commercialisation et animation		0,0
Structures et lieux hors champ artistique et culturel	11	10,4
TOTAL	106	100

A l'issue de cette présentation des lieux et des intervenants, il apparaît intéressant de comptabiliser les actions permettant aux élèves d'avoir un contact avec un lieu ou une structure culturels. Dans ce calcul, on a exclu les lieux, les intervenants et les structures non renseignés ou

hors du champ artistique ou culturel. Au total, seules 25 actions, soit moins de 15 %, se sont déroulées sans que les élèves fréquentent un lieu culturel ou bénéficient d'un intervenant culturel ou rattaché à une structure culturelle. S'y ajoutent 16 actions pour lesquelles les élèves ont certes bénéficié de la présence d'un intervenant culturel, mais sans contact avec un lieu ou une structure culturels. A l'opposé, 57 actions, soit près de 30 % des actions recensées, cumulent lieux, intervenants et structures culturels : elles se sont déroulées en partie ou en totalité dans un lieu culturel tandis qu'un intervenant culturel rattaché à une structure culturelle a assumé une fonction d'animation auprès des élèves. On notera d'autre part que pour 59 autres actions, les élèves ont fréquenté un lieu culturel sans bénéficier de la présence d'un intervenant, culturel ou rattaché à une structure culturelle.

Tableau 12. Le contact des élèves avec les lieux et les structures culturels

	Nbre	%
Lieux, structures et intervenants culturels	57	28,9
Lieux et structures culturels	1	0,1
Lieux et intervenants culturels	24	12,4
Intervenants et structures culturels	14	7,3
Lieux culturels seulement	59	29,8
Structures culturelles seulement	2	0,2
Intervenants culturels seulement	16	8,5
Sans lieux, intervenants ou structures culturels	25	12,8
TOTAL	198	100

IV. 3. Dispositifs et financement

Les dispositifs

Plusieurs questions de l'enquête de terrain permettent d'analyser le financement des actions d'éducation artistique et culturelle. La première concerne les dispositifs : *"cette action s'est-elle inscrite dans un ou plusieurs des dispositifs suivants (APA, classe d'initiation artistique, classe patrimoine, classe européenne, collège au cinéma, école et cinéma, PIAC, aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes, PAO, PEC) ?"*, avec la possibilité d'une catégorie autres. Sur les 198 actions recensées, seules 54 apparaissent sans dispositif déclaré, contre 144, soit plus de 70 %, avec un, deux ou trois dispositifs déclarés par les établissements. Près de trois actions d'éducation artistique et culturelle sur quatre s'intégreraient ainsi dans un dispositif.

Ce résultat doit de fait être analysé de plus près. Dans la liste des dispositifs déclarés par les établissements, certains ne correspondent à aucune procédure administrative. 157 dispositifs déclarés ont pu être comptabilisés, mais une part d'entre eux ne renvoie à aucun dispositif labellisé susceptible de donner lieu à un financement. Certes, certains dispositifs locaux ont pu ne pas être identifiés au cours de l'enquête, notamment parce que l'analyse des communes et syndicats intercommunaux a été limitée à la seule ville d'Amiens. Certains dispositifs classés comme non labellisés pourraient bien être des dispositifs locaux non identifiés ; ainsi, peut-être, le projet Comenius ou la classe turquoise. Toutefois, il est certain qu'une part des 157 dispositifs déclarés ne correspond à aucun dispositif administratif. Citons, à titre d'exemple, les dispositifs déclarés suivants : sortie culturelle, voyage à l'étranger, voyage de fin d'année...

Tableau 13. Les dispositifs déclarés par les établissements

Dispositif déclaré	Nbre	%
Atelier de pratique artistique (APA)	14	8,9
Classe d'initiation artistique	3	1,9
Classe du patrimoine	2	1,3
Classe européenne	4	2,6
Collège au cinéma	4	2,6
Aménagement du rythme des enfants (ARS, ARVEJ)	8	5,1
Contrat local d'éducation artistique (CLEA)	9	5,7
dont école et cinéma	(2)	
Projet d'action d'ouverture (PAO, PAEC ou PAEI)	2	1,3
Activités péri-éducatives	4	2,6
Projet éducatif et culturel (PEC)	55	35,0
Culturelle attitude (C.R de Picardie)	2	1,3
Les petites scènes de la Somme (C.G de la Somme)	1	0,6
Concours lecture-écriture (C.G de la Somme)	1	0,6
Historial de Péronne (C.G de la Somme)	-	0,0
Plan séquence	-	0,0
Fréquentation du musée de Picardie (Ville d'Amiens)	-	0,0
Jumelage musée de Picardie (Ville d'Amiens)	2	1,3
Echanges internationaux	-	0,0
Théâtre au collège	1	0,6
Les 12 jours	2	1,3
Festival du Film d'Amiens (Ville d'Amiens)	1	0,6
Projet d'école	5	3,2
Sortie culturelle	8	5,1
Parcours diversifié	1	0,6
Voyage à l'étranger	1	0,6
Voyage de fin d'année	2	1,3
Echange avec un établissement scolaire étranger	1	0,6
Projet Comenius	1	0,6
Classe découverte	1	0,6
Classe turquoise	1	0,6
Autres dispositifs non labellisés	21	13,4
TOTAL	157	100

La consultation des bilans fournis par les financeurs (DRAC, Rectorat et inspections académiques, DRAF, DDJS, conseil régional, conseils généraux, mairie d'Amiens, ...) confirme l'hypothèse selon laquelle le nombre d'actions s'inscrivant dans un dispositif est surestimé par l'enquête de terrain. La collecte des bilans et leur dépouillement se sont heurtés à de nombreuses difficultés. Par suite, certaines actions s'inscrivant dans un dispositif ont pu ne pas être repérées. Toutefois,

ces possibilités d'erreur n'expliquent pas l'écart très important entre le nombre de dispositifs déclarés et le nombre de dispositifs notés dans les bilans. Pour les 198 actions recensées dans le cadre de l'enquête de terrain, les établissements déclarent 157 dispositifs alors que le dépouillement des bilans ne permet d'en identifier que 89 (pour 87 actions).

Tableau 14. Dispositifs recensés dans les bilans et dispositifs déclarés par les établissements

Dispositif	Bilans financeurs	Enquête établissement
Atelier de pratique artistique (APA)	8	14
Classe d'initiation artistique	2	3
Classe du patrimoine	-	2
Classe européenne	-	4
Collège au cinéma	3	4
Aménagement du rythme des enfants (ARS, ARVEJ)	6	8
Contrat local d'éducation artistique (CLEA) (dont école et cinéma)	9 (2)	9 (2)
Projet d'action d'ouverture (PAO, PAEC ou PAEI)	5	2
Activités péri-éducatives	2	4
Projet éducatif et culturel (PEC)	31	55
Culturelle attitude (C.R de Picardie)	3	2
Les petites scènes de la Somme (C.G de la Somme)	3	1
Concours lecture-écriture (C.G de la Somme)	1	1
Historial de Péronne (C.G de la Somme)	2	-
Plan séquence	-	-
Fréquentation du musée de Picardie (Ville d'Amiens)	5	-
Jumelage musée de Picardie (Ville d'Amiens)	1	2
Echanges internationaux	3	-
Théâtre au collège	2	1
Les 12 jours	2	2
Festival du Film d'Amiens (ville d'Amiens)	1	1
Autres	-	42
TOTAL	89	157

Tous les enseignants et documentalistes n'ont pas une vision institutionnelle des dispositifs, comme procédures permettant l'accès à un financement. Certains ont vu dans la question sur les dispositifs l'occasion de préciser la nature de l'action engagée. À titre d'exemple, les ateliers de pratique artistique. La confrontation des questionnaires avec les bilans montre que sur les 14 ateliers de pratique artistique déclarés, seuls 8 ont bénéficié d'un financement dans le cadre du dispositif APA. Les autres n'ont pas été financés à ce titre, mais les enseignants ont coché cette

rubrique qui leur semblait justifiée, compte tenu du contenu de l'action menée. La plupart de ces actions ont d'ailleurs été saisies comme atelier de pratique artistique à la rubrique nature de l'action. Autre exemple, les projets éducatifs et culturels : sur 55 PEC déclarés, seuls 31 ont pu être confirmés par les bilans mis à notre disposition par l'Éducation Nationale et la DRAF. Les autres n'ont pas été financés comme PEC. Certaines actions ont d'ailleurs été engagées dans des écoles maternelles ou élémentaires qui ne peuvent pas prétendre au bénéfice des PEC, réservés aux seuls collèges et lycées.

À l'inverse, certains enseignants et documentalistes n'ont pas connaissance des dispositifs dans lesquels les actions se sont pourtant inscrites, ou en ont oublié l'existence. À titre d'exemple, les petites scènes de la Somme (conseil général de la Somme) et la fréquentation du musée de Picardie (ville d'Amiens). Pour les petites scènes de la Somme, trois actions sont repérées dans les bilans pour seulement un dispositif déclaré. Pour la fréquentation du musée de Picardie, 5 établissements bénéficiaires sont identifiés par la ville d'Amiens ; aucun ne signalera qu'il ont bénéficié d'un financement de ville. Ces deux dispositifs ne correspondent pas à des financements directs aux établissements, mais à une prise en charge partielle (petites scènes de la Somme) ou totale (fréquentation du musée de Picardie) de l'action par les financeurs. Ainsi, les enseignants qui fréquentent le musée de Picardie avec leurs élèves ne font mention d'aucun dispositif alors que leur visite est répertoriée dans le bilan établi par le musée et remis à la ville d'Amiens. Plus étonnant, plusieurs actions s'intégrant dans un projet d'action d'ouverture (PAO), faisant l'objet d'un financement, n'ont pas été déclarées comme telles : 2 projets d'action d'ouverture (PAO, PAEC ou PAEI) déclarés contre 5 repérés dans les bilans. Toutefois, quelques rares dispositifs sont bien connus des établissements : l'enquête de terrain comme la consultation des bilans aboutissent ainsi à 9 actions s'inscrivant dans le cadre d'un contrat local d'éducation artistique (CLEA). À l'issue de cette comparaison, le questionnement sur les dispositifs, réalisé au cours de l'enquête de terrain, éclaire davantage sur les représentations qu'ont les enseignants des dispositifs et des actions réalisées, que sur la réalité des dispositifs dans le champ de l'éducation artistique et culturelle.

Les sources de financement

Une seconde interrogation du questionnaire concerne le financement des actions en proposant une liste de financeurs potentiels, susceptibles d'avoir soutenu les projets sous la forme d'heures supplémentaires ou de décharge, d'un apport en argent ou de la mise à disposition de moyens (intervenants extérieurs, moyens de transport, salles, billets gratuits ou à titre réduit,...).

Premier constat, la très grande majorité des actions d'éducation artistique et culturelle nécessitent d'être financées pour être engagées : sur 198 actions recensées, seules 20, soit environ 10 %, sont présentées comme n'ayant fait l'objet d'aucun financement. On notera la fréquence des financements internes aux établissements : fonds propres (25 % des actions), foyer socio-éducatif (32 %), coopérative scolaire (20 %) et participation des familles (37 %). Parmi les institutionnels, l'Éducation Nationale, via le rectorat ou les inspections académiques, est le premier financeur des actions d'éducation artistique et culturelle ²⁷ : près de 25 % des actions bénéficient de son soutien, notamment sous la forme d'heures supplémentaires ou de décharge. Viennent ensuite les collectivités territoriales (communes, conseils généraux, puis conseil régional) et la DRAC. Les DDJS et la DRAF financent quant à elles peu d'actions (13 au total) dans l'échantillon d'enquête.

Précisons enfin qu'on recense parmi les autres financeurs, les crédits ZEP (4 fois), le fonds social lycéen (3 fois), la FCPE (3 fois), le service éducation pour la santé, l'IUFM, le FAS, le ministère des Affaires Étrangères, le festival du film d'Amiens, l'association "les amis de l'école", l'UNSS, la PEEP (organisation d'un loto), l'association de parents d'élèves, un comité d'entreprise, le journal L'Union, le cinéma Piccoli Piccolo...

²⁷ Le classement des financeurs est établi selon le nombre d'actions financées, indépendamment du volume financier consacré aux projets.

Tableau 15. Les financements déclarés par les établissements

Actions financées	Nbre d'actions	% sur 198
Rectorat ou inspection académique	48	24,2
DRAC	25	12,6
DRAF	6	3,0
DDJS	7	3,5
Conseil régional	24	12,1
Conseil général	33	16,6
Commune ou syndicat intercommunal	38	19,2
Fonds propres	49	24,7
Foyer socio-éducatif (FSE)	64	32,3
Coopérative scolaire	40	20,2
Participation des familles	73	36,8
Autres	30	15,1

La comparaison des financements déclarés avec les bilans donnent des écarts peu importants, comparés à ceux observés pour les dispositifs, notamment si l'on exclut les financements des communes et syndicats intercommunaux dont l'analyse a été limitée à la seule ville d'Amiens. Les financements de la DRAC sont notamment bien connus dans les établissements. Certains financements apparaissent quelque peu surestimés par les établissements, notamment ceux du conseil régional ; d'autres, au contraire, sont quelque peu sous-estimés, notamment ceux de l'Éducation Nationale et des conseils généraux. Toutefois, en définitive, autant il apparaît difficile d'interroger les établissements pour recenser les dispositifs, autant une enquête de terrain est susceptible de donner une image relativement juste du financement des actions d'éducation artistique et culturelle.

Tableau 16. Financements recensés dans les bilans et financements déclarés par les établissements

Actions financées	Bilans financeurs	Enquête établissement
Rectorat ou inspection académique	57	48
DRAC	27	25
DRAF	4	6
DDJS	6	7
Conseil régional	19	24
Conseil général	46	33
Commune ou syndicat intercommunal	18	38
Fonds propres	-	49
Foyer socio-éducatif (FSE)	-	64
Coopérative scolaire	-	40
Participation des familles	-	73
Autres	-	30
Total	177	437

IV. 4. Enquête de terrain ou consultation des bilans ?

Pour recenser les actions d'éducation artistique et culturelle, deux méthodes paraissent a priori envisageables : le dépouillement des bilans dressés par les financeurs, une enquête de terrain dans les établissements scolaires. L'intérêt de cette étude est d'avoir engagé de façon parallèle les deux méthodes et de pouvoir, à son issue, comparer leurs résultats. Une des deux méthodes est-elle plus à même de dresser un recensement exhaustif des actions ? Est-il nécessaire, pour prétendre à l'exhaustivité, de les engager de façon complémentaire ?

Rappelons que le dépouillement des bilans recueillis auprès des différents financeurs a abouti à un recensement de 108 actions (ou dispositifs) pour les 29 établissements scolaires concernés par l'enquête ²⁸. Le nombre de 108 actions est sous estimé. Le dépouillement des bilans n'en permet pas moins d'aboutir à des observations intéressantes. Une fois dressée, la liste des actions repérées dans les bilans a été confrontée aux questionnaires envoyés par les établissements. Ce rapprochement n'a pas toujours été aisé, car les actions n'apparaissent pas forcément sous le même intitulé dans les bilans et dans les questionnaires. Dans la mesure du possible, nous avons établi les recoupements nécessaires. Sur 108 actions identifiées dans les différents bilans :

- 79 ont donné lieu à un questionnaire au cours de l'enquête réalisée dans les établissements scolaires par le CRÉDOC,

- 29 n'ont pas fait l'objet d'un questionnaire au cours de cette enquête de terrain.

Tableau 17. Les actions recensées dans les bilans pour les établissements d'enquête

	actions recensées dans les bilans	actions recensées dans les bilans et dans l'enquête CREDOC	actions recensées dans les bilans, mais absentes de l'enquête CREDOC
AISNE	25	16	9
OISE	44	31	13
SOMME	39	32	7
Total	108	79	29

NB / Pour la cohérence des données, les actions du lycée de l'Authie liées au Passeport Culturelle Attitude sont comptabilisées pour 1 dans les bilans comme dans l'enquête CRÉDOC.

²⁸ Les conditions de ce dépouillement ont été précisé au chapitre 2 de la seconde partie.

Une enquête auprès des établissements ne permet donc pas de recenser toutes les actions financées dans le cadre d'un dispositif national, régional, départemental ou local. Cette étude exploratoire laisse à penser que près d'un tiers (29/108) des actions financées dans le cadre de ces dispositifs, pourraient ne pas être identifiées par une enquête dans les établissements scolaires.

Les actions non signalées par les établissements s'intègrent dans les dispositifs suivants : APA, PEC, APE, CLEA, Plan séquence, collège au cinéma et théâtre au collège. Elles ne sont donc pas forcément ponctuelles et relèvent pour partie du noyau du champ de l'éducation artistique et culturelle ; à titre d'exemple, plusieurs APA, trois sur 10 recensés, n'ont pas donné lieu à un questionnaire.

À l'inverse, la consultation des seuls bilans, même étendue aux communes et syndicats intercommunaux, ne permettrait pas de recenser l'ensemble des actions d'éducation artistique et culturelle engagées dans les établissements. Sur 198 questionnaires issus de l'enquête de terrain, 178 actions sont déclarées comme ayant fait l'objet d'un financement, mais seules 101 ont bénéficié d'un soutien Éducation Nationale, DRAC, DRAF, DDJS, conseil régional, conseils généraux ou autres financeurs institutionnels. 97 actions n'ont en effet bénéficié d'aucun financement ou ont été subventionnées grâce aux fonds propres des établissements, au foyer socio-éducatif, à la coopérative scolaire ou à la participation des familles. C'est à dire qu'environ la 50 % des actions d'éducation artistique et culturelle ne pourrait pas être identifiée grâce à une consultation, même élargie, des bilans. Dépouillement des bilans et enquête dans les établissements scolaires s'avèrent donc complémentaires et également nécessaires à un recensement des actions d'éducation artistique et culturelle prétendant à un minimum d'exhaustivité. Le recours à une enquête de terrain est d'autant plus nécessaire que, rappelons-le, les bilans ne permettent pas, dans leur forme actuelle, d'apprécier la nature et le contenu des actions menées.

Tableau 18. Les actions recensées dans les bilans pour les établissements d'enquête

Département de l'Aisne Établissement	Dispositifs recensés dans les bilans	Enquête CREDOC
Ecole maternelle Vaucrisses Mauguins	<ul style="list-style-type: none"> • APA Arts plastiques 	n° 158
Ecole élémentaire Paul Bert	<ul style="list-style-type: none"> • Classes d'initiation artistique. Arts plastiques - cinéma - patrimoine 	n° 140
Ecole élémentaire Victor Hugo	<ul style="list-style-type: none"> • Classes d'initiation artistique Cinéma 	n° 130
Collège Marthe Lefèvre	- PEC : <ul style="list-style-type: none"> • festival des jeunes musiciens • "connaître la picardie d'hier et aujourd'hui" 	n° 190 n° 189
Collège Le Ruisseau	<ul style="list-style-type: none"> • APA Musique • Collège au cinéma - PEC : <ul style="list-style-type: none"> • festival des jeunes musiciens • "poésie et image" • "journal scolaire : le nez dans le ruisseau" • "sculpture et conscience du corps" • "environnement" 	- - - - n° 173 n° 176 n° 174
Collège Jean Rostand	<ul style="list-style-type: none"> • APA Arts plastiques • Collège au cinéma - PEC : <ul style="list-style-type: none"> • festival des jeunes musiciens • "défi lecture de l'Omois" • "voyage en Franche Comté" 	- n° 144 - n° 151 n° 143
Lycée Jean de la Fontaine	<ul style="list-style-type: none"> • APA Photographie PEC : <ul style="list-style-type: none"> • "vivre la culture en LEP" • festival des jeunes musiciens • "échange musical avec lycée allemand de Mosbach" • "transmettre la mémoire pour construire l'avenir" 	- n° 167 - - n° 194
Lycée agricole de la Thiérache	PEC : <ul style="list-style-type: none"> • "cinéma... encore et toujours" • "musique sur la RN 2" • "pratique théâtrale en 4° technologique" 	n° 181 n° 180 n° 183
EE Saint Jean La Croix (établissement privé)		

Département de l'Oise Établissement	Dispositifs recensés dans les bilans	Enquête CREDOC
Ecole élémentaire de Lieuvilliers	<ul style="list-style-type: none"> • CLEA Oise - lecture PAEI (CG) ou PAEC (IA) : • "éveil musical en milieu rural" • "réalisation d'une exposition artistique" 	n° 3 n° 2 n° 4
Ecole élémentaire Louise Michel de Creil	<ul style="list-style-type: none"> • APA Cinéma PAEI (CG) ou PAEC (IA) : • "j'écris dans le journal" • "l'éducation santé, sécurité" 	n° 7 n° 5 n° 9
Ecole élémentaire Jules Ferry	<ul style="list-style-type: none"> • CLEA Beauvais - Arts plastiques • CLEA Oise - Ecole et cinéma PAEI (CG) ou PAEC (IA) : • "Intercivilisation autour de l'art et de la culture au Maroc" 	n° 32 n° 15 n° 16
Collège Georges Sand	<ul style="list-style-type: none"> • APA Cinéma • APA Arts Plastiques • Collège au cinéma • Théâtre au collège - PEC : • "allo, photos ?" • "voyage en Andalousie : le triangle d'or" • "sur les traces des romains en provence" APE : • "club théâtre" • "atelier instrumental" 	n° 31 - n° 30 n° 32 n° 29 n° 34 n° 28 n° 21 -
Collège Gabriel Havez	<ul style="list-style-type: none"> • APA Architecture • CLEA Oise - lecture • Collège au cinéma • Théâtre au collège PEC : • "atelier de lecture" • "images citoyennes : journaliste reporter" • "la danse est dans la rue" • "lire pour écrire un roman/écrire pour lire" 	n° 49 - n° 50 - - n° 52 n° 51 -
Collège Jehan le Fréron	<ul style="list-style-type: none"> • APA Arts Plastiques • Théâtre au collège • CLEA Oise. Jumelages ZEP-musées (écomusée des pays de l'Oise) PEC : • "vidéo reportage" APE : • "club théâtre" 	n° 36 n° 37 n° 47 n° 41 n° 38

Lycée François Truffaut	PEC: <ul style="list-style-type: none"> • "l'école du regard" • "organisation du 6ème festival artistique, lycéen et étudiant de l'Oise" • "techniques photo/cinéma/vidéo et innovation dans la créativité" 	n° 56 n° 55 -
Lycée Arthur Rimbaud	PEC : <ul style="list-style-type: none"> • "développer des capacités transversales" • "festival de la BD d'Angoulême" • "découverte des civilisations européennes" 	n° 57 n° 58 n° 59
Lycée agricole de Ribécourt	PEC <ul style="list-style-type: none"> • "réalisation de clips vidéo" • "artiste résident" • "le plaisir de lire" 	- - n° 63
Institution du Saint Esprit (privé)	PEC <ul style="list-style-type: none"> • "mise en scène d'une pièce de W. Shakespeare" 	-
Institut Guynemer (privé)	<ul style="list-style-type: none"> • CLEA Oise - Festival des Forêts • Théâtre au collège • Offre culturelle pour les lycées (conseil régional) 	- - -

Département de la Somme Établissement	Dispositifs resencés dans les bilans	Enquête CREDOC
Ecole maternelle Saint Leu	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation Musée d'Amiens (ville d'Amiens) Aménagement des rythmes de vie (ARS) : <ul style="list-style-type: none"> • "bibliothèque" • "jardin musical" • "éveil musical" • "danse" • "initiation photo" • "cirque" 	n° 76 n° 77 n° 78 n° 79 n° 80 n° 81 n° 82
Ecole maternelle Les Mosaïques	CLEA Amiens : <ul style="list-style-type: none"> • "je fais mon cirque" • "dans la BCD avec le conteur" 	n° 100 n° 101
Ecole élémentaire Lesueur	<ul style="list-style-type: none"> • Jumelage musée (ville Amiens) • Fréquentation Musée d'Amiens (ville d'Amiens) • Festival du film d'Amiens (ville d'Amiens) CLEA Amiens : <ul style="list-style-type: none"> • "les représentations de l'animal" • "musique plaisir" • "fenêtres sur cour" 	n° 107 n° 109 n° 106 n° 105 n° 104 n° 106
Ecole élémentaire d'Authie	<ul style="list-style-type: none"> • APA Danse • Fréquentation Musée d'Amiens (ville d'Amiens) 	n° 83 n° 85
Collège Edouard Lucas	<ul style="list-style-type: none"> • APA Musique • APA Architecture • APA Théâtre • Plan Séquence • Fréquentation Musée d'Amiens (ville d'Amiens) Petites scènes de la Somme (conseil général) : <ul style="list-style-type: none"> • "musique tzigane" - PEC : <ul style="list-style-type: none"> • "Alice au pays des merveilles" 	- n° 113 n° 195 - n° 112 n° 115 -
Collège Louis Juvet	<ul style="list-style-type: none"> • Concours écriture - lecture (conseil général) Petites scènes de la Somme (conseil général) : <ul style="list-style-type: none"> • "musique tzigane" • "jazz" 	n° 98 n° 89 n° 91

Lycée de l'Authie	<ul style="list-style-type: none"> • APA Arts plastiques • Fréquentation Musée d'Amiens (ville d'Amiens) • Passeport culturelle attitude PEC : <ul style="list-style-type: none"> • "sensibilisation à la culture" • "activités plastiques au LP" • "défi lecture" • "faire vivre les écrits des jeunes" • "Arts appliqués" • "de l'élève spectateur à l'élève acteur" 	- n° 193 n°196, 197 et 202 n° 155 - n° 157 n° 156 n° 199 n° 154
Lycée privé Saint Rémy (privé)	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation Musée d'Amiens (ville d'Amiens) • Festival du film d'Amiens (ville d'Amiens) PEC : <ul style="list-style-type: none"> • "la galerie" 	- - n°126

CONCLUSION

À l'issue de cette étude réalisée dans la seule région de Picardie, plusieurs observations peuvent être rappelées.

La définition du champ de l'éducation artistique et culturelle est loin de faire l'unanimité. Ses contours restent flous. Derrière les définitions annoncées, chaque institution défend sa politique. Ainsi, la DRAC qui a pour charge de soutenir la création artistique et défend l'idée d'un enseignement de haute qualité, considéré par certains comme élitiste, inclut-elle dans le champ les options obligatoires et facultatives pour exclure les opérations de distribution de billets gratuits ou à prix réduit et, dans une certaine mesure, les actions qui ne sont pas animées par des intervenants qu'elle reconnaît comme artistes. Le conseil régional comme le conseil général de la Somme s'inscrivent dans une démarche sensiblement différente : tous deux soutiennent eux aussi la présence d'artistes et de structures culturelles, mais ils défendent une politique de territoire mettant l'accent sur la décentralisation et l'accès à la culture des zones rurales excentrées, quitte à s'orienter vers des manifestations dépassant le cadre de la culture académique. Quant à certains établissements ou enseignants, ils privilégient la lutte contre l'échec scolaire, le "détour pédagogique", et oublient quelque peu que les domaines privilégiés de l'éducation artistique restent la création artistique et le patrimoine. Pour notre part, nous avons proposé une délimitation du champ relativement ouverte, mais toutefois restrictive par rapport à la vision qu'en ont certains financeurs ou enseignants. Susceptible d'être modulée en fonction de l'objet des études à réaliser, notre proposition met en avant la complémentarité de l'éducation artistique et culturelle avec l'enseignement obligatoire, sa dimension artistique, mais aussi l'ouverture sur l'extérieur par la présence d'intervenants ou la fréquentation de lieux ou de manifestations artistiques et culturelles.

Le dépouillement des sources nationales, régionales, départementales et locales, conduit à plusieurs constats. Le recueil des données chiffrées n'est pas sans difficulté : dispersion des financeurs, difficulté de repérage des services concernés et des dispositifs gérés, clôture tardive de

certain bilans, absence de données pour certains dispositifs, nécessité de relances... Leur dépouillement exige lui-même une grande rigueur méthodologique pour identifier les actions relevant du champ de l'éducation artistique et culturelle et exclure les autres. Des erreurs sont possibles pour plusieurs dispositifs, notamment les PEC, les PAO et les APE.

À l'issue de ce travail, il s'avère que le dépouillement des sources nationales, régionales, départementales et locales ne permet le recensement exhaustif, ni des établissements scolaires concernés, ni des actions engagées. Le nombre exact d'actions d'éducation artistique et culturelle réalisées chaque année reste inconnu. Le dépouillement permet au mieux de recenser le nombre d'actions soutenues dans le cadre d'un dispositif ou d'une procédure de financement. Or les autres actions sont loin d'être en nombre négligeable. L'enquête du CRÉDOC menée dans les établissements a permis de recenser 198 actions. Sur ce total, plus de 120 n'avaient pas été identifiées lors de notre dépouillement. Surtout, les questionnaires annoncent que 117 actions, soit plus de la moitié, n'ont bénéficié d'aucun financement extérieur à l'établissement (actions non financées ou financées uniquement grâce aux fonds propres de l'établissement, au foyer socio-éducatif, à la coopérative et/ou à la participation des familles) et ne pouvaient donc être identifiées dans aucun bilan.

Le dépouillement des bilans permet au mieux de recenser les actions bénéficiant d'un financement extérieur, mais la description de celles-ci est succincte. Les dispositifs dans lesquels les actions s'inscrivent sont identifiés, les domaines artistiques et culturels couverts souvent précisés, mais la nature des actions, leur contenu en terme d'activités proposées aux élèves, les intervenants culturels qui en assurent l'animation, les structures culturelles fréquentées ou opératrices restent en grande partie inconnus à la lecture des seuls bilans globaux qui nous ont été remis. Il est ainsi, en l'état actuel des choses, impossible de savoir si les élèves fréquentent davantage les musées, les théâtres ou les bibliothèques, si les intervenants de l'éducation artistique et culturelle sont en premier lieu des comédiens, des bibliothécaires ou des guides de musées. Souvent, ces éléments ne sont pas précisés. Une connaissance des intervenants et des structures culturelles locaux s'avère

nécessaire : le nom des structures est dans certains bilans indiqués, ceux de la DRAC notamment, sans que leur profil soit toujours précisé.

Dans quelques cas limites, les financeurs n'ont aucune connaissance des actions qu'ils soutiennent. On citera l'exemple des conseils généraux de l'Aisne ou de l'Oise qui subventionnent des projets éducatifs et culturels sans connaître les actions concrètement réalisées dans les établissements. Le plus souvent cependant, les informations complémentaires sont à la disposition des financeurs. Des évaluations de projets sont établies, transmises ou non sous forme écrite. Ces évaluations permettent d'adapter les dispositifs, de répondre aux besoins du terrain, mais elles ne sont pas inscrites dans les bilans qui constituent des outils de suivi administratif et financier. Pour décrire précisément les actions, il conviendrait de revenir aux dossiers de demande de financement ou d'évaluation, tâche qui n'est pas envisageable dans le cadre d'une étude régionale ou même départementale.

L'enquête dans les établissements scolaires a fait l'objet d'un travail de préparation important : établissement et test des questionnaires d'enquête, définition de l'échantillon, présentation du questionnaire auprès de chaque responsable d'établissement, pointage des questionnaires reçus, relance téléphonique et postale... Toutefois, cette enquête n'a pas elle non plus permis de recenser l'ensemble des actions menées dans les établissements. Cette étude exploratoire laisse à penser que près d'un tiers des actions financées dans le cadre des dispositifs "labellisés" ne serait pas identifié par une enquête auprès des établissements scolaires. Par contre, celle-ci précise le contenu des actions.

D'autres enseignements peuvent être tirés de l'enquête auprès des établissements. Comme les financeurs, les équipes pédagogiques ont des visions très différentes du champ de l'éducation artistique et culturelle. Les responsables d'établissement, les enseignants et documentalistes connaissent mal les dispositifs et procédures de financement ; il serait d'ailleurs intéressant qu'ils

puissent disposer d'une liste exhaustive au niveau d'un département. De même, la profession et le statut des intervenants sont souvent méconnus.

Un recensement exhaustif et une description des différentes actions d'éducation artistique et culturelle répondraient à une demande du terrain. Nombre d'interlocuteurs institutionnels aimeraient en effet avoir une vision d'ensemble des actions engagées dans les établissements et des actions financées par les autres partenaires de l'éducation artistique. De même, nombre d'établissements ont au cours de l'enquête exprimé le souhait d'avoir connaissance des actions menées dans les autres établissements. Des outils de recensement sont nécessaires. Une fois ce constat établi, quelles recommandations faire pour aboutir à une meilleure connaissance quantitative des actions ? Quelles sont les conditions à respecter pour que le recueil de données aboutisse à la constitution d'une statistique relativement fiable au niveau national ? Quelques pistes peuvent être suggérées.

Le lancement d'enquêtes spécifiques

Le lancement d'enquêtes spécifiques paraît bien sûr intéressant. Dans le même temps, l'enquête menée par le CRÉDOC auprès des établissements scolaires nous a convaincu de la lourdeur et des difficultés liées à leur réalisation. L'objectif de cette étude exploratoire était notamment d'examiner la faisabilité d'une enquête au plan national sur les actions d'éducation artistique, les intervenants et les structures culturelles impliqués. À son issue, l'hypothèse d'une enquête nationale paraît peu réaliste. Il conviendrait de privilégier des enquêtes locales ou tout du moins centrées sur des aspects précis de l'éducation artistique et culturelle. Le nombre et le profil des intervenants peut à lui seul constituer l'objet d'une enquête ; il serait intéressant dans ce cas de pouvoir contacter directement les intervenants ou les structures concernés pour connaître avec précision leur profil. Ces futures enquêtes devront être très cadrées. Ainsi, une définition précise du champ de l'éducation artistique et culturelle retenu pourrait être donnée afin d'éviter la trop

grande dispersion des actions et la phase ultérieure de sélection. De même, il serait intéressant de questionner en face à face les porteurs de projets (enseignants, documentalistes,...) dans les établissements. Les nomenclatures proposées au cours de cette étude, même si elles peuvent être complétées ou améliorées, constituent une base de travail à utiliser dans le cadre de ses futures enquêtes. Elles permettront sans doute d'améliorer leurs conditions de réalisation.

L'amélioration de la statistique administrative

La statistique administrative ne permettra a priori jamais de recenser les actions engagées sans financement extérieur. On peut toutefois suggérer plusieurs pistes d'amélioration. L'harmonisation des sources entre les différents départements d'une région est souhaitable. L'exemple des projets d'action d'ouverture est à ce titre intéressant. Ainsi intitulé dans la Somme et l'Aisne, le dispositif porte un autre nom dans l'Oise où, chacun s'appuyant sur les textes administratifs, l'inspection académique parle de projets d'action éducative et culturelle (PAEC) et le conseil général, de projets d'action éducative et innovante (PAEI). Certaines des nomenclatures ici proposées pourraient être mises à profit pour améliorer le recensement des actions. Les nomenclatures "nature de l'action" et "nature des activités", si elles étaient utilisées, permettraient de mieux connaître le contenu des actions menées en milieu scolaire. Il en est de même de la nomenclature des domaines thématiques qui, a priori, ne devrait pas poser de problème particulier. Ces différentes nomenclatures devraient bien sûr être largement diffusées, approuvées, si ce n'est précisées par les différents financeurs.

Des contraintes fortes existent néanmoins qui limitent les possibilités d'amélioration de la statistique administrative. En premier lieu, les partenaires institutionnels ne sont pas forcément prêts à modifier leurs habitudes et outils de travail. Les bilans, tels qu'ils sont conçus aujourd'hui, suffisent au suivi administratif des dossiers. Les équipes chargées de l'éducation artistique connaissent des problèmes de charges de travail et de temps face aux multiples exigences

administratives qu'elles rencontrent. Il s'agit de leur donner des outils non seulement faciles à utiliser, mais également porteurs d'améliorations pour elles.

Chaque service de l'État remet des bilans annuels à son ministère de tutelle. Il serait intéressant d'envisager une harmonisation de ceux-ci. L'évaluation qualitative des actions ne peut être intégrée dans les bilans. Mais certains éléments de description pourrait être ajoutés. Il s'agit bien sûr de définir des priorités. Le domaine thématique couvert et la nature de l'action apparaissent comme les plus pertinents.

ANNEXES

L'éducation artistique et culturelle de la maternelle à l'université

B.O de l'Éducation nationale, n°31, 30 juillet 1998

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

ÉDUCATION
ARTISTIQUENOM : MENE901824C
RLR : 501-6 / 430-0CIRCULAIRE N° 98-153
DU 22-7-1998MEN : DESCO AP
MCC

L'éducation artistique et culturelle de la maternelle à l'université

Texte adressé aux présidents d'université ; aux recteurs d'académie ; aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux directeurs régionaux des affaires culturelles

Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et le ministère de la culture et de la communication affirment ensemble l'enjeu majeur que constitue une véritable éducation artistique et culturelle dès le plus jeune âge, continue et cohérente tout au long de la scolarité et redisent ici leur volonté commune d'œuvrer concrètement pour la démocratisation culturelle qu'ils considèrent comme l'une des missions fondamentales du service public d'éducation.

La collaboration instaurée par le protocole d'accord interministériel de 1983 a largement porté ses fruits : lancement d'ateliers de pratique artistique et de classes culturelles, introduction d'enseignements de théâtre, de cinéma et d'histoire des arts, jumelages entre établissements scolaires et culturels, création de centres de formation de musiciens intervenants. La loi de 1988, puis le deuxième protocole d'accord de 1993 ont confirmé cette volonté commune de faciliter le contact des élèves avec la création, de les sensibiliser au spectacle vivant et au patrimoine, de les familiariser avec les lieux culturels, de développer les pratiques amateurs. Un certain nombre d'enseignants, en liaison avec des artistes, des créateurs et des profes-

sionnels de la culture inventent, chaque année, avec leurs élèves, d'autres manières d'accéder aux savoirs et à l'art.

Que ces pionniers soient ici pleinement remerciés pour leurs initiatives qui démontrent l'efficacité du partenariat entre enseignants et artistes ou professionnels de la culture. Il faut maintenant aller plus loin en multipliant et en diversifiant les collaborations entre les établissements placés respectivement sous la tutelle des deux ministères.

Les deux ministères souhaitent développer la dimension culturelle et artistique dans le parcours des jeunes de la maternelle à l'université, dans un souci de cohérence et de continuité. Une attention particulière sera portée aux actions en réseau, en zones d'éducation prioritaire et en lycée professionnel. Les deux ministères souhaitent également élargir et approfondir leur collaboration avec les collectivités territoriales particulièrement impliquées dans des politiques de développement de l'éducation artistique. Ils réaffirment leur volonté de former réellement au partenariat les enseignants, les chefs d'établissements et les professionnels de la culture associés aux projets d'éducation artistique.

Il ne s'agit pas ici d'ajouter de nouvelles procédures mais de définir quelques axes prioritaires de partenariat.

Les recteurs et les DRAC auront à cœur de développer les actions existantes et de décliner ces quelques axes selon la spécificité de chaque académie et région.

Les responsables de l'action culturelle des ins-

pections académiques et des rectorats, les inspecteurs pédagogiques régionaux, les inspecteurs de l'éducation nationale et les conseillers pédagogiques, les présidents d'établissements d'enseignement supérieur, les conseillers des directions régionales des affaires culturelles assumeront tout particulièrement la responsabilité de cette relance de partenariat.

Développer la dimension culturelle de la maternelle à l'université

1 - Des politiques culturelles d'établissement

L'éducation artistique et culturelle varie beaucoup en temps et en qualité, d'une classe, d'une école, d'un établissement à l'autre. Il faut inciter à l'élaboration d'une véritable politique artistique et culturelle dans les projets d'école et d'établissement, et, notamment, demander à chaque école et établissement d'enseignement scolaire ou supérieur d'organiser, avec et pour les jeunes, au moins une fois par an, un temps fort de rencontre avec la création artistique et le patrimoine, en liaison avec les équipes et établissements culturels de leur environnement proche (compagnie dramatique ou chorégraphique, centre d'art contemporain, musée, orchestre ou ensemble instrumental, cinéma, bibliothèque,....).

Symétriquement, les équipements culturels inscristront dans leur projet scientifique et culturel ou dans leur charte de mission de service public les actions qu'ils veulent développer en direction des jeunes d'âge scolaire et universitaire.

2 - La création d'espaces pour l'art et la culture dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur et d'espaces d'accueil des jeunes dans les équipements culturels

Dans les établissements scolaires et universitaires, les locaux adaptés aux enseignements et activités artistiques sont trop souvent absents. La pratique de la musique, des arts plastiques, du cinéma, du théâtre ou de la danse implique des espaces spécifiques dans la construction et l'aménagement desquels les collectivités territoriales s'impliquent fortement.

Il faut aller plus loin. Des expériences ont déjà été tentées avec succès de galeries d'art contemporain dans des lycées, de salles de spectacles ouvertes au grand public, ou d'espaces de rencontre avec l'œuvre d'art.

On réfléchira à des dispositifs permettant, au minimum, l'aménagement d'un espace polyvalent, au mieux, la mise en œuvre d'un espace spécifique, complexe architectural autorisant plusieurs pratiques artistiques, espace modulable, servant à l'établissement d'accueil mais également ouvert au public à certaines heures et sous certaines conditions.

On pensera à aménager des lieux de répétition pour la musique ou le théâtre dans les maisons des lycéens, des étudiants, lieux de vie ou foyers. Parallèlement, on veillera à créer ou réaménager des lieux d'accueil pour les jeunes dans les structures culturelles (centres d'art contemporain, musées, théâtres...).

3 - Dans les établissements scolaires et dans les équipements culturels

Seront encouragées toutes les initiatives des collectivités territoriales et des équipes pédagogiques d'établissements qui permettront aux élèves volontaires de pratiquer collectivement les arts plastiques, la musique, le théâtre, la danse, le cinéma... (horaires adaptés, locaux de répétition insonorisés, prêt de matériel, accueil de professionnels intervenant à la demande) et de fréquenter les équipements culturels.

Sera également favorisé l'accueil d'artistes en résidence, désireux de conduire leur travail de création jusqu'aux phases techniques de réalisation, pour une année scolaire au moins, le temps que se nouent de réelles relations de dialogue et d'échange avec les élèves et les enseignants.

Les services culturels des établissements patrimoniaux, archives, monuments historiques, musées qui collaborent avec les enseignants, développeront leur action de sensibilisation au patrimoine en favorisant l'approche par les jeunes du document, de l'œuvre, du monument, du site. Les initiatives des conseils régionaux pour encourager les établissements à accueillir les élèves hors temps scolaire pour pratiquer des activités artistiques seront soutenues.

4 - Dans l'enseignement supérieur

La loi du 26 janvier 1984 a donné aux établissements d'enseignement supérieur des missions en matière de diffusion de la culture, qu'il s'agisse de favoriser l'innovation, la création individuelle et collective dans les domaines des arts, des lettres, des sciences et des technologies, ou de

contribuer à la rencontre des différentes cultures. Bon nombre d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur se sont déjà dotés de services culturels. Ces pratiques artistiques et culturelles sont cependant trop rarement liées aux enseignements eux-mêmes.

Des moyens seront attribués, dans le cadre des contrats d'établissement, aux établissements qui définiront des ponts culturels déterminés, impliquant l'ensemble de la communauté universitaire, en coopération avec les villes et les structures artistiques et culturelles locales, faisant des étudiants les acteurs clés de ces initiatives.

Les universités et les grandes écoles seront encouragées à prendre en compte des modules ou des options artistiques dans l'évaluation des étudiants de toutes disciplines.

Il pourra s'agir de soutenir des projets étudiants, des pratiques artistiques, intégrées aux formations, d'inciter les étudiants à fréquenter les équipements culturels de la commune ou les lieux culturels intégrés sur les campus (cartes tarifaires, etc.), d'aider l'université à s'impliquer dans des projets de création, ou de valoriser sa participation critique à des débats de société.

Des projets nouveaux

1 - L'éducation à l'image

Les jeunes qui sont de grands consommateurs d'images doivent recevoir une éducation à la lecture et l'analyse de celles-ci.

Cette éducation doit s'appuyer sur les formes connues des élèves et leur permettre d'adopter une démarche de choix et de réflexion esthétique.

Les deux ministères décident d'encourager :

- l'introduction, de l'école élémentaire à la sixième, d'une éducation progressive à la pratique et à l'analyse des principales formes d'images ;

- la poursuite de cette initiation dans le secondaire, en lien avec les enseignements (lettres, arts plastiques, histoire-géographie, langues...), sous la forme de parcours diversifiés.

2 - La musique à l'école élémentaire

Les deux ministères souhaitent renforcer leur collaboration pour favoriser l'accès de tous les enfants à une pratique régulière et un enseignement musical de base et de qualité.

Les deux ministères décident de mettre en oeuvre un partenariat privilégié avec les collec-

tivités territoriales, qui ont l'initiative et la responsabilité des établissements spécialisés de la musique, aux fins de constituer une véritable complémentarité entre écoles élémentaires et écoles de musique, dans le souci de démocratiser la formation musicale.

Ils envisagent, dès à présent, des complémentarités possibles entre les différentes compétences des instituteurs, professeurs des écoles, conseillers pédagogiques en éducation musicale, enseignants spécialisés des écoles de musique et conservatoires, et titulaires du DUMI (diplôme universitaire des musiciens intervenants).

Ils rappellent leur attachement au développement des chorales et des pratiques vocales. C'est pourquoi, ils organiseront conjointement des rencontres chorales au niveau académique et national.

3 - Les bibliothèques-médiathèques

Poursuivant l'objectif commun d'encourager chez les jeunes tout au long de leur scolarité une culture du livre, et par le livre, les deux ministères décident d'encourager la mise en réseau de l'ensemble des ressources de documentaires à travers un développement des BCD (bibliothèques centres documentaires), des CDI (centres de documentation et d'information) et BU (bibliothèques universitaires) en liaison étroite avec les bibliothèques médiathèques municipales et départementales.

Les emplois jeunes affectés à ces dispositifs seront préparés au métier d'animateur lecture par des formations organisées avec l'appui des IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres).

4 - La sensibilisation à l'espace construit

Les deux ministères souhaitent que soient abordées les notions liées à l'aménagement de l'espace et à la ville dans un souci de préparer le futur citoyen à ses responsabilités sur son cadre de vie.

L'architecture et le patrimoine, comme composantes de l'éducation artistique mais aussi comme apprentissage de la citoyenneté, prendront place progressivement tant dans le cursus scolaire que dans les activités culturelles.

5 - Le théâtre-scolaire

Les deux ministères souhaitent développer la pratique du théâtre amateur des jeunes. Ils mettront en place des rencontres académiques et nationales de théâtre-scolaire.

La formation, clé d'un développement cohérent et de qualité

Tout projet durable et de qualité suppose des acteurs compétents et motivés. Le partenariat implique l'affirmation d'une identité professionnelle claire de part et d'autre. La réussite de cette politique repose sur la formation initiale et continue des enseignants et des professionnels de l'art et de la culture, sur des formations conjointes d'enseignants et de professionnels de l'art et de la culture et sur l'information des personnels d'encadrement et de direction.

Il s'agit en particulier :

a - dans les IUFM

- de renforcer la dimension culturelle et artistique dans la formation des enseignants, quelle que soit la discipline, pour les inciter à utiliser les ressources de leur environnement et envisager des collaborations avec des professionnels de l'art et de la culture, dans un réel souci d'ouverture pédagogique, par exemple en introduisant des modules sur les projets culturels en partenariat dans le domaine du théâtre ou de la danse, ou des formations sur les auteurs contemporains de littérature de jeunesse, en liaison avec les professionnels concernés ;

- de développer les ateliers de pratique facultatifs, dans les divers domaines artistiques et culturels (théâtre, danse, audiovisuel, cinéma, musique, architecture...), pour les enseignants en formation initiale et en formation continue ;

- d'offrir des stages en entreprise culturelle (bibliothèque, théâtre, musée, centre d'art contemporain, cinéma...), pour les personnels en formation initiale ;

- d'organiser chaque année une manifestation (festival, rencontre, débat...) qui affirme leur rôle de pôles culturels, en liaison avec les équipes artistiques et culturelles de proximité.

b - dans les académies/régions

- d'assurer la formation continue des équipes responsables d'options obligatoires, facultatives ou d'ateliers de pratique artistique ;

- de développer les formations continues dans l'établissement ou la ZEP, en lien direct avec les actions mises en place ;

- d'inciter et d'aider les chefs d'établissement à bâtir le volet culturel des projets d'établissement et de conclure des conventions de partenariat ;

- de mettre en place des dispositifs d'évaluation de l'impact de ces enseignements et activités sur la réussite des élèves (réussite scolaire et réinvestissement dans les autres disciplines, épanouissement individuel et autonomie, insertion au sein de l'établissement et prise de responsabilités).

Dans les lieux de formation des professionnels culturels (dans les conservatoires d'art dramatique ou de musique, dans les écoles d'art, dans des écoles d'architecture et à l'école du patrimoine), des modules de formation, visant à sensibiliser les futurs artistes, professionnels ou enseignants à développer des activités en direction de publics scolaires et universitaires, seront intégrés et inscrits dans les cursus. Les universités pourront apporter leur concours à cette formation.

c - dans les CFMI

- de développer une collaboration avec les IUFM aux fins de constituer un parcours de formation et de qualification complémentaires ;

- de concourir, au sein de l'université, au développement de politiques culturelles notamment dans le domaine musical ;

- de favoriser leur développement en centre de ressources et de propositions, notamment à l'égard des collectivités territoriales, en matière de projets associant l'enseignement musical et le milieu scolaire.

Organiser le dialogue entre les partenaires

On a pu mesurer l'efficacité de projets qui dépassent le cadre d'un établissement scolaire ou universitaire et permettent de concevoir une politique à l'échelon d'un quartier, d'une commune ou de tout un bassin de vie et de formation. Il faut inciter davantage les établissements scolaires à travailler en réseau et à contractualiser sur objectifs avec les collectivités territoriales et les structures culturelles, pour organiser durablement la rencontre des élèves et des enseignants avec les arts et la culture. Les DRAC travaillent actuellement, en liaison avec les collectivités territoriales, à la présentation d'une offre culturelle structurée qui rende plus lisible les ressources artistiques et culturelles, les rapproche de ceux à qui elles sont destinées, de manière à faciliter l'élaboration de projets, à mutualiser les compétences et les moyens. Il importe, dans un mouvement parallèle, d'aider

à ce que s'élaborent dans les établissements scolaires, parfois à l'échelle d'un quartier, d'une ZEP, ou d'un bassin de formation, des demandes de qualité. Les deux ministères souhaitent instaurer un dialogue permanent dans le cadre de leur projet. Les rectorats et les DRAC élaboreront un document recensant l'ensemble des ressources artistiques et culturelles de la région qui apportera toute information utile aux enseignants désireux de développer des actions dans le domaine culturel. Dans les établissements scolaires, les équipes pédagogiques décideront, sur la base du volontariat, d'une personne ressource ou relais qui soit l'interlocuteur à la fois des enseignants et des partenaires et aide à monter des projets de qualité. Dans le premier degré, les équipes de circonscription travailleront avec les conseillers pédagogiques spécialisés à mettre en place des relais dans chaque école.

Mise en œuvre

Un groupe de pilotage interministériel pour l'éducation artistique et culturelle composé de représentants des deux ministères animera ce projet. Des conférences annuelles pour l'éducation artistique et culturelle se tiendront dans chaque région. Le recteur et le DRAC réuniront chaque année une conférence régionale, pour, ensemble :

- dresser un état des lieux des ressources et

dispositifs de l'académie :

- arrêter des priorités en matière de public et d'aménagement du territoire, et coordonner les actions en partenariat ;
- susciter et développer des partenariats avec les collectivités territoriales ;
- mettre en place les formations nécessaires ;
- évaluer les actions mises en place.

Le recteur et la DRAC préciseront dans une convention les orientations communes ainsi définies et la transmettront pour information aux ministres, ainsi qu'à l'ensemble des établissements scolaires et d'enseignement supérieur et des institutions et équipements artistiques et culturels de leur région.

Ils sont conjointement chargés de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des orientations définies ci-dessus.

Le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
Claude ALLÈGRE

La ministre de la culture
et de la communication
Catherine TRAUTMAN

La ministre déléguée chargée
de l'enseignement scolaire
Ségolène ROYAL

Liste des actions intégrées dans la base de données par établissement

• **École maternelle Vaucrisses Mauguins**

Établissement public

Château -Thierry. Aisne

4 classes pour 98 élèves dont 25 demi-pensionnaires

	Intitulé et thème de l' action
1	Graphisme et volume
2	L'arbre roux
3	Cinéma à Noël
4	Jour de spectacle "du vent dans les boîtes "
5	Cinéma à l'école Vaucrisses Mauguins
6	Introduction au volume
7	Voyage de fin d'année à l'école Vaucrisses Mauguins
8	Bibliothèque à l' école Vaucrisses Mauguins

• **École élémentaire Paul Bert**

Établissement public

Saint-Quentin. Aisne

10 classes pour 207 élèves

	Intitulé et thème de l'action
1	Conte à l'école Paul Bert
2	Les enfants de la Zique
3	Vidéo à l'école Paul Bert
4	Concours de pastels
5	Classe pour la paix
6	Sensibilisation à la danse à l'école Paul Bert

• **École élémentaire Victor Hugo**

Établissement public

Hirson. Aisne

6 classes pour 120 élèves dont 59 demi-pensionnaires

	Intitulé et thème de l' action
1	Atelier cinéma à l'école Victor Hugo
2	Ecole et cinéma à l'école Victor Hugo
3	Atelier de sérigraphie
4	Atelier de percussions
5	Atelier lecture à l'école Victor Hugo
6	Parcours d'orientation avec visite de l'Abbaye Saint-Michel et musée de la vie rurale.

- Collège Marthe Lefèvre

Établissement public avec section d'enseignement général et professionnel adapté
annexé

Saint Quentin. Aisne

28 classes pour 560 élèves dont 150 demi-pensionnaires

	Intitulé et thème de l' action
1	Culture et patrimoine picard
2	Festival des jeunes musiciens au collège Marthe Lefèvre

- Collège Le Ruisseau

Établissement public

Montcornet. Aisne

15 classes pour 350 élèves dont 230 demi-pensionnaires

	Intitulé et thème de l' action
1	Initiation au montage audiovisuel au collège Le Ruisseau
2	Les marchés de Noël de RFA au collège Le Ruisseau
3	Journée pédagogique à Canterbury au collège Le Ruisseau
4	Journées du patrimoine au collège Le Ruisseau
5	Entre Thiérache et Laonnais
6	Ensemble instrumental au collège Le Ruisseau
7	La Presse à l'école
8	Approche des potentialités physiques et symboliques des matériaux dans leur relation au corps
9	Initiation au chant choral au collège Le Ruisseau

• Collège Jean Rostand

Établissement public

Chateau-Thierry. Aisne

837 élèves pour 37 classes

	Intitulé et thème de l' action
1	Le land art
2	Club vidéo au collège Jean Rostand
3	Voyage en Franche Comté
4	Journal scolaire "noir sur blanc"
5	Prix Yves Gibeau : village du livre de Merlieux
6	Collège au Cinéma au collège Jean Rostand
7	Découverte du milieu et des activités aquatiques autour du parc de l'Ailette
8	Danse GRS au collège Jean Rostand
9	Histoire des représentations de la première guerre mondiale
10	Festival jeune public au collège Jean Rostand
11	Club théâtre au collège Jean Rostand

• **Lycée Jean de La Fontaine**

Établissement public

Chateau-Thierry. Aisne

50 classes pour 1600 élèves dont 200 demi-pensionnaires

	Intitulé et thème de l'action
1	Vivre la culture en LP : la culture grecque, antique et moderne
2	Une autre approche du cinéma
3	Club théâtre au lycée Jean de la Fontaine
4	Transmettre la mémoire pour construire l'avenir

• Lycée agricole de la Thiérache

Établissement public

Fontaine-les-Vervins. Aisne

12 classes pour 306 élèves dont 50 demi-pensionnaires et 256 internes

	Intitulé et thème de l'action
1	Ciné club et plan séquence au lycée agricole de la Thiérache "
2	Musique sur la RN 2
3	Pratiques théâtrales au lycée agricole de la Thiérache
4	Nuit du cinéma
5	Visite de la cité des Sciences au lycée agricole de la Thiérache
6	Club Djembe
7	Semaine d'intégration au lycée agricole de la Thiérache
8	Découverte de la Thiérache

- Association scolaire Saint Jean de la Croix

École élémentaire privée

Saint-Quentin. Aisne

34 classes pour 905 élèves dont 280 demi-pensionnaires

	Intitulé et thème de l' action
1	L'école d'hier, d'aujourd'hui et de demain
2	Le tournoi maléfique
3	Voyage à travers l'histoire de l'art

Le département de l'Oise

• **École élémentaire de Lieuvilliers**

Établissement public

Lieuvilliers. Oise

3 classes pour 70 élèves

	Intitulé et thème de l' action
1	Techniques de peinture
2	Travaux d'écritures poétiques
3	Spectacle de marionnettes
4	Initiation à la musique contemporaine et élaboration d'un spectacle musical

• **École élémentaire Louise Michel**

Établissement public

Creil. Oise

10 classes pour 216 élèves dont 30 demi-pensionnaires

	Intitulé et thème de l' action
1	J'écris dans le journal
2	Rencontres documentaires à l'école Louise Michel
3	"Danse à l'école" à l'école Louise Michel
4	"Les 12 jours" à l'école Louise Michel
5	Exposition Debuffet au Donjon de Vez
6	Exposition Alain Pourasse
7	"Grosso à Piccolo " et "l'enfant d'éléphant"
8	Visite de la cité de l'électricité à la Villette
9	Education musicale à l'école Louise Michel
10	"Santé en scène" à l'école Louise Michel

• **École élémentaire Jules Ferry**

Établissement d'enseignement public

Beauvais. Oise

7 classes pour 179 élèves dont 142 demi-pensionnaires

	Intitulé et thème de l' action
1	Voyage à Canterbury à l'école Jules Ferry
2	"Ecole et Cinéma" à l'école Jules Ferry
3	"Théâtre et enfants du Beauvaisis" à l'école Jules Ferry
4	Expression théâtrale à l'école Jules Ferry
5	Classe découverte au Maroc
6	"CLEA arts plastiques" à l'école Jules Ferry
7	"12 jours pour l'école 98" à l'école Jules Ferry

• Collège Georges Sand

Établissement public

Beauvais. Oise

29 classes pour 650 élèves dont 450 demi-pensionnaires

	Intitulé et thème de l' action
1	Improvisations au collège George Sand
2	Collège au Cinéma au collège George Sand
3	Sur les traces des romains en Provence
4	Voyage en Andalousie : le triangle d'or
5	Les liens ancestraux entre l'Angleterre et la France
6	Voyage en Allemagne au collège Georges Sand
7	Allô, photos?
8	Atelier cinéma au collège George Sand
9	Club Théâtre au collège George Sand
10	Audition d'une répétition de l'orchestre de Picardie
11	La cathédrale d'Amiens au collège George Sand
12	Visite des hortillonnages au collège George Sand

- Collège Gabriel Havez

Établissement public

Creil. Oise

35 classes pour 829 élèves dont 50 demi-pensionnaires

	Intitulé et thème de l' action
1	Atelier d'architecture au collège Gabriel Havez
2	"Collège au cinéma" au collège Gabriel Havez
3	La danse est dans la rue
4	Une journée à Canterbury au collège Gabriel Havez
5	Rencontres documentaires : images citoyennes

• Collège Jehan le Freron

Établissement public

Crèvecœur-le-Grand. Oise

20 classes pour 502 élèves dont 294 demi-pensionnaires

	Intitulé et thème de l' action
1	Musée de Beauvais : visite de l'exposition Lambert Rucki
2	Visite de la Cité de la Musique au collège Jehan le Freron
3	Club théâtre au collège Jehan le Freron
4	"Théâtre au collège" au collège Jehan le Freron
5	Vidéo reportage au collège Jehan le Freron
6	Visite de l'Historial de Peronne au collège Jehan le Freron
7	Mac Beth
8	Visite du château de Pierrefonds
9	Voyage en Allemagne du collège Jehan le Freron
10	De l'oiseau à la terre
11	Sorties cinématographique: Anastasia
12	Atelier d'art contemporain au collège Jehan le Freron
13	A la découverte de la bibliothèque de Crèvecœur
14	Musique d'Amérique latine
15	Visite de l'exposition le petit chaperon rouge et concours de dessin

• **Lycée François Truffaut**

Établissement public

Beauvais. Oise

34 classes pour 1041 élèves dont 640 demi-pensionnaires et 11 internes

	Intitulé et thème de l' action
1	Organisation du 6ème Festival artistique lycéen et étudiant de l'Oise
2	L'école du regard au lycée François Truffaut
3	Construction d'un spectacle de théâtre au lycée François Truffaut

• Lycée professionnel Arthur Rimbaud

Établissement public

Ribécourt. Oise

20 classes pour 539 élèves dont 327 demi-pensionnaires et 158 internes

	Intitulé et thème de l' action
1	Festival de la BD d'Angoulême au lycée Arthur Rimbaud
2	Découverte des civilisations européennes
3	Développement des capacités transversales en cycle polytechnologique
4	Vie à l'internat au lycée Arthur Rimbaud
5	Visite du musée d'Orsay du lycée Arthur Rimbaud

• **Lycée horticole de Ribécourt**

Établissement public

Ribécourt. Oise

8 classes pour 170 élèves dont 30 demi-pensionnaires et 140 internes

	Intitulé et thème de l' action
1	Ciné club au lycée horticole de Ribécourt
2	Visite du musée du Louvre du lycée horticole de Ribécourt
3	Le plaisir de lire

• **Institution du Saint Esprit**

Établissement privé

Beauvais. Oise

67 classes pour 2010 élèves dont 1608 demi-pensionnaires et 201 internes

	Intitulé et thème de l' action
1	Mise en scène d'une pièce de théâtre à l'institution du Saint Esprit
2	Echange franco-allemand à l'institution du Saint Esprit
3	Voyage au pays de Galles à l'institution du Saint Esprit
4	Voyage en Espagne à l'institution du Saint Esprit
5	Voyage en Turquie à l'institution du Saint Esprit
6	Voyage éducatif à Londres à l'institution du Saint Esprit
7	Voyage en Andalousie à l'institution du Saint Esprit

• **Institution Guynemer**

Établissement privé

Compiègne. Oise

62 classes pour 1640 élèves dont 950 demi-pensionnaires et 127 internes

	Intitulé et thème de l' action
1	Comédie musicale "jazz à l'âme"
2	Représentation du Bourgeois gentilhomme
3	Approfondissement de la culture en internat
4	Voyage à Strasbourg à l'institution Guynemer

Le département de la Somme

• Ecole maternelle Saint Leu

Établissement public

Amiens. Somme

3 classes pour 84 élèves dont 60 demi-pensionnaires

	Intitulé et thème des actions
1	Structuration du schéma corporel à travers les arts plastiques
2	Bibliothèque à l'école Saint Leu
3	Éveil musical à l'école Saint Leu
4	Initiation photo à l'école Saint Leu
5	Danse à l'école Saint Leu
6	Cirque à l'école Saint Leu
7	Jardin musical

• **École maternelle Les Mosaïques**

Établissement public

Amiens. Somme

4 classes pour 83 élèves dont 60 demi-pensionnaires

	Intitulé et thème de l' action
1	Je fais mon cirque
2	Pour le plaisir d'écouter, pour le plaisir de parler
3	Calligraphie-graphisme à l'école Les Mosaïques
4	Lieux publics d'Amiens

• École élémentaire Jean-François Le Sueur

Établissement public

Amiens. Somme

6 classes pour 156 élèves dont 120 demi-pensionnaires

	Intitulé et thème des actions
1	Musique pour le plaisir. Musique pour l'écoute
2	Les représentations de l'animal
3	Fenêtres sur cour
4	Jumelage école/musée de Picardie
5	Paris-Versailles : classe turquoise

- **École élémentaire de l'Authie**

Établissement public

Authie. Somme

2 classes pour 38 élèves dont 25 demi-pensionnaires

	Intitulé et thème de l' action
1	Atelier de danse contemporaine à l'école élémentaire de l'Authie
2	Théâtre à l'école élémentaire de l'Authie
3	Apprendre l'histoire autrement

• Collège Édouard Lucas

Établissement public

Amiens. Somme

34 classes pour 884 élèves dont 261 demi-pensionnaires

	Intitulé et thème de l' action
1	Atelier théâtre au collège Edouard Lucas
2	Visite de la bibliothèque Louis Aragon à Amiens
3	Films historiques et images d'archives
4	Lire et raconter des histoires au collège Edouard Lucas
5	L'antiquité au musée de Picardie
6	Rencontre avec l'oeuvre d'art au collège Edouard Lucas
7	Le Mémorial de Caen au collège Edouard Lucas
8	La grande guerre : l'Historial de Peronne et le circuit des champs de bataille de la Somme
9	Identité et filiation dans les documents d'archives
10	Conteur Picard au collège Edouard Lucas
11	Concert tzigane au collège Edouard Lucas
12	La cathédrale Notre Dame d'Amiens au collège Edouard Lucas
13	Sensibilisation à l'architecture contemporaine

• Collège Louis Jouvet

Établissement public

Gamaches. Somme

31 classes pour 801 élèves dont 456 demi-pensionnaires

	Intitulé et thème de l' action
1	Club lecture écriture au collège Louis Jouvet
2	Voyage en Allemagne au collège Louis Jouvet
3	Échange avec la Grande-Bretagne au collège Louis Jouvet
4	Journée à Canterbury au collège Louis Jouvet
5	Orchestre tzigane au collège Louis Jouvet
6	Don Juan
7	Festival du film de l'oiseau
8	Visite du château de Versailles au collège Louis Jouvet
9	Historial de Peronne au collège Louis Jouvet
10	Mémorial de Caen au collège Louis Jouvet
11	Henricot au pays des fables
12	Londres au collège Louis Jouvet
13	Ecriture d'une nouvelle au collège Louis Jouvet
14	Orchestre de jazz au collège Louis Jouvet

• Lycée de l'Authie

Établissement public

Doullens. Somme

29 classes pour 850 élèves dont 470 demi-pensionnaires et 86 internes

	Intitulé et thème de l' action
1	Défi lecture au lycée de l'Authie
2	De l'élève spectateur à l'élève acteur au lycée de l'Authie
3	Faire vivre les écrits des jeunes
4	Historial de Peronne au lycée de l'Authie
5	Sortie pédagogique au parc de la Vilette au lycée de l'Authie
6	Le fantastique: le costume
7	L'homme et la santé
8	Voyage linguistique en Angleterre au lycée de l'Authie
9	La géologie régionale: une histoire et des ressources
10	Ateliers arts appliqués du lycée de l'Authie
11	Sorties musicales au lycée de l'Authie
12	Sorties théâtrales au lycée de l'Authie
13	Sorties cinématographiques au lycée de l'Authie
14	Ateliers chorégraphiques de l'université Jules Verne

• **Lycée Saint Rémy**

Établissement privé

Amiens. Somme

48 classes pour 1412 élèves dont 300 demi-pensionnaires et 52 internes

	Intitulé et thème de l' action
1	La galerie
2	Sensibilisation au théâtre au lycée Saint Remy
3	Séjour linguistique et culturel en Écosse au lycée Saint Remy
4	Se familiariser avec le théâtre au lycée Saint Remy
5	Visite du musée du Louvre au lycée Saint Remy
6	Visite découverte de la cathédrale de Notre Dame au lycée Saint Remy

**Classement des lieux extra-scolaires précisés dans les questionnaires
selon la nomenclature lieux et structures culturels**

Création - production - diffusion

Arts plastiques et arts appliqués

1. Centres d'art, galeries d'art, associations et autres structures s'occupant de diffusion d'oeuvres plastiques (y compris FRAC)

Espace Matisse à Creil

Créatif Art à Saint Quentin

Centre d'art Saint Germain à Amiens

Maison des Arts à Laon

Centre George Brassens à Creil

2. Festivals, salons d'arts plastiques ou appliqués

Festival de la B.D. d'Angoulême

Architecture

3. Cabinets d'architecture

4. Autres structures du domaine de l'architecture

Théâtre

5. Théâtres et compagnies théâtrales y compris centres dramatiques, associations et autres structures s'occupant de diffusion théâtrale (sauf festivals de théâtre)

Théâtre 80 d'Amiens

Théâtre de la roue libre d'Amiens

La Comédie de Picardie d'Amiens

La maison du théâtre d'Amiens

Théâtre de Béthune

Théâtre de Chambly

Compagnie théâtrale des trois chardons

Compagnie théâtrale pointure 23

Compagnie J.P. Andréawi

Compagnie de l'arc en ciel de Gamaches

Salle de théâtre de la Massacra de l'Artaud

"Le manteau d'Arlequin" de Saint Quentin

6. Festivals de théâtre

Musique, art lyrique et danse

7. Formations musicales et chorales

8. Salles de concert (auditoriums...)

Auditorium Dutilleux d'Amiens

9. Compagnies de danse

Centre de danse privé Marie José Delaunay

10. Festivals de musique et de danse

11. Associations et autres structures s'occupant de diffusion musicale ou chorégraphique

Cinéma et audiovisuel

12. Salles de cinéma

Cinéma Gérard Philippe de Mers les Bains

Cinéma Le Régent d'Amiens

Cinéma Agnès Varda à Beauvais

Cinéma ASCA

Cinéma Sonhir à Hirson

13. Associations s'occupant de diffusion cinématographique

Association "Argentine" de Beauvais
Association "Ciné villages" (Château-Thierry)

14. Festivals de cinéma

Livre - Presse

15. Salons et fêtes du livre

Village du livre de Merlieux

Salon de la littérature de jeunesse de Montreuil

16. Journaux

Autres

17. Centres culturels et lieux de diffusion de spectacles polyvalents

La Faiencerie de Creil

18. Festivals polyvalents

Conservation - diffusion

Musées

20. Musées des beaux-arts

Musée d'Orsay

Musée de Picardie

Musée du Louvre

Musée d'art moderne de Séville

Musée d'art moderne de Madrid

21. Musées de Sciences et Techniques

Musée aéronautique d'Aubeuron

Cité de la Villette

Musée de l'aviation

Musée de l'horlogerie à Furtwangen

Musée Jules Verne

22. Écomusées

Écomusée de Fourmies

Écomusée de Sains du Nord

23. Autres musées

Musée des abris à Albert

Historial de la Grande Guerre de Péronne

Mémorial de Caen

Mémorial de Beaumont Marnel

Familistère de Godin

Musée des contes de Canterbury

Musée du chocolat

Musée des oiseaux

Maison de Camille Claudel

Monuments, sites historiques et sites archéologiques (y compris jardins)

24. Monuments et sites historiques

Château fort de Guise

Château de Pierrefonds

Château de Chantilly
Château de Compiègne
Château de Beauregard de Belleu
Château de Versailles
Château de Fère en Tardenois
Château de Leeds
Château du haut Koenigbourg
Cathédrale de Cologne
Cathédrale de Canterbury
Cathédrale Notre Dame de Paris
Cathédrale d'Amiens
Cathédrale d'Aix la Chapelle
Cathédrale de Strasbourg
Cathédrale de Séville
Église de Sorbais
Église de Villeneuve sur Fère
Église de Montcornet
Abbaye de Saint-Michel
Abbaye de Coinay
Abbaye de Westminster
Donjon de Vez
Hortillonnages d'Amiens

25. Sites archéologiques

26. Associations dans le domaine du patrimoine

27. Bibliothèques - médiathèques

Bibliothèque de Château-Thierry
Bibliothèque de Crèvecœur
Médiathèque de Beauvais
Bibliothèque municipale d'Amiens
Bibliothèque enfantine Saint Leu d'Amiens
Bibliothèque municipale de Ribécourt

28. Services d'archives

Archives départementales de la Somme

Enseignement - formation - recherche

30. Écoles de musique et de danse

Conservatoire régional de musique d'Amiens
École de musique d'Hirson
Centres musicaux ruraux de Creil

31. Autres structures d'enseignement et de formation dans le domaine artistique et culturel (y compris universités)

École du cirque de Beauvais
Institut de Musicologie d'Amiens

Administration - gestion - commercialisation - animation - médiation

40. Services culture - éducation - jeunesse des collectivités territoriales

41. Centres de culture scientifique et technique

42. Structures socioculturelles (MJC, Foyers ruraux, Centres socioculturels...)

Centre socioculturel de Saint Just

43. Salles des fêtes, salles polyvalentes, salles communales

Salle polyvalente de Lieuvilliers

Salles des fêtes de Clermont

Salle municipale de l'Éden à Hisoin

Palais des rencontres de Château Thierry

Salle Paul Eluard de Gamaches

44. Associations spécialisées dans l'action culturelle en milieu scolaire

45. Autres structures d'administration, commercialisation et animation dans le domaine artistique et culturel

Hors champ

50. Structures et lieux hors champ artistique et culturel

Sites naturels, parcs d'attraction, zoos, arboretums

Parc nautique de l'Ailette à Chamouilles

Parc de Marquenterre

Parc de Thoiry

Parc mémorial et camp terre-neuvien à Beaumont

Zoo de Vincennes

Eurodisney

Futuroscope

Structures liées à la santé

Espace santé de la CPAM

Club santé de Laon

Autres

Hôtel de ville de Saint Quentin

Caserne de pompiers

Station d'épuration d'Arras

Casino d'Arras

IUFM de Beauvais

Conseil de l'Europe

Parlement de Strasbourg

ANPE de Strasbourg

**Classement des structures précisées dans les questionnaires
selon la nomenclature lieux et structures culturels**

Création - production - diffusion

Arts plastiques et arts appliqués

1. Centres d'art, galeries d'art, associations et autres structures s'occupant de diffusion d'oeuvres plastiques (y compris FRAC)

Espace Matisse à Creil

Créatif Art à Saint Quentin

Centre d'art Saint Germain à Amiens

Maison des Arts à Laon

2. Festivals, salons d'arts plastiques ou appliqués

Festival de la BD d'Angoulême

Architecture

3. Cabinets d'architecture

Cabinet d'architecture d'Arras

4. Autres structures du domaine de l'architecture

CAUE

Théâtre

5. Théâtres et compagnies théâtrales y compris centres dramatiques, associations et autres structures s'occupant de diffusion théâtrale (sauf festivals de théâtre)

Théâtre 80 d'Amiens

Théâtre de la roue libre d'Amiens

La Comédie de Picardie d'Amiens

Compagnie théâtrale des trois chardons

Compagnie théâtrale peinture 23

Compagnie J.P. Andréawi

Compagnie de l'arc en ciel de Gamaches

Compagnie "l'ortie blanche" d'Arras

"Le manteau d'Arlequin" de Saint Quentin

6. Festivals de théâtre

Festival Faleo

Musique, art lyrique et danse

7. Formations musicales et chorales

Orchestre de Picardie

8. Salles de concert (auditoriums...)

9. Compagnies de danse

10. Festivals de musique et de danse

Festival des jeunes musiciens de l'Aisne

11. Associations et autres structures s'occupant de diffusion musicale ou chorégraphique

Les Chemins de la Grèce

Cinéma et audiovisuel

12. Salles de cinéma

Cinéma Gérard Philippe de Mers les Bains

Cinéma Le Régent d'Amiens

Cinéma Agnès Varda à Beauvais

Cinéma Piccoli Piccola de Vervins

13. Associations s'occupant de diffusion cinématographique

Association "Argentine" de Beauvais

Association "Ciné villages" de Château - Thierry

Association "Transparence"

14. Festivals de cinéma

Livre - Presse

15. Salons et fêtes du livre

Village du livre de Merlieux

16. Journaux

Journal L'Union de Reims

Autres

17. Centres culturels et lieux de diffusion de spectacles polyvalents

La Faïencerie de Creil

Maison de la Culture d'Amiens

Centre culturel Léo Lagrange

18. Festivals polyvalents

Conservation - diffusion

Musées

20. Musées des beaux-arts

Musée d'Orsay

Musée de Picardie

21. Musées de Sciences et Techniques

Musée Aéronautique d'Aubeuron

22. Écomusées

Écomusée de Fourmies

Écomusée de Sains du Nord

23. Autres musées

Historial de la Grande Guerre de Péronne

Familistère de Godin

Monuments, sites historiques et sites archéologiques (y compris jardins)

24. Monuments et sites historiques

Château fort de Guise

Château de Pierrefonds

Château de Chantilly

Château de Leeds (Grande-Bretagne)

Cathédrale d'Amiens

Église de Sorbais

Abbaye de Saint-Michel

Donjon de Vez

25. Sites archéologiques

26. Associations dans le domaine du patrimoine

Maisons paysannes de l'Aisne

27. Bibliothèques - médiathèques

Bibliothèque de Château - Thierry

Bibliothèque de Crève-cœur

Médiathèque de Beauvais

28. Services d'archives
Archives départementales de la Somme

Enseignement - formation - recherche

30. Écoles de musique et de danse
Conservatoire régional de musique d'Amiens
École intercommunale de musique de Saint-Just en Chaussée
Centres musicaux ruraux de Creil

31. Autres structures d'enseignement et de formation dans le domaine artistique et culturel (y compris universités)

École du cirque de Beauvais
Institut de Musicologie d'Amiens
École des beaux-arts d'Amiens

Administration - gestion - commercialisation - animation - médiation

40. Services culture - éducation - jeunesse des collectivités territoriales

Service culturel de la ville d'Amiens
Service Éducation Jeunesse de la ville d'Amiens

41. Centres de culture scientifique et technique

42. Structures socioculturelles (MJC, Foyers ruraux, Centres socioculturels...)
Fédération des oeuvres laïques (FOL)

43. Salles des fêtes, salles polyvalentes, salles communales

44. Associations spécialisées dans l'action culturelle en milieu scolaire

45. Autres structures d'administration, commercialisation et animation dans le domaine artistique et culturel

Hors champ

50. Structures et lieux hors champ artistique et culturel

Syndicats d'initiative et offices du tourisme

Syndicat d'initiative d'Amiens

Syndicat d'initiative d'Albert

Office du tourisme de Vervins

Office du tourisme de Trèves (RFA)

Office du tourisme de Fère en Tardenois

Structures de formation non artistique

École française de spéléologie

Centre de formation rural

Structures liées à la santé

Service médico-psychologique régional d'Amiens

Faculté de médecine d'Amiens

Unité de consultation de soins ambulatoires

Centre hospitalier d'Amiens

FNDIRP (association d'handicapés)
Autres
IUFM de Beauvais
Lion's club d'Amiens
Rotary club de St Po
Gendarmerie
Maison d'arrêt et de correction d'Amiens
Parlement de Strasbourg
Chambre d'agriculture de Laon
Chambre de commerce
Centre opérationnel aéronautique
Usine marée motrice
Association "Carmagnole Liberté"

